

ANNALES 2017

www.fntp.fr





ANNALES 2017

SOMMAIRE

ORGANIGRAMME	P. 5
JOURNAL DE L'ANNEE	P. 6
A TRAVERS LA PRESSE	P. 34
CONSEILS	P. 62
RAPPORTS DES COMMISSIONS	P. 94



MOT
DU
PRÉSIDENT

Les Annales sont la mémoire
de la Fédération.

Vous retrouverez un an
d'actions et d'évènements
qui vous donneront une
vision impressionniste de ce
qu'est le quotidien de votre
organisation professionnelle et
des acteurs qui s'y impliquent.

Bonne lecture.
Bruno Cavagné



ANNALES 2017

ORGANIGRAMME de la FNTTP

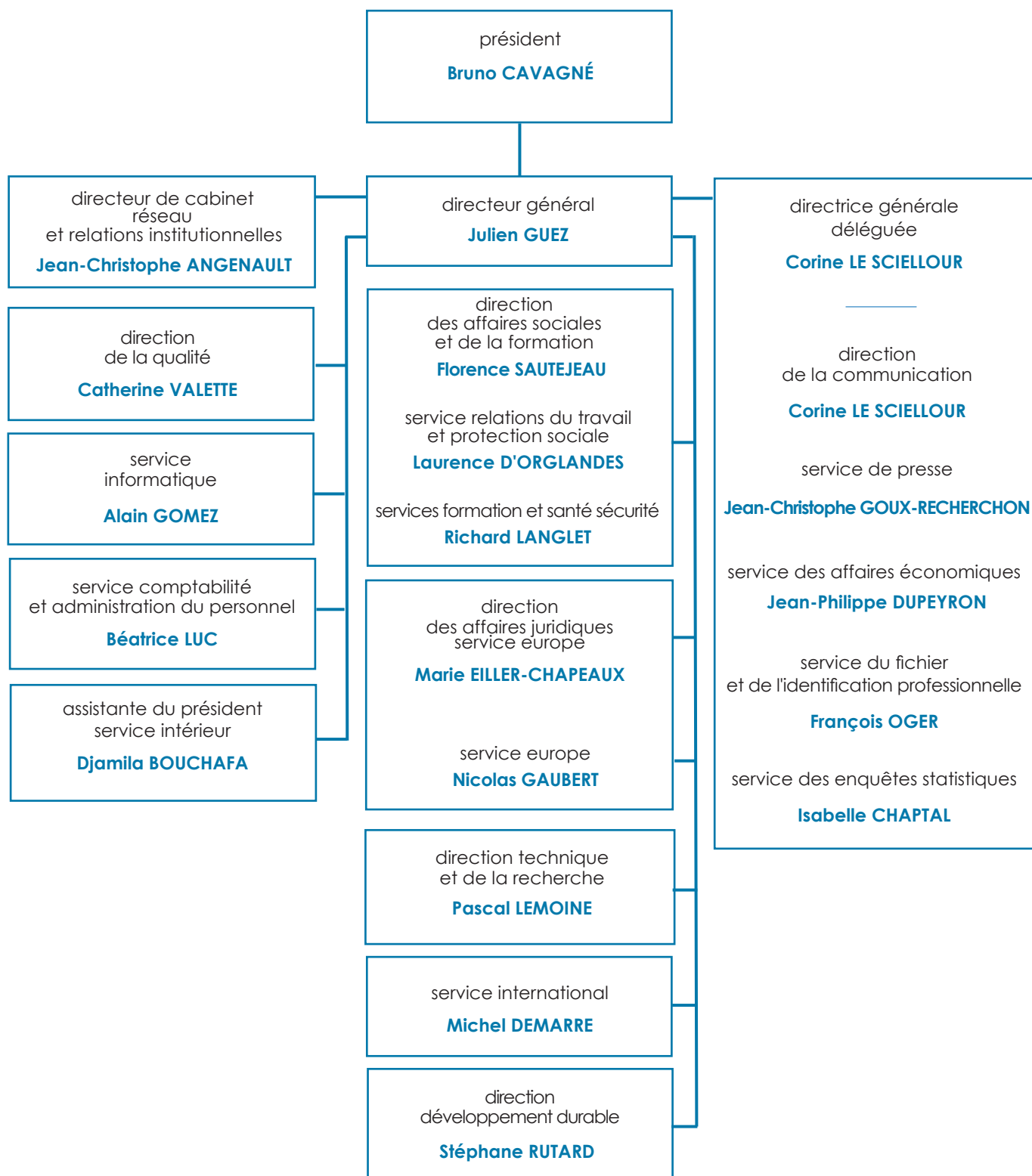
DIRECTIONS

&

SERVICES

ANNALES 2017

ORGANIGRAMME DE LA FNTP - 2017





ANNALES 2017

JOURNAL DE L'ANNÉE

**De janvier
à décembre**

Crédits photos
©Photothèque FNTP
©Stan Habourdin
©Assemblée nationale-2018
©Fédérations Régionales des Travaux Publics
©Syndicats de Spécialité

ANNALES 2017

JOURNAL DE L'ANNÉE

JANVIER

5
Paris,
10 rue du Débarcadère

Réunion paritaire « Prévoyance » sous la présidence de Bruno DUMAS, président de la Commission sociale de la FFB, en présence de Jean CERUTTI.

6
Paris,
3 rue de Berri

Cérémonie des vœux du nouvel an de Bruno CAVAGNÉ, réunissant les collaborateurs de la FNTP ainsi que les Secrétaires généraux des Fédérations régionales des Travaux Publics et des Syndicats de spécialités, l'occasion de remettre les médailles d'honneur du travail et des médailles syndicales.

Les médaillés :



V. BAILLAT et B. CAVAGNÉ



F. TERRIOT et B. CAVAGNÉ



Directions et Services de la FNTP



Vœux de B. CAVAGNÉ

10
Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Guy GEOFFROY, député de Seine et Marne, président des éco-maires et soutien de François FILLON.



G. GEOFFROY

11
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre Rebecca FRASQUET, journaliste de l'AFP.

12
Paris
3 rue de Berri
Réunion du groupe de travail « Formation 21 » sous la présidence de Jean-Louis MARCHAND.

12
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre Gabrielle GAUTHEY, directrice des financements de la Caisse des Dépôts et Consignations et Serge BERGAMELLI, directeur adjoint des investissements et du développement local à la Caisse des Dépôts.



G. GAUTHEY

JOURNAL DE L'ANNÉE

12

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité « Trésorerie et variation des prix » de la Commission des Marchés de la FNTP, présidé par Jacques ALLEMAND.

16

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité « Responsabilités et assurances » de la Commission des Marchés de la FNTP, présidé par Philippe JUBERT.

17

Paris,

Bruno CAVAGNÉ rencontre les journalistes du Service Économie d'Europe 1.

18

Paris,

32 rue René Boulanger

Réunion du Conseil d'Administration extraordinaire de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert JACQUOT.

19

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

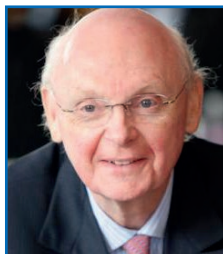
Réunion du Groupe de travail Biodiversité de la FNTP.

23

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Patrick STEFANINI, directeur de campagne de François FILLON.



P. STEFANINI

24

Paris,

19 rue du Père Coirentin

Réunion du Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics (CCCA-BTP), en présence de Gilbert JACQUOT.

24

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Bertrand PANCHER, député de la Meuse et soutien de François FILLON.



B. PANCHER

25

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission Développement économique présidée par Laurent GIROU et avec la participation de Michel KLOPFER, consultant spécialisé en finances locales.

25 et 26

Rennes,

Carrefour des gestions locales de l'eau en présence des Canalisateurs et l'UIE. Plus de 20 intervenants dont Jean BOESCH, chef du bureau de la sécurité des équipements industriels au Ministère de l'écologie et Sophie AUCONIE, coprésidente du Cercle français de l'eau et gouverneure du Conseil mondial de l'eau.



Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes

27

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission Technique et Innovation, présidée par Xavier NEUSCHWANDER.

31

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité Fiscal de la Commission des Marchés, présidé par Joël ROUSSEAU.

JOURNAL DE L'ANNÉE

FÉVRIER

1^{er}
Paris

3 rue de Berri

Réunion de la Commission Relations du travail et protection sociale, sous la présidence de Jean CERUTTI.

1^{er}
Paris,

Réunion du Conseil du Comité national de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) en présence de Jean-Yves TONNELIER.

1^{er}
Paris

10 rue du Débarcadère

Réunion paritaire Bâtiment et Travaux Publics portant sur l'état des lieux des régimes de prévoyance du Bâtiment et des Travaux Publics sous la présidence de Bruno DUMAS et en présence de Jean CERUTTI.

2
Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité numérique de la Commission des Marchés présidé par Louis DEMILECAMPS.

7
Paris,

3 rue de Berri

Bruno CAVAGNÉ rencontre Louis ALLIOT, député européen. Il est également interviewé par le Moniteur pour un numéro spécial Travaux Publics.

8
Paris,

Interview de Bruno CAVAGNÉ par La Tribune.

9

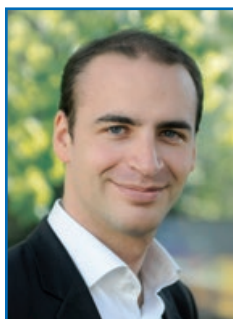
Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission développement durable, présidée par Jean-Christophe LOUVET.

9

Paris

Bruno CAVAGNÉ rencontre Grégoire de LASTEYRIE, Maire de Palaiseau.



G. de LASTEYRIE

13

Paris,

90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des Marchés de la FNTP, présidé par Jean-Christophe GUERINET.

16

Dijon,

Palais des Congrès

Trophées des maires en partenariat avec la FRTP Bourgogne, mettant en valeur de belles initiatives dans les différents domaines d'action des communes.

22,

Paris,

3 rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social TP pour 2017 » sous la présidence de Jean CERUTTI.

23

Paris - Carrousel du Louvre

SPÉCIAL

FORUM

DES TRAVAUX PUBLICS

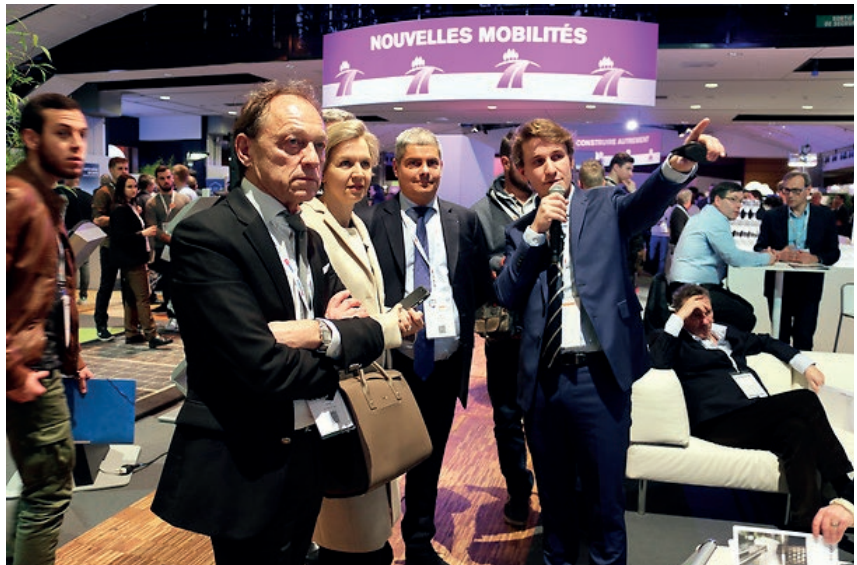
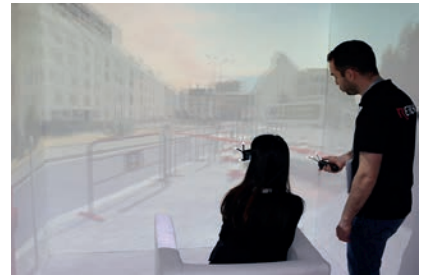


6 000 m2 d'exposition d'entreprises de TP innovantes et de partenaires de la filière, des ateliers et des conférences, des animations autour des trois thèmes « compétitivité », « cohésion sociale », « croissance verte », 4 000 participants dont 500 jeunes..



JOURNAL DE L'ANNÉE

SPÉCIAL FORUM DES TRAVAUX PUBLICS (ATELIERS)



SPÉCIAL FORUM DES TRAVAUX PUBLICS

(PLATEAU TV et TROPHÉES DES TP)

Un studio TV en partenariat avec BFM accueille également de nombreux invités du monde de la profession, politique, économique etc.



Egalement au programme de cette journée, la remise des Trophées des Travaux Publics en partenariat avec le Moniteur : 1/ Le Grand Trophée ; 2/ Le trophée Ressources Humaines ; 3/ Le trophée Innovations techniques et recherche ; 4/ Le trophée Processus Matériels ; 5/ Le trophée Environnement et Energie.



JOURNAL DE L'ANNÉE

SPÉCIAL FORUM DES TRAVAUX PUBLICS

(CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE)

Enfin pour clôturer le Forum, l'intervention des principaux candidats à l'élection présidentielle, Emmanuel MACRON, François FILLON, Marine Le PEN, Benoît HAMON, interpellés par Bruno CAVAGNÉ et Christophe BARBIER, devant des chefs d'entreprises, élus et étudiants, sur leurs intentions en matière de politique d'investissement public et leurs ambitions en matière d'infrastructures. Malgré des visions bien différentes, tous souhaitent déployer des plans de relance dans les infrastructures. 7 engagements de la charte « Réinvestissons la France » sont proposés à la signature des candidats.



JOURNAL DE L'ANNÉE

MARS

1^{er}

Paris,
3 rue de Berri

Réunion relative au « Référentiel TP pénibilité » avec les syndicats de spécialités, en présence de Jean CERUTTI.

2

Paris
3 rue de Berri

Réunion paritaire Bâtiment et Travaux Publics sous la présidence de Jean CERUTTI portant sur l'état des lieux des régimes de prévoyance du Bâtiment et des Travaux Publics.

8

Paris,
Bruno CAVAGNÉ rencontre Vanick BERBERIAN, président de l'Association des maires ruraux.



V. BERBERIAN

8

Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission des Marchés de la FNTP présidée par Emmanuèle PERRON.

9

Paris,
32 rue René Boulanger

Réunion du Conseil d'Administration de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert JACQUOT.

9

Paris,
19 rue du Père Coirentin

Réunion du Conseil d'administration du CCCA-BTP en présence de Gilbert JACQUOT.

9

Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre François POUPARD, directeur général des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM).



F. POUPARD

10

Bordeaux,
Finale nationale des Olympiades des métiers avec la participation de la FRTN Nouvelle Aquitaine, des Canalisateurs et de l'USIRF.



Olympiades des métiers /Canalisateurs

14

Paris,
3 rue de Berri,

Réunion de la Commission Formation de la FNTP sous la présidence de Jean-Louis MARCHAND.

16

Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Groupe de travail Biodiversité de la FNTP.

17

Paris,
3 rue de Berri

Réunion du Conseil de l'Ordre des tuteurs des TP sous la présidence de Christian TRIDON.

16

Paris,
Signature de l'Engagement de Développement des Compétences (EDEC) pour la fibre, du SERCE et de la ministre du Travail aux côtés de la DGEFP et de l'agence du numérique, avec le soutien des OPCA (BTP, métallurgie, opérateurs).

16

Paris,
3 rue de Berri

Réunion du Groupe de travail « Traitement des déchets et recyclage » de la FNTP.

17

Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission technique et Innovation, présidée par Xavier NEUSCHWANDER.

19

Paris,
3 rue de Berri

Réunion de la Commission santé et sécurité de la FNTP, sous la présidence de Bernard SALA.

21

Paris,
Assemblée générale des Voies Ferrées de France (SETVF) présidée par Lionel LEMETTI et en présence de Bruno CAVAGNÉ.



L. LEMETTI

JOURNAL DE L'ANNÉE

21 Cachan – ESTP,

Réunion des présidents et directeurs des CFA des TP, sous la présidence de Jean-Louis MARCHAND.

21

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité DT/DICT de la Commission des Marchés présidé par Thierry LIROLA.

22

Nanterre,

Forum « Destination Emploi Jeunesse » de la Ville de Nanterre avec la participation de la FRTP Ile-de-France.

22,

Ploërmel

Assemblée Générale de la FRTP Bretagne présidée par François COVILLE et en présence notamment du Directeur Régional de la Banque de France.

25

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Groupe de travail Biodiversité de la FNTP.

27,

Paris,

FFB

Remise des trophées ESTP au féminin en présence de Julien GUEZ.

23

Agen

Débat participatif sur l'avenir des infrastructures organisé par la FRTP Nouvelle-Aquitaine. Cette rencontre citoyenne réunit tous les acteurs concernés, habitants, élus, acteurs économiques, salariés, entrepreneurs, fédérations professionnelles et s'inscrit dans le projet « Réinvestissons la France ! ».

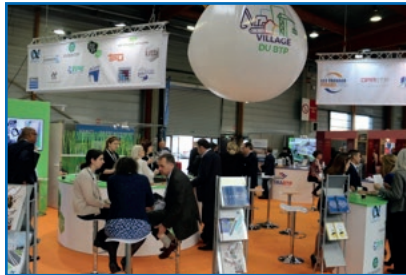


Débat participatif à Agen

28 au 30

Paris Event Center 19è arr.

Salon de l'AMIF avec la participation de la FRTP Ile-de-France.



Salon de l'AMIF

28

Paris

19 rue du Père Corentin

Réunion du Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics (CCCA-BTP), en présence de Gilbert JACQUOT.

28

Paris,

9 rue de Berri

Réunion du groupe juridique de la FNTP présidé par Marc PETITJEAN.

29

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Dominique BUSSEREAU, président de l'Assemblée des départements de France.

31

Saint-Denis (97),

Assemblée générale de la FRBTP : la réunion présidée par Bernard SIRIEX et en présence de Bruno CAVAGNE.

AVRIL

4

Angers,

Débats participatifs organisés par la FRTP Pays de la Loire : une rencontre citoyenne autour de l'avenir des infrastructures réunit environ 200 personnes. De nombreux échanges ont lieu sur les besoins en infrastructures avec notamment la participation de Jean-Luc DAVY, président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire.



Débat participatif à Angers

5

Paris 10è,

Réunion du Conseil du comité national de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) en présence de Jean-Yves TONNELIER.

5

Saint-Etienne,

Débats participatifs organisés conjointement par la FRTP Champagne-Ardenne et le SPRIR Champagne-Ardenne. Environ 120 personnes sont réunies dans le cadre de cette 3è rencontre citoyenne autour du thème des infrastructures.

JOURNAL DE L'ANNÉE

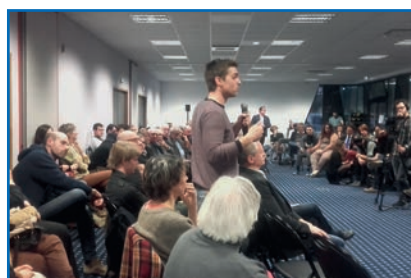


Débat participatif à Saint-Etienne

5

Besançon,

Débats participatifs organisés par la FRTF Bourgogne - Franche-Comté. Environ 150 personnes sont réunies à l'Ecopôle pour exprimer leurs attentes en matière d'infrastructures et d'aménagement du territoire.



Débat participatif à Besançon

10

Paris,

3 rue de Berri

Séance d'accueil des conducteurs de travaux de l'ESTP sous la présidence de Jean-Louis MARCHAND.

13

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Philippe YVIN, président de la Société du Grand Paris (SGP).



P. YVIN

21

Carcassonne

Naissance de la FRTF Occitanie ; Thierry LE FRIANT est élu président et Olivier GIORGIUCCI, vice-président. Les principaux objectifs de cette nouvelle organisation, outre l'adaptation au périmètre de la nouvelle région, sont d'amplifier les actions de proximité menées auprès des donneurs d'ordres locaux en faveur de l'investissement public mais aussi de professionnaliser et d'homogénéiser le service à toutes les entreprises de travaux publics.

25

Paris,

19 rue du Père Coirentin

Réunion du Conseil d'administration du CCCA-BTP, en présence de Gilbert JACQUOT.

25

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Fondation Ambitions TP présidée par Alain DUPONT.

26

Paris

3 rue de Berri,

Séance d'accueil des élèves-ingénieurs de l'ESTP sous la présidence de Jean-Louis MARCHAND.

30,

Paris,

3 rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social TP » sous la présidence de Jean CERUTTI portant sur l'avenant à la CCN des Cadres (création d'un échelon intermédiaire entre les positions 1 et 2 du niveau A et le B1 et de règles adaptées à cette nouvelle situation) et sur la révision de l'accord collectif national du 30 juin 2010 relatif aux stagiaires des entreprises de Travaux Publics.

MAI

2

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Bernard ROMAN, président de l'ARAFER.



B. ROMAN

3

Paris,

3 rue de Berri

Réunion relative au Référentiel TP pénibilité, avec les syndicats de spécialités et en présence de Jean CERUTTI.

3

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des Marchés de la FNTP, présidé par Jean-Christophe GUERINET.

3

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Etienne DUGAS, président de la FIRIP (Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique).



E. DUGAS

JOURNAL DE L'ANNÉE

10
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre Jean-Baptiste LEMOYNE, sénateur de l'Yonne.



J.B. LE MOYNE

10
Paris 10è
Réunion du Conseil d'Administration extraordinaire de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert JACQUOT.

11
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité Trésorerie et variation des prix de la Commission des Marchés de la FNTP, présidé par Jacques ALLEMAND.

11
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Commission développement durable présidée par Jean-Christophe LOUVET.

12
Paris,
3 rue de Berri
Réunion de coordination FNTP/OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) en présence de Bernard SALA et de Jean-Yves TONNELIER.

17
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre Hervé MAUREY, sénateur UDI de l'Eure,

président de la Commission Aménagement du territoire au Sénat.



H. MAUREY

17
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Cérémonie de remise des bourses d'excellence de la Fondation « Ambitions TP » en présence des Directeurs des Ecoles de l'ESITC (Caen, Cachan/Metz) et de l'ESTP.



Remises de bourses d'excellence

17
Paris,
3 rue de Berri
Assemblée générale du STRRES, présidée par Christian TRIDON à l'issue de laquelle un débat est organisé sur le thème « Du Métropolitain au Grand Paris ».

17
Thierville-sur-Meuse,
Débats participatifs organisés par la FRTF Grand-Est. Plus d'une centaine de citoyens ont participé à la 5è rencontre citoyenne placée sous le thème « Aménager, construire, développer la France... Ensemble ! ».



Débat participatif à Thierville-sur-Meuse

18
Mondeville (14),
Débat participatif organisé par la FRTF Normandie, en présence de Bruno CAVAGNÉ, et regroupant élus, habitants, acteurs économiques, salariés et partenaires des Travaux Publics. Environ 200 personnes sont présentes et échangent sur l'avenir des infrastructures dans leur région.



Débat participatif à Mondeville

22
Nantes,
Assemblée générale de la Fédération départementale TP44 à la Chambre de commerce et d'industrie en présence de la FRTF Pays de la Loire. Philippe GROVALET, président du Conseil départemental présente le rapport d'activités et les projets d'infrastructures.

JOURNAL DE L'ANNÉE

24

Paris,
32 rue René Boulanger

Réunion du Conseil d'Administration extraordinaire de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert JACQUOT.

29

Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des Marchés de la FNTF, présidé par Jean-Christophe GUERINET.

30

Aix-en-Provence,

Débat participatif organisé par la FRTF PACA, réunissant 150 personnes, en présence notamment de Jean-Pierre SERRUS, vice-président de la métropole Aix-Marseille-Provence et délégué aux Transports.



Débat participatif à Aix-en-Provence

30

Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission Développement économique présidée par Laurent GIROU et avec la participation de Olivier LANDEL, délégué général de France Urbaine.

30

Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité fiscal de la Commission des Marchés, présidé par Joël ROUSSEAU.

31

Paris,
Assemblée générale de la FNTF et du Syndicat de France. En introduction, la diffusion d'un film sur le bilan rétrospectif du mandat de Bruno CAVAGNE, depuis

2013 jusqu'en 2017, visible sur Youtube et débat sur l'actualité politique entre Christophe BARBIER et Adélaïde ZULFIKARPASIC, animé par Eric CACHART.



Assemblée générale de la FNTF et du Syndicat de France

JOURNAL DE L'ANNÉE



31 Paris, 90 avenue des Champs Elysées
Réunion de la Commission Technique et Innovation présidée par Xavier NEUSCHWANDER.



Assemblée générale de la FNTF et du Syndicat de France

31 Paris, Journée des épouses :
Visite des coulisses du Palais Garnier suivie d'une conférence sur la danse animée par Elisabeth PLATEL, danseuse étoile et directrice de l'école de danse de l'Opéra de Paris.



JUIN

1^{er} Grand Champ (56),
Débat participatif organisé par la FRTF Bretagne sur les infrastructures. Des citoyens, des acteurs économiques, sociaux et des élus locaux ont pris la parole durant plus d'une heure.



Débat participatif à Grand-Champ en Bretagne

1^{er} Paris, 90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité « Numérique » de la Commission des Marchés, présidé par Louis DEMILECAMPS.

6 Dijon,
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté. Conférence régionale de l'investissement en présence d'élus locaux et régionaux.

6 Strasbourg,
Débat participatif organisé par la FRTF Alsace. Environ 200 citoyens ont débattu autour du thème des infrastructures en présence notamment de René STUDLI, Président de la FRTF, de Catherine TRAUTMANN, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, de Robert HERMANN, Président de l'Eurométropole de Strasbourg.



Débat participatif à Strasbourg.

JOURNAL DE L'ANNÉE

6, Paris, 3 rue de Berri
Réunion paritaire Bâtiment et Travaux Publics sous la présidence de Jean CERUTTI, portant sur l'état des lieux des régimes de prévoyance du Bâtiment et des Travaux Publics.

7 Montauban,
Débat participatif organisé par la FRTP Occitanie, avec notamment la participation de Thierry LE FRIANT, président de la FRTP et Brigitte BAREGES, maire de Montauban et présidente du Grand Montauban. L'objectif de cette rencontre citoyenne est d'évoquer les principaux enjeux des infrastructures et des réseaux dans la région.



Débat participatif à Montauban.

7, Paris, 3 rue de Berri
Réunion de la Commission Relations du Travail et Protection sociale sous la présidence de Jean CERUTTI.

8 Paris,
Assemblée générale de la FIEC présidée par Jean-Louis MARCHAND.

8 Paris 10è,
Réunion du Conseil du Comité national de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics en présence de Jean-Yves TONNELIER.

8 Paris,
Débat participatif organisé par la FRTP Ile-de-France. 120 personnes issues de la société civile et de la profession des Travaux Publics sont venues exprimer leurs attentes et leurs propositions en matière d'infrastructures. Cette rencontre était la dernière du tour de France des débats « Réinvestissons la France ».



Débat participatif à Paris.

14 Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion de la Commission des Marchés de la FNTF, présidée par Emmanuèle PERRON.

20 Paris,
Réunion de la Commission formation de la FNTF sous la présidence de Jean-Louis MARCHAND.

20 Paris, 90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité Juridique de la FNTF, sous la présidence du Professeur Yves GAUDEMET.

21 Saint-Mihiel (55),
Assemblée générale de l'UIE, présidée par Jean-Luc VENTURA.

22 Montpellier,
Intervention de Bruno CAVAGNÉ sur le thème de la cohésion territoriale dans le cadre des "Rencontres d'Occitanie" organisées par Marie-France BAYLET, Présidente Directrice Générale du groupe La Dépêche du Midi.

22 Paris,
Assemblée générale du SERCE, présidée par Guy LACROIX : conférence avec l'intervention de Pierre MEHAIGNERIE, maire de Vitry (35), président de Vitry Communauté, ancien ministre, et Jean-Hervé LORENZI, président du Cercle des Économistes.



Assemblée Générale du SERCE.

JOURNAL DE L'ANNÉE

Conférence :

Les entreprises de réseaux et des services à l'énergie.
L'innovation à tous les étages au Pré Catelan



Conférence du SERCE au Pré Catelan.

23
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre d'une part Nicolas Sarkozy et d'autre part, Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports.

26
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité « Responsabilités et assurances » de la Commission des Marchés de la FNTF, présidé par Philippe JUBERT.

27
Paris,
Palais de l'Elysée,
Bruno CAVAGNÉ rencontre Emmanuel MACRON, président de la République, en présence d'Elisabeth BORNE, ministre chargée des Transports.

27
Paris
19 rue du Père Coentin
Réunion du Conseil d'administration du CCCA-BTP en présence de Gilbert JACQUOT.

28
Paris,
3 rue de Berri
Réunion des arbitres et des médiateurs du Comité de Médiation et d'Arbitrage de la FNTF sous la présidence de Jean-Michel BRUNTZ.

28
Paris,
Rue La Pérouse
Rencontres de la construction organisées sous l'égide d'EGF.BTP présidé par Max ROCHE.



M. ROCHE



29
Paris,
3 rue de Berri
Session d'information consacrée aux lanceurs d'alerte organisée par la FNTF, en présence de la FRTF Ile-de-France.

29
Paris,
3 rue de Berri
Réunion du Service « santé – sécurité » de la FNTF sur le « référentiel TP pénibilité » avec les Syndicats de spécialités et en présence de Jean CERUTTI.

29
Paris,
Bruno CAVAGNÉ rencontre Hubert du MESNIL, président du Lyon-Turin Ferroviaire.



H. du MESNIL

JOURNAL DE L'ANNÉE

JUILLET

4
Paris,
3 rue de Berri
Bruno CAVAGNÉ est interviewé par Gilles Guillaume de l'Agence Reuter.

4
Le Castellet (83),
Assemblée générale de la FRTP PACA avec l'élection de son nouveau président, François DEBAIN.



F. DEBAIN et L. AMAR.

4
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité « Trésorerie et variation des prix » de la Commission des Marchés de la FNTF, présidé par Jacques ALLEMAND.

5
Paris,
Déjeuner de presse de Bruno CAVAGNÉ en présence notamment de journalistes du Moniteur, de l'AFP, des Echos, d'Europe 1, de RTL.

5
Paris,
9 rue de Berri
Réunion du groupe juridique de la FNTF présidé par Marc PETITJEAN.

5
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion de la Commission Développement économique présidée par Laurent GIROU.

6
Paris,
3 rue de Berri
Matinale La Tribune avec Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports.



E. BORNE.



6
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des Marchés de la FNTF, présidé par Jean-Christophe GUERINET.

6
Paris
3 rue de Berri
Réunion des correspondants des Fédérations régionales chargés de la prévention en santé et sécurité, en présence de Jean-Yves TONNELIER.

7
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion de la Commission Technique et Innovation présidée par Xavier NEUSCHWANDER.

11
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre Emmanuel MOULIN, directeur de cabinet du ministre de l'Economie.



E. MOULIN

11
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre François POUPARD, Directeur Général des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) et son adjoint Cédric GRAIL.

JOURNAL DE L'ANNÉE

12
Paris

32 rue René Boulanger

Réunion du Conseil d'Administration de l'OPCA de la construction en présence de Gilbert JACQUOT.

25
Paris

Bruno CAVAGNÉ rencontre Olivier DUSSOPT, député de l'Ardèche, président de l'Association des Petites Villes de France (APVF).



O. DUSSOPT

26
Paris,

Bruno CAVAGNÉ rencontre Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des Territoires et Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre.



J. DENORMANDIE

AOÛT

29
Paris,

Universités d'été du MEDEF avec la participation de Bruno CAVAGNÉ.

SEPTEMBRE

1^{er} et 2

Châlons-en-Champagne

Carrefour des élus organisé par l'Association des Maires de la Marne et en présence de la FRTP Champagne-Ardenne ainsi que du Premier ministre Edouard Philippe, du président du Conseil régional Grand-Est Philippe RICHERT et de nombreux parlementaires de Champagne-Ardenne.



Carrefour des élus

5,
Paris,

3 rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social TP » sous la présidence de Jean CERUTTI portant sur la conclusion de l'avenant à la CCN des Cadres (création d'un échelon intermédiaire entre les positions 1 et 2 du niveau A et le B1.

6
Paris

Bruno CAVAGNÉ rencontre Elisabeth BORNE, ministre chargée des Transports.

6
Paris,

3 rue de Berri

Réunion paritaire Bâtiment et Travaux Publics sous la présidence de Jean CERUTTI portant sur l'état des lieux des régimes de prévoyance du Bâtiment et des Travaux Publics

7
Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Pierre-René LEMAS, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

7
Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion de Comité Fiscal de la Commission des Marchés présidé par Joël ROUSSEAU.

7
Paris,

Bruno CAVAGNÉ rencontre François POUPARD, Directeur Général des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM).

8
Nice,

Conseil décentralisé des régions avec l'intervention de Christian ESTROSI, maire de Nice.



Conseil décentralisé des régions.

12
Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Benoît SIMIAN, député de la Gironde, rapporteur spécial « Mobilités » de la Commission des Finances.



B. SIMIAN

JOURNAL DE L'ANNÉE

12
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité « Numérique » de la Commission des Marchés, présidé par Louis DEMILECAMPS.

13
Nantes,
Assemblée Générale de la FRTP Pays de la Loire présidée par Jean-Christophe LOUVET, avec des entreprises adhérentes et de nombreuses parties prenantes du territoire (Conseil régional, CRCI, MEDEF territoriaux et régionaux, élus locaux...).



Assemblée Générale de la FRTP Pays de la Loire



13
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion de la Commission des Marchés de la FNTP présidée par Emmanuèle PERRON.

14
Paris,
FFB
Réunion paritaire Bâtiment et Travaux Publics portant sur l'état des lieux des régimes de prévoyance du Bâtiment et des Travaux Publics sous la présidence de Bruno DUMAS et en présence de Jean CERUTTI.

15
Paris,
Bruno CAVAGNÉ rencontre Philippe DURON, président du Conseil d'orientation des infrastructures.

19
Paris,
Bruno CAVAGNÉ rencontre Michèle PAPPALARDO, directrice de Cabinet de Nicolas HULOT, ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.



M. PAPPALARDO

19
Paris,
Lancement des Assises de la Mobilité en présence d'Edouard PHILIPPE, Premier ministre, et Elisabeth BORNE, ministre chargée des Transports.



E. Philippe et E. Borne aux Assises de la Mobilité.



19
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité DT/DICT de la Commission des Marchés présidé par Thierry LIROLA.

25
Paris,
3 rue de Berri
Réunion de coordination FNTP/ OPPBTP en présence de Bernard SALA et de Jean-Yves TONNELIER.

26
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre François HOLLANDE.

26
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Réunion du Comité juridique de la FNTP, sous la présidence du Professeur Yves GAUDEMET.

27
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre Jean LAUNAY, ancien député, président du Conseil national de l'Eau.

27
Toulouse,
Assemblée Générale de la FRTP Occitanie en présence de Bruno CAVAGNÉ.



Assemblée Générale de la FRTP Occitanie.

JOURNAL DE L'ANNÉE

27
Paris,
 Assemblée générale du SPECBEA
 présidé par Armand JOLY.

28
Paris,
3 rue de Berri
 Réunion du Comité des Pratiques de la
 RSE de la FNTP.

4
Paris 10^e
 Réunion du Conseil du Comité national
 de l'OPPBTB en présence de Jean-Yves
 TONNELIER.

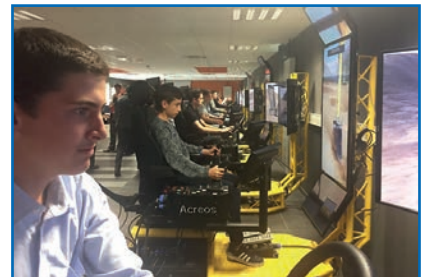
4
Paris,
 Inauguration du nouveau campus
 d'Egletons, en présence d'Emmanuel
 MACRON, Président de la République,
 de Muriel PENICAUD, ministre du Travail
 et de Jean-Michel BLANQUER, ministre
 de l'Education nationale. Accueilli par
 Pierre MASSY, président de l'école, et
 Bruno CAVAGNÉ, Emmanuel Macron
 annonce la réforme de la formation.



OCTOBRE

2
Paris,
Palais de l'Elysée
 Bruno CAVAGNE déjeune avec
 Emmanuel MACRON.

3
Paris,
 Assemblée générale des Canaliseurs,
 présidés par Alain GRIZAUD. Cette
 journée marque le début d'une nouvelle
 identité visuelle pour le syndicat.



Assemblée Générale des Canaliseurs



JOURNAL DE L'ANNÉE

Réunion du Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics (CCCA-BTP), en présence de Gilbert JACQUOT.

**5
Tours,**

Réunion du groupe de travail Biodiversité de la FNTP.

**9
Paris,**

90 avenue des Champs Elysées
Jacques ALLEMAND, président du Comité « Trésorerie et variation des prix » de la Commission des Marchés rencontre Claude BORDIER, le médiateur national délégué.

**10
Paris,**

L'UIE, présidée par Jean-Luc VENTURA, et ses 10 syndicats membres organisent la 6^è édition de leur colloque annuel « Les Enjeux de l'Eau » sur le patrimoine de l'eau, avec l'intervention de Bruno CAVAGNÉ.



J-L VENTURA.



**10
Paris,**
90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission développement durable présidée par Jean-Christophe LOUVET.

**11
Paris,**
90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre André CHASSAIGNE, président du Groupe GDR à l'Assemblée nationale.



A. CHASSAIGNE

**11,
Paris,**
3 rue de Berri

Réunion de la Commission Relations du Travail et Protection sociale sous la présidence de Jean CERUTTI.

**12,
3, rue de Berri**

Réunion des présidents de Commission sociale des FRTP sous la présidence de Jean CERUTTI en vue des négociations salariales.

**12
Paris,**
9 place d'Iéna - CESE

Rencontre nationale de la prévention de l'OPPBT, notamment en présence de Jean-Yves TONNELIER et de Bernard SALA. Une table ronde pour les 70 ans de l'organisme est organisée avec la participation de Bruno CAVAGNÉ.

**12
Villeurbanne,**

Rencontre régionale « Eau et Assainissement » organisée par les Canalisateurs du Sud-Est en partenariat avec l'ingénierie.



Rencontre régionale « Eau et Assainissement »

**17
Paris,**

Lancement du Conseil d'orientation des infrastructures, engagement d'Emmanuel MACRON signé lors du Forum de février 2017, présidé par Philippe DURON, dont Bruno CAVAGNE est le Vice-président.

**17
Rennes,**

FRTP Bretagne
Réunion d'information de la direction des affaires juridiques de la FNTP en partenariat avec l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat - AIFE « facturation électronique - Chorus Pro

**18
Paris,**

90 avenue des Champs Elysées
Bruno CAVAGNÉ rencontre Philippe YVIN, président de la Société du Grand Paris.

**18
Paris,**
90 avenue des Champs Elysées
Réunion de la Commission Technique et Innovation présidée par Xavier NEUSCHWANDER.

JOURNAL DE L'ANNÉE

18

Paris,

Bruno CAVAGNÉ rencontre Olivier FAURE, président du groupe « Nouvelle gauche » à l'Assemblée nationale.



O. FAURE

18

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission Développement économique présidée par Laurent GIROU et avec la participation de Philippe DURON, Président du Conseil d'Orientation des Infrastructures.



Forum des collectivités et des Travaux Publics

24

Paris,

3 rue de Berri

Réunion des présidents et directeurs des centres de formation continue des TP sous la présidence de Jean-Louis MARCHAND.

24

Paris,

Hôtel du Châtelet - Ministère du travail

Signature de la Convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail dans les Travaux Publics en présence de Bruno CAVAGNÉ, Muriel PENICAUD et Bernard SALA.



Signature de la Convention

25

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Dominique GARCIA, président de l'INRAP et Daniel GUERIN, Directeur général.

26

Villeurbanne,

Assemblée générale constitutive de la nouvelle FRTP Auvergne - Rhône-Alpes. Les représentants des Travaux Publics des territoires auvergnats et rhônalpins actent la constitution de la Fédération régionale. Pierre BERGER est élu président de la Fédération régionale et Philippe PUTHOD est élu président Délégué.



Assemblée générale constitutive de la nouvelle FRTP Auvergne - Rhône-Alpes.

30

Paris,

3 rue de Berri

Séminaire réunissant les mandataires FNTP en région chargés de la prévention en santé et sécurité sous la présidence de Bernard SALA.

JOURNAL DE L'ANNÉE

NOVEMBRE

5

Paris,

Marathon en relai « Ekiden » avec la participation des équipes de la FNTP.



7

Paris,

3 rue de Berri

Réunion de la Commission Formation de la FNTP sous la présidence de Jean-Louis MARCHAND.

7

Paris,

3 rue de Berri

Assemblée générale de la FRTF Ile-de-France, présidée par Jean RAMOS et en présence de Bruno CAVAGNE et Michel CADOT, Préfet de Paris et de la région. Les sujets abordés concernent les travaux des Commissions et des Observatoires de la FRTF, la présentation de services innovants proposés par des partenaires de la Profession des Travaux Publics, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, un levier

de développement et de rayonnement pour les territoires Franciliens.

Assemblée générale de la FRTF Ile-de-France



Michel CADOT, Préfet de Paris.

7

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité « Trésorerie et variation des prix » de la Commission des Marchés de la FNTP, présidé par Jacques ALLEMAND.

7

Paris,

3 rue de Berri

Rencontres parlementaires « Réinvestissons la France », organisées avec les FRTF Bretagne/Normandie/Pays de la Loire et en partenariat avec BFM. Ces rencontres sont l'opportunité d'approfondir le dialogue entre Parlementaires et entreprises et

d'échanger sur les grands enjeux d'une politique d'infrastructures à la hauteur des besoins du pays.



R. BINET, président de la FRTF Normandie



F. COVILLE, président de la FRTF Bretagne



J-C. LOUVET, président de la FRTF Pays de la Loire

8

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion du Comité Numérique de la Commission des Marchés présidé par Louis DEMILECAMPS.

9

Paris,

Commission européenne du Conseil d'orientation des Infrastructures, en présence de Bruno CAVAGNÉ.

10

Metz,

Assises des TP durables de la Fédération de Lorraine avec la participation de Jean-

JOURNAL DE L'ANNÉE

Christophe LOUVET, Président de la Commission développement durable de la FNTP et de Patrick TASSIN, Président du CESER Grand Est, sur les thèmes : « Quelle contribution des infrastructures à la transition énergétique ? » et « Quelles pratiques des territoires dans les marchés de travaux ? ».



P. HALTEBOURG et J.-C. LOUVET

14
Paris,
3 rue de Berri

Réunion nationale des représentants des FRTP au sein des Conseils d'administration des Constructuctys régionaux (APR).

15
Paris,
3 rue de Berri

Réunion de la Commission Santé et Sécurité de la FNTP sous la présidence de Bernard SALA.

16
Paris,

Ouverture de la Conférence de l'USIRF, organisée en partenariat avec l'IDRRIM, TDIE, ATEC ITS France, en présence de Bruno CAVAGNE et sur le thème « La route au cœur de toutes les mobilités ».

16
Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission des Marchés de la FNTP, présidée par Emmanuèle PERRON.

17
Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des Territoires.

21
Paris,
3 rue de Berri

Réunion paritaire «Agenda social TP» sous la conduite de Jean CERUTTI portant sur la définition de l'ordre public conventionnel de branche et sur la future Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation ; la NAO ; le constat des valeurs de référence pour les négociations régionales des Ouvriers et des ETAM et la négociation des minima Cadres TP pour l'année 2018.

21
Paris
19 rue du Père Corentin

Réunion du Conseil d'administration du CCCA-BTP en présence de Gilbert JACQUOT.

Salon des maires - Porte de Versailles
21-22-23

Paris Porte de Versailles,
Salon des maires et des Collectivités locales en présence de François BAROIN, président de l'Association des maires de France.

SALON DES MAIRES



Ces 3 jours ont permis à Bruno CAVAGNÉ d'échanger avec les élus sur les problématiques rencontrées par les collectivités locales. De nombreux intervenants ont été interviewés sur le plateau du stand de la FNTP et un déjeuner a réuni plus de 1000 maires, animé par les discours du président de l'AMF et de Bruno CAVAGNÉ.

Deux conférences :

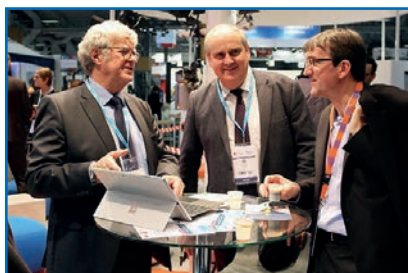
- sur l'aménagement et la transition écologique, le financement des projets de territoire avec l'intervention de Jean-Christophe LOUVET, président de la Commission développement durable,
- sur la « route prudente », en partenariat avec la prévention routière et l'URF.

Remise des Labels Aquaplus Entreprise et Service en présence de Eric BREJOUX, chef du service Connaissance et Evaluation Environnementale à Agence Française de la Biodiversité, Eric DELHAYE, maire de Laon et président de la communauté d'agglomération du Pays de Laon, et Jean-Luc VENTURA, président de l'UIE.

Le Salon a permis de valoriser les projets de territoire ambitieux en faveur de la transition écologique. Des Trophées Infrastructures et Croissance verte nationaux ont été remis par la FNTP. Deux prix ont été décernés à des binômes constitués des collectivités porteuses des projets et des entreprises ayant réalisé les travaux, dans deux catégories : « énergie et mobilité » et « espace urbain et cadre de vie ».

JOURNAL DE L'ANNÉE

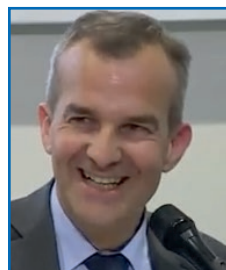
SALON DES MAIRES (suite)



22

Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Jérôme DEZOBRY, membre du Directoire de la Société du Canal Seine-Nord.



J. DEZOBRY

22

Paris 10^e

Réunion du Conseil du comité national de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) en présence de Jean-Yves TONNELIER.

23

Paris,
90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Valérie PÉCRESE, présidente de la Région Ile-de-France.

28

Paris,
rue Louise Weiss

Emmanuèle Perron rencontre la nouvelle directrice des Affaires juridiques du Ministère de l'économie et des finances, Laure BEDIER, suite à sa prise de fonction à l'automne.



L. BEDIER

JOURNAL DE L'ANNÉE

28

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports.



28

Paris,

9 rue de Berri

Réunion du groupe juridique de la FNTP présidé par Marc PETITJEAN.



29

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission Développement économique présidée par Laurent GIROU.



29

Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Bruno CAVAGNÉ rencontre François BROTTE, président du Directoire de Réseau de transport d'électricité en présence de Guy Lacroix, président du SERCE, par ailleurs suivi d'un déjeuner avec Dominique BUSSEREAU, président de l'Assemblée des Départements de France.



29

Paris,

3 rue de Berri

Journée de l'Innovation Travaux Publics, animée par la journaliste Sandra FREEMAN et présidée par Xavier NEUSCHWANDER, Président de la Commission Technique et Innovation de la FNTP.



4 thèmes sont abordés :

- L'homme au cœur de l'innovation matériel
- Les Travaux Publics à énergie positive
- La data : un nouveau challenge ?
- Innovons pour préserver les ressources

Journée de l'Innovation Travaux Publics

DÉCEMBRE

1^{er}

Bruxelles,

Assemblée générale de la FIEC en présence de Bruno CAVAGNÉ.

1^{er}

Saint Martin sur le Pré

Assemblée Générale de la FRTP Champagne-Ardenne au cours de laquelle Hervé NOËL a été réélu à la présidence pour un troisième mandat.

4

Lyon

Journée « Travaux Publics Innovation Day » organisée par la FRTP Rhône-Alpes en partenariat avec le cluster INDURA. 500 personnes présentes avec des ateliers, des tables rondes, des débats sur les tendances qui transformeront le monde des infrastructures, les routes communicantes, les véhicules autonomes, l'énergie, le climat et la croissance verte, la technologie et les infrastructures, l'innovation et l'achat public.



Travaux Publics Innovation Day
Crédit photo : 2017 : Hector Palister Images

6

Paris,

Bruno CAVAGNÉ rencontre Barbara POMPILI, Mathieu ORPHELIN, Benoît SIMIAN, députés membres du Conseil des orientations des infrastructures.

JOURNAL DE L'ANNÉE

6

Paris 10^e

Réunion du Conseil d'Administration de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert JACQUOT.

8 et 9

Cournon – Grande-Hall d'Auvergne,

Carrefour des maires et des Elus d'Auvergne en présence de la FRTP Auvergne - Rhône-Alpes ainsi que Brice HORTEFEUX, deuxième Vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et Député européen.



Carrefour des maires et des Elus d'Auvergne

12

Paris,

3 rue de Berri

Rencontres parlementaires «Réinvestissons la France», organisées avec les FRTP Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône Alpes. Une cinquantaine de Parlementaires sont venus échanger avec les entrepreneurs de Travaux Publics, Christophe BARBIER et Emmanuel LECHYPRE de BFM. Ces rencontres sont l'opportunité d'approfondir le dialogue entre Parlementaires et entreprises sur les grands enjeux d'une politique d'infrastructures à la hauteur des besoins du pays, et sur la future loi sur les mobilités et les Assises de l'eau.



Rencontres parlementaires

13

Rennes

Matinale TP pour une centaine de dirigeants et partenaires des Travaux Publics bretons, dédiée au digital.

13

Paris

Bruno CAVAGNÉ rencontre Jean-Pierre Farrandou, Président Directeur Général de Kéolis.

13

Paris

3 rue de Berri

Arbre de Noël des enfants des collaborateurs de la FNTP, organisé par Madame CAVAGNÉ. Une visite au Musée Grévin s'est déroulée l'après-midi suivie d'un goûter pour les enfants et un cocktail de clôture pour les parents.



Arbre de Noël de la FNTP - Musée Grévin



14

Paris 10^e

Réunion du Conseil du comité national de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) en présence de Jean-Yves TONNELIER.

15

Dijon - Parc des Expositions

Remise des Prix des Travaux Publics en présence d'élus locaux et régionaux.

19

Paris 14^e

Réunion du Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics (CCCA-BTP) en présence de Gilbert JACQUOT.

21

Paris

90 avenue des Champs Elysées.

Bruno CAVAGNÉ rencontre Nicolas BOUZOU, économiste.

SIGLES ET ACRONYMES

ADF	Assemblée des Départements de France	ERDF	Électricité Réseau Distribution France
AFD	Agence Française de Développement	ETI	Entreprises de Taille Intermédiaires
AFIFT	Agence de financement des infrastructures de transport en France	FED	Fonds Européen de développement
AGEFIPH	Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées-FIPH	FFB	Fédération Française du Bâtiment
AGFAS TP	Association de Gestion du Fonds d'action du Ficas	FIEC	Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction
ANR	Agence Nationale de la Recherche	GrDF	Gaz réseau Distribution France
AREF	Associations Régionales pour la Formation continue dans les industries du BTP	IDRRIM	Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité
BEI	Banque Européenne d'Investissement	IFEJI	Institut Français des Experts Juridiques Internationaux
CCAG TP	Cahier des Clauses Administratives Générales - Travaux Publics)	IFRI	Institut Français des Relations Internationales
CCCA-BTP	Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics	IFSTTAR	Institut Français des Sciences et Technologies des Transports de l'Aménagement et des Réseaux
CCI/ISCC	Chambre de Commerce International / Institut des Sciences de la Communication	IHEDN	Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale
CERC	Cellules Economiques Régionales de la Construction	INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental	INSTED	Institut des Sciences et des Technologies de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement
CESER	Conseil Économique Social Environnemental Régional	IREX	Institut pour la Recherche et l'Expérimentation en Génie Civil
CGC	Conseil des Pays du Golfe	ITAG	International Technical Advisory
CICA	Confederation of International Contractors Association	LCRM	Lettre de Change à Relevé Magnétique
CISMA-BTP	Syndicat des Equipements pour la Construction, les Infrastructures, la Sidérurgie et la Manutention	LGV SEA	Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique
CMATP	Comité de Médiation et d'Arbitrage des Travaux Publics	LID	Livret Infrastructures Durables
CNCCEF	Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France	MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
CONS-TRUCTYS	Ancien Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la construction	MAPA	Marchés passés selon la procédure adaptée
CPNE	Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi	MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
CRA	Association Cédants Repreneurs d'Affaires	MEEDDAT	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire)
CREAFI	Centre de Recherches et d'Études des Assurances et Financements Internationaux	OFCE	Observatoire Français des Conjonctures Économiques
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) - DR/DICT Charte de bon comportement	OPCA-TP	Organisme Paritaire Collecteur Agréé Travaux Publics
DIR	Direction Interdépartementale des Routes	PPP	Partenariat Public Privé
EGF BTP	Entreprises Générales de France-BTP	RESIST	Resisting Extortion and Solicitation in International Sales and Transactions
EIC	European International Contractors	RFF	Réseau Ferré de France
		RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
		SEDIP	Syndicat des Entreprises Distributrices de Précontrainte par post-tension
		SEFI	Syndicat des Entrepreneurs Français Internationaux
		SEIMAT	Syndicat Entreprises Internationales de Matériels

SIGLES ET ACRONYMES

	de Travaux Publics, mines et carrières, bâtiment et levage	UBI	
SERCE	Syndicat des Entreprises de génie électrique et climatique	FRANCE	Agence française pour le développement international des entreprises
SETRA	Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements		
SETVF	Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France	UIE	Union nationale des Industries et entreprises de l'eau et de l'environnement
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité		
SNECOREP	Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réalisateurs de Stations de Pompage		
SNIT	Schéma National des Infrastructures de Transport	UIMM	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
SOFFONS	Syndicat national des entrepreneurs de sondages, forages et fondations spéciales	UNIRE	Union pour l'Information et la Représentation des Entrepreneurs
SPECBEA	Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Chaussées en Béton et d'Equipements Annexes		
SPTF	Syndicat Professionnel des Terrassiers de France		
STRRES	Syndicat National des Entrepreneurs Spécialistes de Travaux de Réparation et Renforcement de Structures	USIRF	Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française
TDIE	Transport - Développement - Intermodalité - Environnement		
TRAMAF	Syndicat des entreprises de Travaux Maritimes et Fluviaux	VNF	Voies Navigables de France
UALH	Urbanisme et Aménagement - Logement social et Habitat		



ANNALES 2017

A TRAVERS LA PRESSE

COMMUNIQUÉS

CONFÉRENCES

INTERVIEWS

ÉVÉNEMENTS

À TRAVERS LA PRESSE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 24 JANVIER

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LES PARTENAIRES SOCIAUX DES TRAVAUX PUBLICS INTERPELLENT LES POUVOIRS PUBLICS

Paris, mardi 24 janvier 2017 – Energies renouvelables, mobilités bas carbone, villes intelligentes ou lutte contre la pollution atmosphérique : les infrastructures seront des acteurs-clés de la transition écologique et énergétique de la France de demain.

A l'horizon 2030, c'est 8 milliards d'euros additionnels qu'il faut investir dans les infrastructures pour réussir la transition écologique. Cela permettra de maintenir ou de créer 100 000 emplois sur la filière (40 000 dans les seules entreprises de Travaux Publics).

Au moment où se tiennent les Assises Européennes de la Transition Énergétique, la FNTTP publie la déclaration commune « pour les infrastructures au service de la transition écologique » avec la Fédération SCOP BTP, la CFE-CGC-BTP, la CFTD et la FNSCBA-CGT. Ce document doit interpeller les collectivités territoriales, les acteurs du financement et l'Etat à investir pour réussir dans les cinq années à venir cette transformation incontournable pour notre économie et attendue par les Français.

Cela suppose en regard que les collectivités locales et l'Etat lancent les programmes d'investissements en infrastructures nécessaires à la transition écologique et énergétique. Les partenaires sociaux s'engagent à faire évoluer l'emploi dans le secteur et à adapter l'offre de formation et la communication sur les métiers des Travaux Publics.

La FNTTP va publier sur le site « réinvestissons la France » une carte de France interactive de 1000 projets, de toutes tailles, emblématiques ou structurants en matière croissance verte, mais aussi de compétitivité et cohésion sociale. Leur horizon de lancement est compris entre 2017 et 2025. Ils concernent aussi bien de la mise à niveau de l'existant que des infrastructures nouvelles.

La FNTTP invite, par ailleurs, le 23 février prochain au Carrousel du Louvre, les candidats à la présidentielle à s'engager sur leur programme d'action en matière d'infrastructures pour le quinquennat.



Transition énergétique : la FNTTP réclame plus de moyens

Plus que jamais, les problématiques environnementales et la transition énergétique de la France sont dans tous les esprits. Pourtant, les efforts menés par le pays ne semblent toujours pas suffisants pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, comme le relevait dernièrement l'Agence internationale de l'énergie.



Transition écologique : les infrastructures ont leur rôle à jouer

Energies renouvelables, mobilités bas carbone, villes intelligentes ou lutte contre la pollution atmosphérique, pour la Fédération nationale des travaux publics (FNTTP), les infrastructures seront des acteurs-clés de la transition écologique et énergétique de la France de demain.

À TRAVERS LA PRESSE

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 1ER FÉVRIER

LE FUTUR PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SERA PRÉSENT AU FORUM « RÉINVESTISSONS LA FRANCE »

Paris, mercredi 1^{er} février 2017 - À tous ceux qui se sentent concernés par l'utilité des infrastructures pour notre pays et par les entreprises qui les construisent et les entretiennent, la Fédération Nationale des Travaux Publics donne rendez-vous le 23 février 2017 au Carrousel du Louvre à Paris, pour le Forum des Travaux Publics « Réinvestissons la France ».

À J-2 mois de l'élection présidentielle, elle propose de se joindre à une réflexion sur l'évolution de la filière Travaux Publics et sur l'utilité d'investir dans les infrastructures lors du prochain quinquennat.

Les entreprises de Travaux Publics travaillent chaque jour à la construction des infrastructures de demain et à leur entretien. Véritable système sanguin du pays, les réseaux irriguent nos territoires et contribuent à leur développement économique, à leur avenir et à notre qualité de vie.

Et cependant, en 9 ans, le secteur, qui dépend très majoritairement de la commande publique, a pris 26 points de retard sur le reste de l'économie française, son chiffre d'affaires sur le marché intérieur est passé de 47 à 38 milliards d'euros, générant la perte de 35 000 emplois.

Ce Forum entend donc démontrer qu'investir dans les infrastructures c'est...

... relancer la compétitivité de la France

La France a décroché dans les classements internationaux pour la qualité de ses infrastructures. Nous sommes ainsi passés de la 4^{ème} à la 10^{ème} place en ce qui concerne la qualité de nos infrastructures dans leur ensemble dans le dernier classement du Forum économique mondial. Le manque d'entretien, l'insuffisance d'investissements et de vision à long terme, commencent à avoir des effets visibles sur l'économie et la vie quotidienne. Entretien et moderniser les infrastructures, c'est préserver la compétitivité et l'attractivité des territoires. Au cœur du défi de la compétitivité, une cinquantaine d'innovations seront mises en scène sur le Forum et se déclineront sur les thèmes Construire autrement, Nouvelles mobilités, Aménagements souterrains...

... réussir la croissance verte

La transition écologique est un enjeu majeur pour les 15 prochaines années. L'investissement dans les infrastructures contribue à la mettre en œuvre et est générateur d'une croissance verte, plus respectueuse de l'environnement. Parce que le monde des Travaux Publics fait lui aussi sa transition écologique, le Forum sera l'occasion de découvrir et de tester des innovations organisées en 4 îlots : Darwin des matériaux, la ville de demain, les énergies, le cycle de l'eau...

... renforcer la cohésion sociale et territoriale

L'accessibilité d'un territoire est un vecteur d'insertion et d'emploi pour sa population tandis que l'accès aux services participe plus globalement au bien-être des citoyens et à leur sentiment d'appartenance à la société. Fortes de ses 245 000 emplois, la filière a mis en place un réseau de centres de formation pour accompagner les entreprises de Travaux Publics dans leur démarche de formation des jeunes à leurs métiers mais aussi dans le cadre du développement des compétences de leurs salariés. L'ensemble des écoles de ce réseau seront présentes au Forum.

Une dizaine d'ateliers/conférences déclinant les thèmes de la compétitivité, de la croissance verte et de la cohésion sociale et territoriale se tiendront le matin, de même que des animations autour de l'innovation. Tout au long de la journée, un studio TV accueillera les parties prenantes extérieures pour recueillir leurs points de vue.

Et point d'orgue de ce grand rendez-vous, les principaux candidats à l'élection présidentielle seront présents lors de la séance plénière de l'après-midi. Benoît Hamon, Marine Le Pen, François Fillon, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon débattront de l'avenir des infrastructures en France. Ils interviendront successivement, interrogés par Bruno Cavagné, Président de la FNTP aux côtés de Christophe Barbier de BFM TV.

À TRAVERS LA PRESSE

N° PAGE: 7
 AUTEUR: Cyrille Lachèvre
 Section:
 Surface : 294
 Diffusion: 234816
 Page: 1/2

Reproduction et Diffusion soumises à autorisation
 2017.02.24

l'Opinion

Les candidats à la présidentielle ont passé leur grand oral devant la Fédération nationale des travaux publics

Collectivités: Fillon et Macron prônent un « bonus-malus »

Carotte

Huit à dix milliards d'euros d'investissements par an. C'est la Fédération des travaux publics, pour maintenir l'attractivité française en matière d'infrastructures. Mais à l'heure de la lutte contre les déficits publics passant par une baisse des dotations aux collectivités locales, l'équation est difficile à résoudre.

Cyrille Lachèvre

UN « BONUS-MALUS » pour récompenser les collectivités locales les plus vertueuses en termes de dépenses d'investissements ? Ils n'emploient pas exactement les mêmes termes, mais c'est bien cette idée similaire qu'ont présenté tour à tour Emmanuel Macron et François Fillon à l'occasion du forum des travaux publics jeudi. Ils reprennent l'une des propositions phares de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). Le candidat d'En Marche! propose de réduire de 10 milliards d'euros sur cinq ans les dotations accordées aux collectivités. Mais pour ne pas que cela affecte les dépenses d'investissements publics - les collectivités réalisent 75% des travaux publics en France - « J'agis avec un système de bonus-malus », explique Emmanuel Macron. Moin

de baisses de dotations pour celles qui concentreront la réduction de leurs budgets sur les dépenses de fonctionnement et plus pour celles qui réduiront l'investissement.

Le candidat des Républicains, lui, passera « un contrat de 5 ans avec les collectivités avec des contreparties. Ceux qui vous promettent le maintien des dotations aux collectivités vous mentent, on ne pourra pas éviter la baisse des dotations, qui évolueront en fonction des programmes d'investissements réalisés par ces dernières ».

Ces propositions lancées, ce n'est pas le moindre des paradoxes français qu'un forum organisé par des entreprises privées débouche sur de longs exposés sur l'indispensable réforme politique des collectivités territoriales...

Fusion départementale. Et à ce petit jeu-là, c'est Emmanuel Macron qui

s'est montré le plus entreprenant. « La baisse de la dépense publique implique des réformes structurelles importantes, passant par une réorganisation en profondeur des échelons départementaux », explique-t-il. Dans les zones bénéficiant de métropoles importantes, les départements seront fusionnés, car les habitants de ces territoires bénéficieront déjà de bassins économiques importants. En revanche, les départements seront maintenus dans les zones rurales ne bénéficiant pas de pôles d'activité.

Cette logique pousse Emmanuel Macron à « ne pas vouloir promettre plus d'autoroutes et plus d'aéroports qui ne seraient pas rentables ». En revanche, les travaux publics seront sollicités pour des désenclavements de ces départe-

LE MONITEUR.fr

L'événement

Bruno Cavnagné, FNTP « Bâtir un projet d'infrastructures cohérent ne coûte pas d'argent »



Bruno Cavnagné, président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).

❗ A deux mois de l'élection présidentielle, qu'attendez-vous des candidats ?

Je leur demande d'avoir un projet cohérent en termes d'infrastructures, de lancer un état des lieux, de définir des besoins et de proposer une programmation. Dans chacune de nos activités, nous devons identifier les projets nécessaires à notre pays pour les dix ans à venir, et en tirer un scénario réaliste dans le délai d'un mandat présidentiel. C'est une démarche qui ne coûte pas d'argent.

❗ Que leur proposez-vous pour y parvenir ?

Nous avons élaboré une charte que nous soumettons aux candidats. La FNTP appelle de ses vœux la création d'un Conseil d'orientation et de programmation des infrastructures de long terme (Copil). Ce serait une instance d'expertise et de dialogue entre les différentes parties prenantes (élus, hauts fonctionnaires, représentants d'associations...) qui réfléchirait à des projets de développement nationaux, à l'entretien des infrastructures, aux moyens de financement, au rôle des collectivités locales... De quoi bâtir une politique rationnelle.

❗ Quel accueil les candidats réservent-ils à vos suggestions ?

Dans l'ensemble, ils sont preneurs. Certains principes font cependant l'objet de discussions. C'est le cas du maintien des dotations aux collectivités qui investissent, et de la création d'un vrai ministère dédié aux infrastructures, rattaché au Premier ministre ou au ministre de l'Économie. Nous demandons aussi de raccourcir les recours possibles sur des projets prioritaires. La charte que nous souhaitons faire signer aux candidats représente des engagements de bon sens. Les décisions, elles, sont sans doute plus difficiles à mettre en œuvre, mais il faut savoir prendre ses responsabilités. J'attire l'attention des candidats sur la nécessité de laisser de la place à l'investissement et des marges de manœuvre aux collectivités.

« Transférons le financement du contribuable vers l'usager quand cela est pertinent »

Elles sont peu mises en œuvre. Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement hybride qui a fait la preuve de son efficacité. De nouveaux modèles tels que le *crowdfunding* semblent fonctionner. On pourrait aussi imaginer un dispositif au sein duquel l'injection d'une part minoritaire d'argent public permette de drainer l'argent privé par effet de levier. Néanmoins, cela suppose de garantir aux investisseurs des recettes à la clé. Chaque fois qu'il est pertinent de transférer le financement du contribuable vers l'usager, faisons-le. Les Français sont capables de comprendre que les efforts doivent être partagés. Un mix usager/contribuable peut fonctionner. Reste à placer le curseur au bon endroit. Tout est une question de dosage et de pédagogie. Malheureusement, c'est un sujet sensible, assez peu abordé par les candidats.

❗ La tendance n'est pourtant pas à une reprise franche de l'investissement public...

Même en baisse ces dernières années, la commande publique supporte encore l'essentiel de notre activité. Actuellement, le bloc communal commence à retrouver des couleurs, mais les départements continuent à souffrir. Si demain les collectivités locales se voient imposer 20 milliards d'euros d'économies supplémentaires, nous espérons que celles-ci se concentreront sur

les coûts de fonctionnement et non sur l'investissement. Dans le cas contraire, notre profession sera de nouveau confrontée à une situation délicate.

❗ Existe-t-il des alternatives aux financements publics ?

Elles sont peu mises en œuvre. Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement hybride qui a fait la preuve de son efficacité. De nouveaux modèles tels que le *crowdfunding* semblent fonctionner. On pourrait aussi imaginer un dispositif au sein duquel l'injection d'une part minoritaire d'argent public permette de drainer l'argent privé par effet de levier. Néanmoins, cela suppose de garantir aux investisseurs des recettes à la clé. Chaque fois qu'il est pertinent de transférer le financement du contribuable vers l'usager, faisons-le. Les Français sont capables de comprendre que les efforts doivent être partagés. Un mix usager/contribuable peut fonctionner. Reste à placer le curseur au bon endroit. Tout est une question de dosage et de pédagogie. Malheureusement, c'est un sujet sensible, assez peu abordé par les candidats.

❗ Mais alors, comment les convaincre de l'importance de cette question ?

En termes de compétitivité, sans infrastructures, point de salut ! Les travaux ne sont pas programmés pour satisfaire les entreprises. Ce sont des projets d'intérêt général, nécessaires à l'économie du pays et générateurs d'emplois. (suite p. 16)

Les Echos
 LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

24.02.2017

Bouygues profite à plein de l'embellie du BTP en France

- Son carnet de commandes a franchi la barre des 30 milliards et Colas en a fini avec le marasme des travaux routiers.
- Le plan d'infrastructures de Trump, s'il se concrétise, serait un « aléa positif » pour Colas, très présent aux États-Unis.

tpbm

23/02/2017

Présidentielle : les Travaux publics auditionnent les candidats à Paris

Le forum des Travaux publics " Réinvestissons la France " s'est ouvert ce 23 février au Carrrousel du Louvre à Paris. Plusieurs candidats à la présidentielle y sont attendus.

À TRAVERS LA PRESSE

ACTUALITÉ FNTP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 10 FÉVRIER

LA FNTP S'ASSOCIE À BYNEXT À L'OCCASION DU FORUM « RÉINVESTISSONS LA FRANCE »

Paris, 10 février 2017 - Le 23 février, à l'occasion du Forum « Réinvestissons la France » avec la participation des principaux candidats à la Présidentielle, « by Next » accompagne la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) sur l'animation et la médiatisation de son événement.

Cet événement a pour but de sensibiliser les candidats sur les enjeux du secteur et de faire des infrastructures un sujet important dans les débats présidentiels.

Dès le 13 février et pendant une semaine, 5 grands projets « Travaux Publics » seront mis à l'honneur dans l'émission « Radio Brunet » (13h-15h sur RMC) dans le cadre de l'opération antenne « Merci les impôts ». Alain Juppé, maire de Bordeaux, lancera l'opération et sera l'invité de « Radio Brunet » pour évoquer le projet de la ligne LGV Paris-Bordeaux.

Le 23 février, le jour du Forum « Réinvestissons la France », « Radio Brunet » se délocalisera sur un des projets présentés pour une émission événement !

Sur le forum, les équipes de by Next produiront la TV digitale de l'événement et proposeront près de 5h de décryptages, d'interviews et de témoignages sur le sujet. Thomas Misrachi (BFMTV), Frédéric Simottel (BFM TV et BFM BUSINESS) et Virginie Plaut animeront les débats. L'ensemble de la journée est à suivre sur www.reinvestissonsfrance.fr.

De plus, des chroniques réactives seront produites et diffusées dans l'heure permettant de suivre les temps forts de la journée sur RMC.

Enfin Christophe Barbier, éditorialiste politique de BFMTV, interviewera les principaux candidats à l'élection présidentielle présents à l'occasion de la grande Conférence Plénière de l'après-midi avec Bruno Cavagné, Président de la FNTP.

À TRAVERS LA PRESSE

COHÉSION TERRITORIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 23 MARS

LES TRAVAUX PUBLICS FONT LEUR RÉVOLUTION COPERNICIENNE ET INVITENT LES CITOYENS À DES DÉBATS PARTICIPATIFS SUR L'AVENIR DES INFRASTRUCTURES DU 28 MARS AU 8 JUIN

Paris, jeudi 23 mars 2017 - Le lancement d'un projet d'infrastructures est trop souvent une affaire entre maître d'ouvrage et opposants. A la périphérie, les citoyens spectateurs et les entreprises de travaux, exécutantes.

A l'occasion des élections présidentielle et législatives, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) propose de changer de perspective et organise, avec ses Fédérations Régionales, 11 temps d'échanges, pour mettre au cœur du débat public la parole et la vision des citoyens sur leurs infrastructures, pour que chacun donne son avis :

- Avec la conviction que face aux enjeux de compétitivité économique, de transition écologique et de cohésion territoriale, les infrastructures sont un sujet décisif pour l'avenir de la France.
- Avec l'ambition de construire une vision partagée des attentes et des besoins des Français en matière d'infrastructures.

Entre le 28 mars et le 11 juin, des rencontres citoyennes sont donc organisées pour discuter de l'avenir des infrastructures en France. Elles réuniront tous les acteurs concernés : habitants, élus, acteurs économiques, salariés, entrepreneurs, fédérations professionnelles.

28 mars 2017	AGEN	18 mai 2017	CAEN
4 avril 2017	ANGERS	30 mai 2017	AIX EN PROVENCE
5 avril 2017	SAINT-ETIENNE	1 juin 2017	GRANDCHAMP
6 avril 2017	BESANCON	6 juin 2017	STRASBOURG
17 mai 2017	VERDUN	7 juin 2017	MONTAUBAN
8 juin 2017	ILE DE FRANCE		

Cette démarche s'inscrit dans le projet « Réinvestissons la France ! » pour lequel la Fédération Nationale des Travaux Publics a notamment proposé aux candidats à l'élection présidentielle une charte d'engagement autour de 4 thèmes :

1. Lancer un plan d'investissement sur les réseaux et les infrastructures (mobilité, eau, énergie, numérique)
2. Se doter d'une gouvernance pour les infrastructures et définir une stratégie donnant de la visibilité aux acteurs économiques.
3. Rétablir au travers d'un pacte, la confiance entre l'État et les collectivités locales (qui réalisent 70% de l'investissement public).
4. Accélérer les procédures et rationaliser les voies de recours pour aller de l'avant et construire l'avenir de nos territoires.

Aujourd'hui, François Fillon, Benoît Hamon, Emmanuel Macron et Marine Le Pen ont signé cette charte.

À TRAVERS LA PRESSE



[**batiactu**]

27/03/2017

Présidentielle 2017 : la Fntp invite les citoyens à des débats participatifs

Chantiersdefrance.fr

19/04/2017

Travaux publics - Saint-Etienne : les infrastructures en débat

**LA
TRIBUNE**.fr

20/04/2017

Election présidentielle: la Fédération régionale des travaux publics questionne les candidats

La Lettre M (Site Web)

20/04/2017

Les TP donnent leur feuille de route aux candidats

LE MONITEUR.fr

03/04/2017

Les F RTP déclinent en région les débats sur les infrastructures

À TRAVERS LA PRESSE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 24 MARS

DÉCHETS DU SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : UN NOUVEAU PAS VIENT D'ÊTRE FRANCHI AVEC 63 % DE DÉCHETS VALORISÉS

Paris, vendredi 24 mars 2017 – La publication par le ministère en charge de l'Environnement des résultats de l'enquête sur la production des déchets du BTP entre 2008 et 2014* le 21 mars 2017 montre que les entreprises de Travaux Publics sont mobilisées pour atteindre l'objectif de 70 % de valorisation des déchets d'ici 2020, fixé par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Les résultats de cette enquête illustrent les progrès notables réalisés par les entreprises de Travaux Publics, à la fois pour réduire la quantité de déchets inertes produits, mais surtout pour les valoriser et les réutiliser à la sortie de chantiers et ce, malgré un contexte économique particulièrement difficile.

Les entreprises de Travaux Publics ont ainsi réduit la quantité de déchets produits de 216,3 millions en 2008 à 185,3 millions de tonnes en 2014. Mais c'est dans le domaine de la valorisation des déchets inertes que les chiffres sont les plus éloquentes : en 2014, 63 % des déchets inertes de nos entreprises ont été valorisés contre 49 % en 2008, soit une hausse de 14 points.

Ces résultats témoignent de la maturité de la filière en matière de recyclage, faisant d'elle une filière intégrée, porteuse de solutions et d'innovations. L'objectif de 70% de valorisation des déchets d'ici 2020 est à portée de main, à la condition que les maîtres d'ouvrage lancent des appels d'offres adaptés à ces enjeux et que les acteurs impliqués définissent une politique régionale ambitieuse à travers les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (créés par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République).

Pour aller plus loin, retrouvez sur le site de la FNTP, l'ensemble des outils de gestion des déchets, mis à disposition de la profession.



27/03/2017

Les part de valorisation augmente

Garantir la non-pollution. On peut procéder à des analyses suivant la méthode de " la lixiviation. Mais ce n'est pas obligatoire. Il n'y a de bordereau de suivi que pour les déchets dangereux et ceux contenant de l'amiante ", explique Stéphane Rutard, chargé du développement durable à la fédération régionale des Travaux publics. Le non-respect des règles est passible de 2 ans de prison et 75 000 € d'amende. " Le droit de l'urbanisme prévoit un permis d'aménager pour des opérations d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 m et sur une surface supérieure ou égale à 2 ha. "



D'après une étude réalisée par le ministère de l'Environnement, le BTP a recyclé ou réutilisé, en 2014, 61% des déchets inertes qu'il avait produits. En 2008, ce chiffre était de 49%. L'objectif est de parvenir à 70% d'ici 2020.

À TRAVERS LA PRESSE

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 8 MAI

BRUNO CAVAGNÉ ADRESSE SES FÉLICITATIONS À EMMANUEL MACRON POUR SON ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 8 mai 2017 - Bruno Cavagné, Président de la FNTP, adresse ses vives félicitations à Emmanuel Macron pour son élection à la Présidence de la République. Il l'assure de l'engagement des entrepreneurs de Travaux Publics, prêts à mobiliser leurs savoir-faire pour entretenir, améliorer, construire les infrastructures au service de l'intérêt général de notre pays.

Le nouveau Président de la République aura à restaurer la cohésion nationale et créer les conditions d'une prospérité durable à travers notamment le développement des territoires, le renforcement de la compétitivité et la réussite de la transition écologique. Or sur ces trois enjeux, sans infrastructures de qualité, rien ne sera possible.

Participant le 23 février dernier au Forum des Travaux Publics « Réinvestissons la France », Emmanuel Macron a signé une charte d'engagement (Cf. ci-joint) et a déclaré concernant la politique d'investissement en infrastructures : « il faut définir la stratégie quinquennale, c'est-à-dire une loi de programmation avec un vrai comité de pilotage et d'évaluation ». Sur les ressources des collectivités locales, il a proposé de stabiliser le niveau actuel des dotations aux collectivités avec un principe de « bonus/malus » pour celles qui réduiraient leurs dépenses de fonctionnement. Il s'est aussi engagé à accélérer les procédures et à rationaliser les voies de recours concernant les projets d'infrastructures et de réseaux. Autant d'engagements qu'il importe maintenant de concrétiser.

La Fédération Nationale des Travaux Publics est prête à mettre son expertise à la disposition du Président de la République. Pour Bruno Cavagné, Président de la FNTP, «les infrastructures doivent être un atout essentiel pour l'avenir du pays. Pour y parvenir, il est indispensable de très rapidement mettre en place une nouvelle gouvernance à laquelle notre profession souhaite vivement s'associer».

À TRAVERS LA PRESSE

ACTUALITÉ FNTP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 31 MAI

BRUNO CAVAGNÉ, RÉÉLU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, mercredi 31 mai 2017 – Le Conseil d'administration a réélu Bruno CAVAGNÉ, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, pour un deuxième mandat de trois ans (il avait été élu le 18 septembre 2013).

Bruno CAVAGNÉ souhaite mettre au cœur de cette nouvelle mandature l'enrichissement de l'offre de services de la FNTP auprès de ses entreprises adhérentes à travers, par exemple, une nouvelle impulsion donnée au système de formation de la profession sur la période 2017-2021, la mise en place d'une offre de formation auprès des dirigeants sur les enjeux du «BIM» et l'instauration d'un guichet unique pour le traitement des accidents du travail / maladies professionnelles.

Bruno CAVAGNÉ sera très attentif au suivi des engagements pris par Emmanuel MACRON, alors candidat à l'élection présidentielle, lors du forum du 23 février « Réinvestissons la France » au Carrousel du Louvre. Il plaide notamment pour la création d'un Conseil d'orientation et de programmation des infrastructures de long terme (COFIL) qui serait chargé de l'évaluation et l'identification des projets nationaux prioritaires ainsi que la préparation d'une loi de programmation sur les infrastructures.

Bruno CAVAGNÉ, 54 ans, dirige à Toulouse le groupe GIESPER : génie civil, canalisations, VRD, gros-œuvre, peinture, recyclage, hôtellerie et promotion, dont les sociétés sont implantées dans le sud de la France.

Avant de présider la FNTP, Bruno CAVAGNÉ, homme d'échanges et de rencontres, s'était déjà largement impliqué dans la vie professionnelle : d'abord à Toulouse au sein de la FRTP (Président de 2008 à juin 2013) et de la CCI (Président de la commission des marchés de 1997 à 2009) ; Au sein de Canaliseurs de France puis de la FNTP et du Syndicat de France. Il est également membre du bureau du MEDEF, conseiller du CESE depuis 2015 au titre de la vie économique et du dialogue social, administrateur de BTP Banque, de la SMAvie BTP, de la CNETP et Vice-Président de la SGAM btp.

Il est Chevalier dans l'Ordre national du Mérite, au titre du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.



31/05/2017 Travaux publics: la FNTP réélit son président Bruno Cavagné réélu à la tête de la FNTP 31/05/2017



Travaux publics : Bruno Cavagné reconduit pour un 2e mandat à la tête de la FNTP

À TRAVERS LA PRESSE

DÉBAT PUBLIC

DÉJEUNER DE PRESSE - 5 JUILLET

DÉJEUNER DE PRESSE DU 5 JUILLET 2017

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

Pour les Travaux Publics, le premier semestre 2017 est celui d'une reprise de l'activité en demi-teinte. En effet, si l'activité dans le secteur des Travaux Publics reste encore poussive, la confiance revient sur les perspectives à court terme.

L'enjeu pour les professionnels des Travaux Publics est d'asseoir une reprise durable. Or les engagements du Président de la République, annoncés le 1er juillet, donneront une visibilité depuis longtemps demandée par les entreprises du secteur : création d'un Conseil d'orientation des infrastructures, instauration d'une loi de programmation des infrastructures sur cinq ans définissant les grands projets nationaux à réaliser et les financements associés. Pour 2018, il est urgent de renforcer et pérenniser les ressources de l'AFITF afin de pouvoir mettre en œuvre la politique d'amélioration et d'entretien des réseaux et de respecter les engagements pris au niveau national et européen (Contrats de plans et interconnexions européennes), deux objectifs affichés par Emmanuel Macron.

1. Les Travaux Publics en convalescence :

Si l'année 2016 marque enfin un coup d'arrêt à huit longues années de chute d'activité, les premiers mois 2017 ne confirment pas un véritable redémarrage dans les Travaux Publics : les travaux réalisés sont à peine stables sur les 5 premiers mois de l'année (-0,3% comparé à janvier-mai 2016).

Toutefois, une meilleure orientation des prises de commandes et le retour de la confiance dans les Travaux Publics à court terme laissent présager une reprise d'activité ces prochains mois.

Le moral des chefs d'entreprises s'améliore nettement puisque seuls 8 % des chefs d'entreprises anticipaient une baisse d'activité lors de la dernière enquête d'opinion FNTF/INSEE. Ce retour de la confiance se confirme quel que soit le donneur d'ordre (clientèle publique ou privée). Il touche l'ensemble des principales spécialités TP et devient de plus en plus partagé sur l'ensemble des territoires, même si quelques disparités subsistent encore d'une région à l'autre.

Cette amélioration graduelle se répercute sur l'appareil productif. Depuis plusieurs mois, le recours à l'intérim progresse (+11,7 % d'heures intérimaires de janvier à mai 2017/janvier-mai 2016, soit près de 6 000 intérimaires supplémentaires en équivalent temps plein comparé au niveau enregistré sur janvier à mai 2016). Les effectifs permanents ont cessé de reculer. Ils restent cependant à un point bas. Pour créer de l'emploi permanent, les entreprises ont besoin que l'activité accélère et que le secteur retrouve un peu de visibilité. Dans certaines régions ou métiers, un besoin de main d'œuvre commence même à réapparaître puisque 18% des chefs d'entreprises interrogés en avril 2017 le citent comme une contrainte de production.

Autre signe de convalescence, les défaillances reculent (-27 % sur les 5 premiers mois de l'année 2017 comparé à la même période en 2016) et de nouvelles contraintes de production émergent dont les contraintes financières en lien avec les questions de financement de la reprise.

En ce début de quinquennat, le retour d'une visibilité à moyen terme pour le secteur reste un enjeu primordial. Les décisions politiques qui se dessinent conditionneront l'avenir du secteur.

À TRAVERS LA PRESSE

2. Le secteur privé, le Grand Paris et le plan autoroutier, seuls moteurs actuels de l'activité :

Durant ce premier semestre 2017, les prises de commandes sont mieux orientées que lors des deux trimestres précédents. Cette nette progression est surtout portée par les chantiers du Grand Paris et quelques autres opérations de taille significative dans certaines régions (plan de relance autoroutier, transports en commun...).

Le secteur privé tire l'activité vers le haut avec une nette embellie des mises en chantiers de logements neufs qui aura des effets d'entraînement en particulier sur les travaux de petit terrassement ou de VRD. Une tendance qui devrait se poursuivre dans les mois à venir grâce à la hausse des réservations.

Grand Paris : les dépenses d'investissements de la société du Grand Paris (SGP) montent en puissance. Elles devraient s'établir à 1,4 Md€ en 2017 contre 0,8 Md€ en 2016 (+72%). En 2018 et 2019, elles devraient bondir encore respectivement à 2,3Md€ et 3,9Md€. La ligne 15 est désormais en phase opérationnelle de travaux, de même que de plusieurs gares parmi les 68 nouvelles qui doivent voir le jour. Par ailleurs, la participation de la SGP au financement d'autres projets franciliens (prolongement des lignes 11 et 14, RER E...) se poursuit. Les travaux du Grand Paris vont générer un point de croissance de l'activité en 2017 et cette montée en puissance devrait se poursuivre en 2018 et 2019. Plus de 4000 salariés travaillent actuellement sur ces chantiers, chiffre qui devrait s'élever à 28000 en 2020.

3. Une reprise « trop timorée » de l'investissement des collectivités locales :

L'investissement des collectivités locales reste globalement très faible et a continué de reculer en 2016, alors que leur niveau de trésorerie est historiquement haut. Cette panne de l'investissement local est tout de même à nuancer en fonction du type de collectivité.

Alors que le bloc communal devrait recommencer à investir (à mi-mandat, c'est un moment propice aux lancements des chantiers), les budgets d'investissement ont continué de se réduire en 2016. La loi Notre, avec le périmètre de deux-tiers des intercommunalités qui a changé au 1^{er} janvier, a laissé de nombreux projets en suspens. Pour 2017, les budgets d'investissements devraient néanmoins retrouver le chemin de la croissance.

Le dynamisme des métropoles est le principal booster de l'activité locale. La moitié d'entre elles devraient augmenter leurs dépenses en infrastructures de plus de 10% cette année (Bordeaux, Lyon, Nantes, Strasbourg, Toulouse...). On peut notamment citer la 3^{ème} ligne de métro de Toulouse, la ligne B du métro de Rennes, le tramway de Bordeaux, le projet de téléphérique urbain de l'agglomération d'Orléans...

Les départements devraient enrayer la chute de leurs dépenses TP mais aucun redémarrage n'est attendu en 2017. Au terme d'une baisse de 40% depuis 2008, pour la première fois depuis huit ans, l'année 2017 pourrait être celle de la stabilisation. La situation financière des départements bénéficie de la reprise du marché immobilier qui leur a permis de percevoir plus de droits de mutation, venant compenser la réduction de leurs dotations. Une dynamique qui se poursuivra en 2017. Sur 94 budgets primitifs analysés par la FNTP au 19 juin, les dépenses TP des départements se stabilisent à -0,6% (3,6 Md€).

Au total, conformément aux prévisions que je vous avais présentées à la fin de l'année dernière, la reprise sera réelle mais modeste : nous estimons que nous finirons l'année 2017 avec une hausse d'activité de 2,5% (en valeur), soit 38,6 Mds€ de chiffre d'affaires et une stabilisation de l'emploi permanent.

À TRAVERS LA PRESSE

4. Les conditions d'une reprise durable : des engagements structurants et une concrétisation dès 2018 :

4.1 - Renforcer et pérenniser les ressources de l'AFITF :

L'Agence est le bras armé de l'Etat pour (co)financer les travaux d'infrastructures. En 2017, le budget de l'AFITF est toujours insuffisant. Il s'élève à 2,15 Md€. Or il devrait être d'environ 3Md€ pour être en capacité de respecter les engagements de l'Etat.

Sans recettes complémentaires, l'AFITF se trouve dans une impasse financière. Je rappelle que dans un référé de juin 2016, la Cour des Comptes avait estimé qu'« à l'horizon de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 (...) les engagements déjà pris par l'Etat et l'AFITF appelleront des financements supplémentaires ».

Plusieurs facteurs contribuent à cette non soutenabilité de la trajectoire de l'AFITF avec son niveau de recettes actuelles :

- 11,3 Md€ d'engagement passés sont à décaisser dans les 10 ans. Cela concerne par exemple les LGV dont la mise en service vient de se faire, l'achat de matériel ferroviaire ou la dette Ecomouv.... Cela grève donc de plus d'1 Md€ la capacité annuelle qui peut être consacrée à de nouveaux investissements de l'Agence.
- le financement des besoins récurrents comme les CPER ou l'entretien des réseaux (routier national, ferroviaire ou fluvial) : en ne prenant en compte que les seuls CPER 2015-2020, il aurait fallu en théorie plus d'1 Md€ de crédits annuels de l'AFITF pour les réaliser dans les temps. Les retards se sont accumulés ces deux dernières années. A titre d'exemple, l'Etat n'a budgété que 180 M€ en 2016 pour le contrat de projet Etat-Région sur le volet transports en Ile-de-France, sur une part qui devait se monter à 350. Il manque donc 170 M€ dans le budget 2017 pour que l'Etat tienne sa part des engagements. Le Président de la République s'est engagé à respecter la signature de l'Etat dans les contrats de plan.
- la poursuite des projets d'intérêt européen tels que le Canal Seine-Nord-Europe et la liaison ferroviaire Lyon- Turin cofinancés à hauteur de 40% par l'Union européenne. Ils ont fait l'objet d'accords européens et tout retard dans leur réalisation remettrait en cause l'engagement de l'Etat français.

Ce n'est pas possible avec le niveau actuel des ressources de l'AFITF. Pour 2018, nous estimons à 800 millions à 1 MD€ le besoin de recettes supplémentaires de l'Agence.

Quelles solutions envisager à court terme ?

- le déplaçonnement de l'affectation de 2 cts de TICPE/gazole (taxe intérieure sur la consommation de produits énergétique) permettrait d'abonder le budget de 400 M€ (en passant de 735 M€ à 1135 M€). Pour mémoire, l'Agence n'a perçu en totalité ces 2 cts de TICPE qu'en 2015 mais plus de 500 M€ avaient alors servi à indemniser Ecomouv. Chaque centime supplémentaire sur le gazole vendu aux véhicules particuliers génère environ 400 M€ de fiscalité.
- Dans le même ordre d'idée, l'affectation d'une part de CCE (contribution climat énergie) apporterait des ressources complémentaires.
- A moyen terme, l'établissement d'un paiement à l'usage du réseau routier national par les poids lourds tel qu'évoqué par Elisabeth Borne ouvre aussi des perspectives intéressantes pour l'entretien et la mise à niveau des réseaux routiers et ferroviaires.

À TRAVERS LA PRESSE

4.2 - Satisfaction quant aux engagements du Président de la République :

Lorsque j'ai rencontré le Président de la République la semaine dernière, il s'est clairement engagé en faveur de la création d'un Conseil d'orientation des infrastructures et l'a confirmé à Rennes le 1er juillet, ce dont je me félicite.

Cette instance d'expertise et de dialogue entre les différentes parties prenantes demandée par la Profession est indispensable pour inscrire l'action publique sur le moyen-long terme et permettre une véritable refondation de notre politique d'infrastructures.

Les missions de ce Conseil porteraient sur l'évaluation des différents réseaux d'infrastructures, en s'appuyant notamment sur la mutualisation des différents outils d'observation existants, sur l'étude des politiques nationales d'infrastructures en intégrant toutes les dimensions économiques, sociales, environnementales et territoriales. Le Conseil d'orientation des infrastructures serait notamment chargé d'établir un rapport annuel public sur l'évolution des réseaux et des infrastructures à partir d'indicateurs de suivi. Sa composition associerait toutes les parties prenantes : représentants de l'État, des associations des collectivités locales (AMF, ADF, ARF), des fédérations professionnelles concernées et des acteurs économiques, des parlementaires, des associations d'usagers, des personnalités qualifiées, etc.

Le Président de la République a également donné des assurances sur la préparation d'une loi d'orientation des mobilités pour le 1er semestre 2018. Nous souhaitons qu'elle permette la programmation des infrastructures sur longue période définissant les grands projets nationaux à réaliser et leur financement.

La loi de programmation et le conseil d'orientation sont essentiels pour les entreprises de Travaux Publics car ils permettront de sortir des effets d'annonce et donneront une visibilité indispensable à l'activité des entreprises.

Sur les ressources des collectivités locales, Emmanuel Macron a proposé lors de sa campagne de stabiliser le niveau actuel des dotations aux collectivités avec un principe de « bonus/malus » pour celles qui réduiraient leurs dépenses de fonctionnement. Il est en effet impératif de rétablir la confiance entre l'Etat et les collectivités locales (qui réalisent 70 % de l'investissement public) avec un pacte : stabilité des dotations contre réduction des dépenses de fonctionnement et augmentation de l'investissement. Autant d'engagements qu'il importe maintenant de concrétiser ! A ce titre, la conférence nationale des Territoires, qui doit se tenir ce mois, sera une étape cruciale. On sait que l'investissement public augmente la croissance potentielle à long terme de l'ensemble de l'économie française. Malgré ce constat, l'investissement public a reculé en France dans les années récentes de 4,2 % à 3,5 % du PIB. C'est le seul élément de la demande intérieure française qui contribue encore négativement à la croissance.

Si j'espère convaincre sur le sujet, ce n'est pas seulement pour relancer l'activité dans les Travaux Publics, mais c'est aussi parce que les infrastructures dopent notre compétitivité et notre attractivité, parce qu'elles recréent du lien social et territorial, parce qu'elles contribuent à la réalisation de nos engagements en matière de transition écologique.

Enfin, je rappelle que le secteur des Travaux Publics est créateur d'emplois et a toujours su faire preuve d'une grande réactivité pour embaucher dans les périodes de regain d'activité. Si le secteur parvenait à une croissance moyenne annuelle de 4% l'an, cela générerait 35 000 emplois supplémentaires dans les entreprises de Travaux Publics et 96 000 emplois dans l'ensemble de l'économie (source OFCE – novembre 2016).

La mobilité de demain, l'aménagement et l'attractivité des territoires, la transition énergétique, les infrastructures du numérique représentent autant d'enjeux d'intérêt général pour notre pays et ses habitants.

À TRAVERS LA PRESSE

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 6 OCTOBRE

VISITE D'EMMANUEL MACRON À EGLETONS : POUR BRUNO CAVAGNÉ « UNE POLÉMIQUE REGRETTABLE AU DÉTRIMENT DU FOND ! »

Paris, vendredi 6 octobre 2017 – C'est avec la plus grande fierté que Bruno Cavagné et les 600 élèves de l'école d'application aux métiers des Travaux Publics d'Egletons ont accueilli le Président de la République, Emmanuel Macron, et les ministres Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer, mercredi, pour inaugurer les travaux du nouveau Campus.

Le Président de la République y a plaidé en faveur de l'apprentissage dont il veut "faire une filière d'excellence", appelant à "arrêter avec le défaitisme français", alors que des salariés du groupe GM&S manifestaient en ville. Bruno Cavagné regrette vivement que « la polémique indigne sur les propos du Président de la République, en marge de sa visite, ait masqué à la fois le caractère exemplaire du Campus des Travaux Publics d'Egletons et le discours volontariste d'Emmanuel Macron sur la formation et l'apprentissage d'une importance capitale pour l'avenir des jeunes ».

Bruno Cavagné estime que « la réforme de l'apprentissage et de la formation est essentielle pour former des jeunes à de vrais métiers et donner des perspectives d'avenir aux demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés. Egletons qui forme chaque année 580 élèves du CAP au BTS dont 400 jeunes en alternance avec un taux d'insertion remarquable (plus de deux propositions d'emploi pour chaque jeune) fournit l'exemple de la réussite d'une stratégie de branche en adéquation avec les attentes des jeunes et les besoins des entreprises».

Bruno Cavagné assure Emmanuel Macron que « le secteur des Travaux Publics prendra toute sa part à la réussite de cette réforme ».



06/10/2017

Macron à Egletons : " Une polémique regrettable "

Le président de la FNTP Bruno Cavagné, qui avait accompagné Emmanuel Macron à Egletons pour la visite du chantier du nouveau campus de l'EATP, a qualifié de "regrettable" la polémique soulevée par les propos du président la république alors que des salariés de GM&S manifestaient à proximité.

À TRAVERS LA PRESSE

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 24 OCTOBRE

AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LES TRAVAUX PUBLICS : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2021 ENTRE LA FNTP, LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, LA CNAM TS, L'INRS ET L'OPPBTB

Mardi 24 octobre 2017 – Suite aux résultats positifs de la convention nationale de partenariat en date du 29 mars 2012 sur l'amélioration de la Santé au travail, les cinq signataires- la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) en partenariat avec le Ministère du Travail, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM TS), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTB) ont souhaité renouveler leur engagement en matière de prévention santé et sécurité au travail dans les Travaux Publics pour une durée de 5 ans.

L'objectif phare de cette seconde convention est de rechercher des solutions efficaces afin d'améliorer la formation et de développer la culture de la prévention pour les acteurs des travaux publics. Pour mener à bien cette mission, la mobilisation des 5 organisations repose sur des engagements forts et bien précis permettant de mutualiser les connaissances et les pratiques et de déboucher sur des actions à forte valeur ajoutée qui seront également déployées tant au niveau national que régional. A cet effet, les représentants régionaux seront associés afin qu'ils apportent leurs contributions aux commissions régionales Santé et Sécurité des FRTP. Le but de ces commissions sera d'accompagner les entreprises à renforcer la culture prévention via des outils et recommandations de la présente convention.

La convention : une prévention sur tous les fronts pour renforcer la sécurité des salariés

Cette convention, conclue pour 5 ans, a défini six axes prioritaires :

- Développer la culture de prévention dans les entreprises de Travaux publics en contribuant à favoriser la démarche d'évaluation des risques professionnels ;
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de prévention adaptées sur ces mêmes risques ;
- Favoriser les échanges entre les réseaux des partenaires au niveau territorial ;
- Accompagner la mobilisation des entreprises de Travaux Publics pour réduire leur sinistralité ;
- Renforcer la prévention des risques professionnels dans les formations initiales et continues aux métiers des Travaux Publics ;
- Développer la connaissance des risques chimiques, des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux obligations de coordination et de conception pour renforcer la sécurité des salariés.

La convention garantit le développement de compétences pour amener les acteurs de Travaux Publics à identifier les dangers et analyser les risques auxquels ils peuvent être exposés dans leur travail. Améliorer la qualité de vie au travail, renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention constituent un enjeu majeur pour mieux prévenir et anticiper les risques classiques et émergents.

À TRAVERS LA PRESSE

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 24 OCTOBRE

La FNTF a prévu d'établir un bilan annuel de la mise en œuvre de la présente convention qui fera l'état d'avancement des travaux engagés, validera formellement les livrables produits par les groupes de travail, et définira les nouveaux thèmes de travail.

Les résultats des travaux seront publiés, notamment par l'INRS ou l'OPPBT. Les propositions seront ensuite déployées au niveau national et régional.

Pour Muriel PÉNICAUD « La prévention et l'anticipation des risques professionnels sont des enjeux majeurs pour la qualité de vie au travail et un levier de compétitivité pour l'entreprise. Je salue la démarche de la fédération professionnelle des travaux publics, qui je l'espère, sera un exemple pour l'ensemble des branches professionnelles. »

Pour Bruno CAVAGNÉ, « la prévention des risques professionnels demeure plus que jamais une priorité pour la branche des Travaux Publics et cette nouvelle convention illustre la volonté de la profession de poursuivre et de renforcer ses efforts dans ce domaine. Peu de branches professionnelles peuvent se targuer de réunir une telle capacité d'expertise collective au service de la santé au travail ».

[batiactu]

25/10/2017

Risques professionnels : la FNTF passe une convention avec les pouvoirs publics

La Fédération nationale des travaux publics s'engage pour cinq ans avec les pouvoirs publics pour améliorer la prévention sur les chantiers.



25/10/2017

TP : 5 organisations se mobilisent pour la sécurité au travail

N° Page :
Edition :
Auteur :
Page : 1/1



25/10/2017

Santé et sécurité au travail : signature d'une nouvelle convention

Déjà partenaires, la FNTF, le ministère du travail, la Cnam TS, l'Inrs et l'Oppbtp ont renouvelé leur engagement en matière de prévention santé et sécurité au travail dans les Travaux Publics. Une nouvelle convention vient en effet d'être signée pour la période 2017-2021.

À TRAVERS LA PRESSE

DÉBAT PUBLIC

CONFÉRENCE DE PRESSE - 16 NOVEMBRE

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ, PRÉSIDENT DE LA FNTP

Pour la première fois depuis 10 ans, les entrepreneurs de Travaux Publics abordent leur future année avec un réel optimisme : ils attendent une augmentation du chiffre d'affaires du secteur de 4% en 2018, en partie tirée par les travaux du Grand Paris Express (1,2 point de croissance). Un double défi attend la profession : celui de la pérennisation de la croissance et son corollaire celui de créations nettes d'emplois.

1. Activité 2017 : le redémarrage est plus lent qu'espéré mais plusieurs signaux passent au vert pour l'année prochaine

- Une année de transition :

Les facturations de nos entreprises connaissent une fragile stabilité sur les neuf premiers mois de l'année. Plusieurs causes à cela :

- La réorganisation des intercommunalités qui a induit de nombreux reports de chantiers en début d'année.
- Les zones rurales qui restent atones et un fossé qui se creuse avec des zones urbaines où d'importantes opérations sont parfois en cours de lancement. Au total, la reprise de l'investissement local est encore très molle (+0,6 % en 2017 selon les estimations du projet de loi de finances).

- La situation est en revanche beaucoup plus positive sur le plan des prises de commandes :

Elles progressent en cumul depuis le début de l'année de +7,6 % avec un effet « Grand Paris » important. Dans plusieurs régions, on observe aussi cette accélération au niveau des Métropoles, en lien notamment avec le démarrage de projets de transport urbain.

- Parallèlement, l'optimisme est de retour chez les chefs d'entreprises :

Depuis maintenant quatre trimestres, le moral des chefs d'entreprises concernant leurs perspectives d'activité s'améliore. Ce qui était particulièrement vrai pour la clientèle privée l'est désormais aussi pour les collectivités locales.

- Les appels d'offre publics sont enfin bien orientés :

Les appels d'offres marchés publics, qui sont un bon indicateur pour l'activité des prochains mois, progressent de +3,2 % à fin septembre en cumul depuis le début de l'année

Cet ensemble de signaux positifs nous conduisent à maintenir notre estimation de progression du chiffre d'affaires du secteur à +2,5 % en 2017, soit un chiffre d'affaires de 36,6 M€ en France.

À TRAVERS LA PRESSE

2. 2018, année de l'amplification de la reprise d'activité

2.1 Tous les maîtres d'ouvrage devraient augmenter leurs commandes aux entreprises de TP

Un retour de l'investissement des collectivités locales

Les collectivités locales sont nos premiers clients (41% de l'activité) et la reprise de leurs investissements est la condition d'un regain d'activité partagé par toutes les entreprises et sur tous les territoires.

La loi de programmation de finances publiques fixe quelques grandes orientations pour les collectivités locales sur la période 2018-2022 : les collectivités devront prioritairement participer à la résorption du déficit public et à la réduction de la dette. Selon la trajectoire annoncée, les collectivités devraient devenir de plus en plus excédentaires (jusqu'à 21Md€ d'excédent structurel en 2022 contre 3 Md€ aujourd'hui). Pour y arriver, le gouvernement souhaite limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à +1,2% en valeur (soit 13 Md€ d'économie par rapport à une hausse tendancielle à +2,5 %) et instituer une règle d'or renforcée fixant un ratio d'endettement maximum. Ceci passera par une contractualisation avec les 319 plus grandes collectivités locales qui comptent pour 2/3 des dépenses locales. En se basant sur les hypothèses affichées dans cette loi de programmation, l'investissement local pourrait reprendre de façon modérée au cours des deux prochaines années.

Plusieurs facteurs sont favorables à la hausse de la dépense Travaux Publics des collectivités :

- Pour le bloc communal, nous sommes à mi-mandat, c'est à dire la phase du cycle électoral la plus favorable à l'investissement,
- Elles ont reconstitué des marges de manœuvre financières et vont bénéficier d'un maintien des dotations.

Mais elles seront maintenues sous contraintes par l'Etat (économies demandées et ratio d'endettement). C'est pourquoi nous tablons sur une reprise plus modérée de l'investissement TP des collectivités que lors des cycles électoraux précédents : + 3 % (hors Grand Paris).

Du côté de l'Etat, l'AFITF devrait être dotée d'un budget en nette hausse

Côté Etat, le budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) sera voté en décembre mais selon les premiers éléments communiqués, il devrait atteindre 2,4 Md€ (au lieu de 2,2 Md€ en 2017), soit une hausse de 9 % en 2018.

Il progresserait essentiellement sous l'effet d'un déplafonnement des recettes de TICPE qui lui sont affectées chaque année. En regardant le « verre à moitié vide », ce budget reste tout de même bien inférieur aux besoins de l'AFITF pour tenir engagements passés et projets annoncés (il faudrait pour ce faire entre 3 et 3,5 Md€/an selon les estimations du ministère des Transports). Il ne permettra pas de réaliser les Contrats de Plan selon le calendrier prévu mais il a le mérite de porter ses efforts sur l'entretien et la régénération des réseaux et sur les transports du quotidien.

À TRAVERS LA PRESSE

Du côté des grands opérateurs, les chantiers du Grand Paris ont un fort impact

Dès cette année l'effet Grand Paris a été massif sur les prises de commandes. L'impact se fera donc fortement sentir sur le chiffre d'affaires 2018. Il y a certes des facteurs d'incertitude : quels seront le niveau précis du budget 2018 de la SGP, la teneur des annonces gouvernementales sur le cadencement du projet, l'ampleur des décalages ? Néanmoins, l'année prochaine, les entreprises de Travaux Publics pourraient voir un accroissement d'environ 500 millions d'euros du chiffre d'affaires qu'elles réaliseront grâce aux travaux du Grand Paris Express par rapport à 2017.

Dans le même temps, si les investissements des grands opérateurs de l'énergie devraient rester stables, le plan fibre va tirer l'activité. Le plan de relance autoroutier signé en 2015 devrait également avoir des effets positifs. Si bien que la dynamique globale des grands opérateurs sera forte : nous estimons qu'elle progressera de +7 %.

Un effet d'entraînement de l'investissement privé et du dynamisme du secteur du bâtiment

La commande privée, qui pèse en moyenne pour plus d'un tiers du chiffre d'affaires global du secteur, sera dynamique en 2018. Les indicateurs macro-économiques repassent au vert, l'investissement privé devant notamment retrouver son niveau d'avant-crise. La dynamique du bâtiment est désormais bien enclenchée, avec des taux de croissance à deux chiffres pour le logement neuf notamment. La bonne orientation des permis ne fait pas peser d'inquiétudes à court terme pour 2018. Les Travaux Publics devraient donc de nouveau bénéficier d'effets d'entraînement sensibles en 2018 que nous estimons à +3 %.

En conséquence, la FNTP affiche une prévision pour l'ensemble du marché des Travaux Publics de +4 % en valeur (soit +3 % en euros constants avec une hypothèse d'inflation de +1%). Environ 1,2 point de croissance sera assuré par la montée en puissance des travaux liés au Grand Paris Express.

2.2 Les entreprises de Travaux Publics sont de nouveau dans une logique de recrutement

Dans ce contexte, le sujet du recrutement revient en force pour de plus en plus d'entreprises. 2017 marque un retournement après la perte de 30 000 salariés permanents depuis 2008 avec 3 nouveautés :

- Les effectifs ouvriers permanents se sont stabilisés après 7 années de baisse continue.
- Les heures intérimaires ont progressé tout au long de l'année (+3,9 % sur 9 mois), signes à la fois d'une activité confortée par quelques grands projets et d'une confiance pas encore totalement retrouvée.
- Le manque de main d'œuvre est apparu de façon croissante au fil de l'année comme le principal « goulot » de production, dépassant désormais l'insuffisance de demande. 8 % des entreprises s'en plaignaient en janvier, elles étaient 35 % en octobre.

Evidemment, l'Ile-de-France a un effet « aspirateur » pour la main d'œuvre de régions limitrophes mais des difficultés de recrutement remontent désormais de multiples régions (en particulier pour leurs grandes métropoles).

Aujourd'hui 270 000 salariés travaillent dans les entreprises de TP dont 35 000 intérimaires.

2018 devrait être la première année depuis 7 ans de créations nette d'emplois permanents pour le secteur des

À TRAVERS LA PRESSE

Travaux Publics. Ces embauches s'amplifieront si la croissance s'affirme dans les prochaines années. Une croissance moyenne de 3% l'an permettrait de créer 25 000 emplois en 5 ans.

Une reprise pérenne et partagée sur l'ensemble des territoires est essentielle pour donner la visibilité nécessaire aux actions de formation et de recrutement du secteur. La profession est prête à s'engager en matière de formation, de recrutement, d'insertion. Cela sera possible si la visibilité sur l'activité s'accroît.

3. Retour de la croissance : le défi de la pérennisation

L'année 2018 augure d'une reprise de l'activité des entreprises de Travaux Publics. Mais qu'en sera-t-il après ?

Qu'il s'agisse de l'entretien et de la régénération des réseaux ou de la construction de nouvelles infrastructures, les besoins sont immenses. Répondre à la fois aux besoins du quotidien et lancer les infrastructures du futur est indispensable quand on affiche des ambitions en matière de cohésion sociale et territoriale, de transition écologique, de compétitivité et d'attractivité.

Mais répondre aux besoins implique de résoudre une impasse financière : selon Elisabeth Borne, pour la seule mobilité, elle est à minima de 10 MD€ sur le quinquennat. Selon les calculs de la FNTP, pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, près de 8 milliards d'euros (0,4 point de PIB) par an d'investissements additionnels seront nécessaires à horizon 2030. Pour le MEDEF, ce sont 10 MD€ supplémentaires par an qui devraient être investis dans les réseaux pour améliorer la compétitivité des territoires.

3.1 D'abord partager le diagnostic sur les besoins, pour programmer.

Comme vous le savez, à la demande du Président de la République, Elisabeth Borne, la ministre en charge des Transports a mis en place il y a quelques semaines un Conseil d'orientation des infrastructures. Il est composé de parlementaires et d'experts, présidé par Philippe Duron et j'en assure la vice-présidence.

Toutes les administrations de l'Etat sont sollicitées afin de mettre à jour le rapport Mobilité 21, de prioriser les projets, non pas pour en abandonner certains, mais peut-être pour les étaler dans la durée et réfléchir à de nouvelles pistes de financement.

Si l'accent est mis sur les transports du quotidien, les projets seront regardés à l'aune de leur apport à la compétitivité économique du pays, de l'équité entre les territoires et du développement durable. C'est une approche qui me satisfait dans la perspective que ces travaux et recommandations, attendus début 2018, servent de base à la loi d'orientation sur les mobilités, prévue pour le premier semestre 2018. Avec la volonté de réaliser un texte « historique », à l'image de la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982 (plus connue sous le nom de loi Loti), qui donne une vision claire d'une politique d'infrastructures, assorti d'un échéancier pour son financement.

Ce sera la première loi de programmation en France en matière d'infrastructures de transport. Ce besoin de programmation existe aussi dans d'autres domaines de notre activité : énergie (avec la programmation pluri-annuelle), Numérique (Plan France très haut débit). Nous souhaitons aussi qu'une vraie réflexion ait lieu dans le domaine de l'eau qui doit faire face à des enjeux importants (vieillessement des canalisations, préservation des milieux aquatiques etc ...)

À TRAVERS LA PRESSE

3.2 Ensuite, d'une part mettre en œuvre des mesures peu coûteuses mais qui inciteraient les collectivités à investir...

Elles consistent avant tout à moderniser le cadre comptable public. Deux exemples :

- Rendre éligible au FCTVA, les dépenses d'entretien qui permettent de préserver la valeur du patrimoine. Cela inciterait à ne pas attendre une dégradation irrémédiable des infrastructures impliquant alors des travaux plus coûteux au final pour les finances publiques.
- Permettre la fongibilité des crédits de paiement prévus pour les investissements. Un Elu local devrait pouvoir utiliser simplement des crédits d'une opération bloquée pour une raison quelconque pour accélérer la réalisation d'une autre opération qui est prête.

3.3 D'autre part, établir un plan de financement qui intégrerait la contrainte de la consolidation budgétaire et de la dette maastrichienne.

Financer l'entretien et les infrastructures du quotidien

Il n'y a pas une solution unique. Il s'agira d'arbitrer entre plusieurs types de recettes : TICPE, péage urbain, Eurovignette, taxe poids lourds, etc.

Le choix doit être possible, il ne l'est pas aujourd'hui. Pour faire ce choix, il y a toute une série de considérations politiques et socio-économiques à prendre en compte : qui doit payer le contribuable ou l'utilisateur, quel est le rendement réel de la recette, à quelle échelle géographique doit-elle s'appliquer ? Quelles sont ses modalités de collecte et son coût de gestion ? Au cœur de toutes ces décisions se trouvera l'acceptabilité des nouvelles sources de financement et leur caractère plus ou moins indolore pour l'utilisateur/contribuable.

La FNTP a fait plusieurs propositions à ce sujet mais si on devait en retenir une en particulier, l'utilisation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques -TICPE (ou de la contribution climat énergie) présente beaucoup d'avantages : c'est un prélèvement déjà existant, à assiette large, sans « empreinte physique » (portiques, péages). La fiscalité sur la route rapporte 41 MD€ à l'Etat. Moins de 15 reviennent vers les infrastructures routières. Un rééquilibrage n'aurait rien d'aberrant.

Il faut trouver une solution pour « désengorger » budgétairement l'AFITF qui a besoin de retrouver des marges de manœuvre pour notamment accélérer les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et la régénération des réseaux.

Pour financer les nouveaux grands projets d'investissement : déconsolidation de la dette des grands projets d'infrastructures.

Il est un thème sur lequel les blocages perdurent, c'est celui de la capacité de financement des grands projets et du poids qu'ils représentent dans la « dette maastrichtienne ». Les règles budgétaires sont aujourd'hui un obstacle majeur à la réalisation de ces projets pourtant à forte utilité économique, sociale et environnementale.

Une possibilité serait de déconsolider budgétairement les projets d'investissement répondant à des objectifs européens : projets d'infrastructure à dimension européenne (Lyon-Turin, Canal Seine-Nord, GPSO, ...), transition énergétique, Plan très haut débit européen...

À TRAVERS LA PRESSE

Qualité de vie au quotidien, compétitivité des entreprises et des territoires, cohésion sociale... les enjeux de la politique d'infrastructures de la France méritent aujourd'hui comme hier d'être pris à bras le corps. C'est ce que nous attendons des Assises de la mobilité mais ceci est vrai pour tous les autres domaines de notre activité (eau, énergie, numérique...). Quand je défends les entreprises de Travaux Publics, je n'ai pas le sentiment de tenir un discours catégoriel mais d'œuvrer pour l'intérêt général. Car quand on sacrifie l'investissement, c'est la compétitivité de notre économie dans son ensemble, le progrès social et le développement de nos territoires que l'on hypothèque.



N° PAGE: 1
AUTEUR:
Section: Premiere Page
Surface : 179
Diffusion:122744
Page: 1/1

LesEchos
LE QUOTIDIEN DE L'ECONOMIE

LE MONITEUR.fr

Les entreprises de travaux publics « réellement optimistes » pour 2018

Par A.P avec - AFP - Publié le 16/11/2017 à 14:17

Mots clés : [Entreprise du BTP](#) - [Travaux publics](#)

Les entrepreneurs de travaux publics tablent sur une activité en hausse de 4% l'an prochain grâce à des prises de commandes dopées par le Grand Paris.

Reproduction et Diffusion soumises à autorisation

2017.11.17

La croissance s'accélère dans les travaux publics

BTP L'activité est attendue en croissance de 4 % en 2018. Les embauches devraient reprendre.

Les travaux publics ont l'œil rivé sur 2018. En vue, « une augmentation du chiffre d'affaires du secteur de 4% en valeur. Environ 1,2 point de croissance sera assuré par la montée en puissance des travaux liés au Grand Paris Express », pronostique Bruno Cavagné, président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). Déjà, les

prises de commande ont bondi de 7,6% cette année. Bouygues Construction se révèle en pleine forme. Outre le Grand Paris, « dans plusieurs régions on observe une accélération dans les métropoles, liée au démarrage de projets de transport urbain », précise le groupe. Une reprise des embauches est en vue, après la perte de 30.000 salariés permanents depuis 2008 dans un secteur qui compte aujourd'hui 270.000 actifs, dont 35.000 intérimaires. En octobre, 35% des 7.500 entreprises du secteur se plaignaient du manque de personnel de production, contre 8% en janvier. // **PAGE 19**

Vendredi 17 novembre 2017

Bulletin Quotidien

Le Conseil d'orientation des infrastructures devrait rendre son rapport à la fin du mois de janvier

Construction Cayola

FNTP : « Quand la pénurie de main d'œuvre guette le Grand Paris »

Par J.T - 17/11/2017 - Construction Cayola

CHANTIERS DE FRANCE.fr
LE SITE D'INFORMATION PRATIQUE DES PROS DES TRAVAUX PUBLICS

Travaux publics – La reprise de l'activité s'accélère en 2018
17 novembre 2017

Après une année de transition, 2018 devrait marquer une accélération de l'activité dans les TP. La FNTP anticipe une augmentation du chiffre d'affaires de 4% pour l'année prochaine.

Explications.

Conformément aux prévisions de la fédération, l'année en cours marquera une amorce de redressement pour les entreprises de TP. Leur chiffre d'affaires s'appréciera de 2,5%. Signe du redressement du secteur, la prise de commandes est particulièrement bien orientée avec une progression de 7,5% depuis le début de l'année. Dans ce contexte, et malgré un écart entre les données chiffrées et le ressenti des entrepreneurs, un cycle de croissance est amorcé, sous réserve que la profession relève les deux défis qui se pose à court terme : la pérennisation de la croissance et l'adéquation des ressources humaines au volume de travaux à réaliser.

REUTERS

France : Accélération en vue dans les travaux publics en 2018

Les entreprises de travaux publics "réellement optimistes" pour 2018

btp | immobilier | entreprises | transport | rail | commerce | investissements

Paris, France | AFP | jeudi 16/11/2017 - 14:00 UTC+1 | 350 mots

Les entrepreneurs de travaux publics se disent "réellement optimistes pour la première fois depuis dix ans", et tablent sur une activité en hausse de 4% l'an prochain grâce à des prises de commandes dopées par le Grand Paris.

À TRAVERS LA PRESSE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 22 NOVEMBRE

LES ECO MAIRES ET LA FNTF S'ENGAGENT CONCRÈTEMENT POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Paris, mercredi 22 novembre 2017 - Mobilité « bas carbone », lutte contre le changement climatique, développement des énergies renouvelables, amélioration du cadre de vie,... autant de besoins exprimés par les territoires et pour lesquels les infrastructures apportent des solutions. Pour concrétiser leur mise en œuvre, se pose la question du financement de l'aménagement. Or, une grande diversité d'aides, de prêts, d'appels à projets et d'investissement existe mais n'est pas forcément lisible au premier abord.

Eclairer sur les financements pour passer à l'action

Le guide élaboré par l'association Les Eco Maires et la FNTF présente, sous la forme de 8 fiches pratiques destinées aux élus, les aménagements qui concourent à la transition écologique des territoires (rénovation de l'éclairage public, construction d'une station d'épuration, installation d'éoliennes, etc.). Chaque fiche propose les principaux dispositifs de financement accessibles sur la thématique associée et est complétée par un retour d'expérience sur un projet déjà réalisé et financé, avec ses impacts économiques, sociétaux et environnementaux sur le territoire.

Comprendre pour agir, financer pour transformer son territoire

A l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, l'association Les Eco Maires et la FNTF présentent le guide des financements des infrastructures pour la transition écologique lors d'une conférence « Aménagement et Transition écologique : comment financer vos projets de territoire ? » le 22 novembre 2017.



À TRAVERS LA PRESSE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 22 NOVEMBRE

LES COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE RÉCOMPENSÉES PAR LES TROPHÉES INFRASTRUCTURES ET CROISSANCE VERTE LORS DU SALON DES MAIRES

Paris, mercredi 22 novembre 2017 - Valoriser les projets de territoire ambitieux en faveur de la transition écologique. Voici l'objectif des Trophées Infrastructures et Croissance verte nationaux remis le 22 novembre par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTTP). Deux prix ont été décernés dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales à des binômes constitués des collectivités porteuses des projets et des entreprises ayant réalisé les travaux, dans deux catégories : « énergie et mobilité » et « espace urbain et cadre de vie ».

Innover pour faciliter et sécuriser la mobilité

Située à 850 m d'altitude, Pontarlier est la deuxième ville la plus haute de France, et sa localisation l'expose à des conditions d'enneigement importantes. Pour remédier aux problématiques de libre circulation des usagers en toute sécurité, la Ville de Pontarlier a choisi l'entreprise Vermot TP du groupe Eurovia pour mettre en œuvre un système automatisé de réchauffement du revêtement de la place centrale. Ce projet garantit aux citoyens des conditions de déplacement optimales, avec l'utilisation de la chaleur issue du chauffage urbain, tout en supprimant la pollution due à l'emploi de sel pour le déneigement. Il s'agit de la première mise en pratique du procédé Power Road®.

Rénover les espaces urbains pour améliorer le cadre de vie

Afin de rendre l'espace pour les piétons et les automobilistes plus agréable et redynamiser son économie, la ville de Gigean a confié la requalification de son centre-ville à l'entreprise Eiffage Route Méditerranée. Cette opération intégrée a joué la carte du développement durable par la rénovation de l'éclairage public, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, l'installation de containers enterrés ou encore la création d'un espace partagé.

Les remettants, Guy Geoffroy, président des Eco Maires, et Jean-Michel Royot, membre du directoire d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, ont ainsi salué l'engagement des collectivités et l'accompagnement des entreprises de Travaux Publics dans la réalisation de ces projets.



À TRAVERS LA PRESSE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 27 NOVEMBRE

WWW.MATERRIO.CONSTRUCTION : UNE RÉPONSE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES TERRITOIRES

Paris, 27 novembre 2017 - La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) mettent en ligne un centre de ressources et d'information sur l'économie circulaire et la gestion des déchets inertes des chantiers de Travaux Publics. Ce site internet, accessible à tous, a reçu le soutien de l'ADEME et est reconnu par l'Etat comme une action « Engagement pour la croissance verte ».

La profession recycle et valorise plus de 60 % des déchets inertes du BTP. L'objectif de 70 % de valorisation des déchets de construction et de démolition d'ici 2020 fixé par la loi de transition énergétique est atteignable. Pour mobiliser les différents acteurs, collectivités, maîtres d'œuvre et entreprises dans la réussite de cet objectif, ce centre de ressources vise à les mettre en relation et partager les bonnes pratiques.

Pratique, collaboratif, gratuit, Materrio propose :

- Des références techniques et réglementaires actualisées et accessibles à tous,
- Des témoignages, des supports de formation et des chiffres clés,
- Un outil de géolocalisation des installations de traitement sur l'ensemble du territoire français,
- De l'interactivité avec une communauté d'experts disponibles pour répondre à toutes les questions.

La profession, qui participe aux travaux d'élaboration de la feuille de route de l'économie circulaire engagée par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, apporte, grâce à l'outil Materrio.construction, une réponse pragmatique à l'intégration du recyclage et de la valorisation des déchets inertes dans l'acte de construire.



www.materrio.construction.com : le site des déchets de chantiers
 Batijournal

30/11/2017



Materrio, une nouvelle plate-forme Web dédiée
 au recyclage des déchets des travaux publics

06/12/2017

Un site web pour encore plus recycler les déchets inertes des chantiers

29/11/2017



Lancement d'un outil de gestion des déchets dans les TP



28/11/2017

Chantiersdefrance.fr
 Un centre de ressources sur Internet

Economie circulaire : mise en ligne d'un centre de ressources et d'information

LEMONITEUR.FR

EVENEMENTS PRESSE 2017

Mardi 17 janvier 2017 :

Déjeuner avec le service économie d'Europe 1 (Emmanuel Duteil, Olivier Samain, Carole Ferry et Axel de Tarlé)

Jeudi 23 février 2017 :

120 journalistes accrédités au Forum « Réinvestissons la France »

Mercredi 5 juillet 2017 :

Déjeuner de presse (Moniteur, AFP, Les Echos, Europe 1, RTL...) Point sur l'activité du 1er semestre 2017 et attentes du secteur après les législatives.

Jeudi 16 novembre 2017 :

Déjeuner de presse (Moniteur, Europe 1, Contexte, La Correspondance économique, Bloomberg, AFP, Chantiers de France, Batiactu, BTP Magazine...)

Mardi 6 juin 2017 :

Interview avec Corinne Caillaud, journaliste en charge de la rubrique « Les décideurs du Figaro » pour un portrait de Bruno Cavagné.

Mardi 4 juillet 2017 :

Interview avec Gilles Guillaume de l'agence Reuters sur la conjoncture et les attentes du secteur après les élections présidentielles.

Mardi 4 juillet 2017 :

Interview avec Rebecca Frasquet, journaliste en charge de la rubrique BTP à l'AFP sur la conjoncture du secteur et sur la pause des grands projets.

Mardi 25 juillet 2017 :

Interview sur la conjoncture du secteur avec Thierry Butzach journaliste pour L'Officiel des Transporteurs.

Mardi 25 juillet 2017 :

Interview avec Jessica Ibelaïdene (Moniteur) sur l'actualité du secteur la pause des grands projets, les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les collectivités locales.

Jeudi 14 septembre 2017 :

Interview avec Cyrille Lachèvre de L'Opinion sur les attentes du secteur par rapport aux Assises de la mobilité.

Jeudi 14 septembre 2017 :

Interview avec Jessica Ibelaïdene du Moniteur sur les attentes du secteur à la veille des Assises de la mobilité.

INTERVIEWS PRESSE 2017

Mardi 7 février 2017 :

Interview Moniteur (numéro spécial TP du 24/02) avec Fabien Renou (rédacteur en chef), Jessica Ibelaïdene et Jérémy Bellanger.

Mercredi 8 février 2017 :

Interview avec Mathias Thépot de La Tribune sur le Forum et les attentes du secteur avant la Présidentielle.

Mercredi 15 février 2017 :

Interview avec Lucie Romano, journaliste à l'AEF sur les enjeux du Forum « Réinvestissons la France » et les attentes de la profession vis-à-vis des candidats à l'élection présidentielle.

Mercredi 22 février 2017 :

Interview avec Anne-Laure Jumet, journaliste à Europe 1 sur les attentes du secteur vis-à-vis des candidats à l'élection présidentielle à la veille du forum « Réinvestissons la France ».

Mercredi 17 mai 2017 :

Interview avec Jessica Ibelaïdene (Moniteur) sur le baromètre Moniteur-FNTP collectivités locales.



ANNALES 2017

CONSEILS D'ADMINISTRATION
ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

De la Fédération Nationale des Travaux Publics
et du Syndicat des Entrepreneurs
de Travaux Publics

CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Fédération Nationale des Travaux Publics

du 26 janvier 2017

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques ALLEMAND, Pierre ANJOLRAS, Mohamad ATOUI, Gilles de BAGNEUX, Paul BAZIREAU, Eric BERGER, Pierre BERGER, Frédéric BERNADET, Philippe BISI, Christian BODIN, Dominique BOUILLOT, Jean-Claude BROSSIER, Jean-Michel BUESA, Bertrand BURTSCHHELL, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Dominique COLLOMP, Damien COLOMBOT, Henri DEHÉ, Benoît DENIZOT, Patrice FONTENAT, Yves FORZINI, Yves GABRIEL, Denis GAUTHIER, Bernard GERNEZ, Gilles GINESTE, Laurent GIROU, Philippe GOULLEY, Jean-Pierre GUERIN, Jean-Yves GUILLARD, Patrice HALTEBOURG, Bernard HERITIER, Jacques HUILLARD, Jean-Philippe LACOSTE, Guy LACROIX, Eric LAFOND, Michel LALLEMENT, Christian LAVEDRINE, Paul LHOTELLIER, Philippe LIAUSU, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Marc MEDIO, Antoine METZGER, Stéphane MONCEAUX, Xavier NEUSCHWANDER, Hervé NOËL, Jean-Pierre PASERI, Emmanuèle PERRON, Patrice POLLONO, Pascal RIBOLZI, Philippe ROCHER, Christophe ROUGEOT, Philippe SEITZ, René SIMON, Jérôme STUBLER, Alain SUR, Christian SURGET, Hélène SZULC, Christian TRIDON, Bernard VADON, Jean-Luc VENTURA, Christophe VERWEIRDE, Eric VODINH.

Président honoraires

Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Représentés

Olivier ALLEZ (représenté par Bruno CAVAGNÉ), Rémi AMICEL, Régis BINET, Jacques BORDIGNON, Pierre CALVIN (représenté par Philippe LEVAUX), François-Xavier CLEDAT, François DEBAIN, Jacques DOLMAZON, Thierry DUR, Laurent FAYAT, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Olivier GIORGIUCCI, François HURET, Franck IZIDI, Gilbert JACQUOT, Hervé LE BOUC, Thierry LE FRIANT, Gauthier LOUETTE, Jean-Louis MARCHAND, Vincent MARTIN (représenté par Paul BAZIREAU), Guy MATHIOLON, Thierry MELINE, Patrick MEUNIER, Pascal MICHENEAU, Francis PENNEQUIN, Jérôme PERRIN, Philippe PUTHOD, Philippe RENAUDI, Patrick ROBERT, Charles ROBINET (représenté par Pierre BERGER), Joël ROUSSEAU, Bernard SALA, René STUDLI, Jacques TAVERNIER, Guy VACHER, Frédéric WATTEBLED.

Vice-Président honoraire :

Alain DUPONT.

Administrateurs honoraires et invité :

Dominique VELUT, Gérard VIEILLE, Jean-Yves TONNELIER.

Présents également

Julien GUEZ, Directeur Général.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA Fntp

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Laurent AMAR, Philippe ATHUYT, Hervé BELAN, Michel BERGE, Serge BODY, André BOEUF, Philippe BONNAVE, Jean BOUZID, Christian BRAULT, Roger BRIAND, Fabien BRONNER, Philippe CAPPELLO, Henri CASSOUS, Serge CHALLOT, Jean CHARBONNEL, Frédéric CHARMASSON, Jean-Marc CORNUT, Michel COUEGNAT, François COVILLE, Francisco DA CUNHA, Dominique DANIEL, Bernard DUHAMEL, Bruno DUPETY, Hugues FOURMENTRAUX, David GANDAUBERT, Luc GAUDILLERE, Thierry GENESTAR, Pierre GIL, Alain GRIZAUD, Cécile GRUAT, Christophe GRUY, Jean-Pierre GUGLIELMI, Jean GUILLAUME, Pascal HAMET, Armand JOLY, Daniel KIEFFER, Mickaël LECLERCQ, Alain LE DU, Jean-François MARTEL, Pierre MASSY, Philippe MATIERE, Philippe PIRQUIN, José RAMOS, Pierre RAMPA, Yves REUMAUX, Jean-Charles ROBIN, Max ROCHE, Jacky SEANTIER, Jean-Louis SERVIRANCKX, Fernando SISTAC, Joseph SPATARO, Bruno TABARIÉ, Pascal TEBIBEL, Jean-Philippe TRIN, Marc-Antoine TROLETTI, Didier VERROUIL, Alfredo ZAROWSKY.

Présidents honoraires : Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL.

Vice-Président honoraire : Jean GUENARD.

Administrateur honoraire : Yves GHIRON.

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ

Forum et actions menées dans le cadre de l'élection présidentielle

2 600 personnes sont d'ores et déjà inscrites pour le Forum du 23 février. E. MACRON ouvrira la séance plénière et F. FILLON la clôturera, les 3 autres principaux candidats seront également présents. Les prises de contact avec les candidats et leurs équipes s'intensifient (à venir notamment avec G. LARCHER et D. BUSSEREAU). La politique d'investissement public et en infrastructures est encore trop peu dans le champ des candidats. Des questionnaires écrits leur ont été envoyés dont les résultats seront également diffusés le 23 février.

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2016 ET BUDGET 2017

Le Conseil a été informé par Julien GUEZ.

Résultat prévisionnel 2016 :

- Un résultat prévisionnel 2016 positif : il s'établit à + 140 K€, soit une très nette amélioration de 637 K€ par rapport au budget initial.
- Un redressement progressif des comptes malgré un contexte de crise des TP.

Le résultat 2016 correspond à un redressement des comptes sur 5 ans :

- Résultat 2012 : - 1 627 K€
- Résultat 2013 : - 1 705 K€
- Résultat 2014 : - 566 K€
- Résultat 2015 : - 342 K€

Et donc résultat 2016 : + 140 K€.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

Budget 2017 de la FNTP :

- Un objectif de préservation de l'équilibre budgétaire sur le budget « récurrent » 2017
- Un budget 2017 qui tient compte également des dépenses « exceptionnelles » en vue de l'élection présidentielle

Au total, le budget « récurrent » 2017 prévoit un résultat positif (+ 25 K€). Les actions exceptionnelles menées en 2017, en particulier le Forum du 23 février, portent le budget 2017 à un résultat déficitaire à - 2 275 K€ sur 2017.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU :

- de l'évolution de la conjoncture : l'activité reprend quelques couleurs mais le secteur reste fragile... A fin novembre 2016, les travaux réalisés progressent, par rapport à 2015, de 3,6 % en cumul. L'optimisme revient progressivement : selon l'enquête de janvier 2017, les soldes d'opinion se redressent et sont depuis les derniers trimestres supérieurs à leur moyenne de longue période, tant pour l'activité prévue auprès de la clientèle privée que pour les collectivités locales. Il faut souligner l'effet des prises de commandes liées à des projets du Grand Paris et par conséquent les fortes disparités régionales ;
- du contenu des programmes des principaux candidats en matière d'investissement public et d'infrastructures.

L'investissement, en particulier dans les infrastructures, n'est pas, pour le moment, un sujet très audible même s'il est plus ou moins présent dans la plupart des programmes.

4 sujets sont consensuels chez les candidats : le déploiement du numérique avec les réseaux THD, le développement des énergies renouvelables, de la mobilité propre (mobilité électrique) et enfin l'interdiction de l'exploitation du gaz et pétrole de schiste.

4 thématiques sont très clivantes : déficit budgétaire et investissement ; grands projets ; organisation territoriale ; production nucléaire.

L'ensemble des programmes et des prises de positions restent encore très évolutifs. (Cf. récent discours de F FILLON qui a proposé de vendre certaines participations de l'Etat pour relancer l'investissement).

FORMATION

Le Conseil a été informé par Bruno CAVAGNÉ :

- de l'importance pour les entreprises d'affecter leur taxe d'apprentissage vers les centres de formation de la profession alors même qu'après deux années de baisse, les effectifs des CFA du réseau « Excellences TP » ont augmenté de 5 %,
- que le Bureau avait prévu de proposer Laurent AMAR comme successeur de Jean-Louis MARCHAND à la présidence de la Commission Formation lors de la prochaine réunion du Conseil du 31 mai.

MARCHÉS

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON

- De la nécessité de redéfinir les relations avec les maîtres d'ouvrage et de proposer des évolutions à la fois sur les pratiques et sur les textes visant à :
 - Encadrer la négociation selon des règles précises en limitant à 3 tours maximum les phases de négociations (1 tour sur

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTF

l'offre technique et 2 tours maximum sur les prix), sous forme de propositions d'amendement aux textes actuels.

- Identifier et traiter les offres anormalement basses en déclarant douteuses les offres s'écartant de plus de 20% de la moyenne des offres conformes.

- De deux volets de la « Loi Sapin 2 ».
- Mesures de protection des lanceurs d'alerte avec l'obligation de mise en place de procédures pour les entreprises d'au moins 50 salariés.
- Mesures anti-corruption correspondant à la mise en conformité avec les standards de l'OCDE, avec la création de l'Agence anti-corruption et de nouvelles obligations à la charge des entreprises.
- Pour ces deux volets, la FNTF assurera un accompagnement méthodologique des entreprises, des réunions d'information régionales et mettra à disposition un « code de conduite type » à intégrer dans les règlements intérieurs des entreprises.
- Des difficultés rencontrées dans la mise en place de la facturation électronique, le portail informatique n'ayant été que partiellement adapté aux spécificités des marchés de travaux ce qui rend irréaliste le basculement prévu au 1er janvier pour les grands groupes. Des garanties ont été obtenues de Bercy pour la mise en oeuvre d'une « phase pilote » de 3 à 6 mois.

RELATIONS DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a été informé par Jean CERUTTI

- Concernant la pénibilité, de la pression des pouvoirs publics à la fois sur les fédérations professionnelles pour le dépôt des référentiels et sur les entreprises pour déclarer leurs expositions 2016 alors qu'elles disposent d'un délai exceptionnel jusqu'au 30 septembre.
- Concernant les négociations en cours :
 - Renouvellement de l'accord BTP sur le contrat de génération signé par FO et la CGC.
 - Début de la négociation BTP sur la Prévoyance prévue le 1er février pour prendre en compte la disparition de la clause de désignation et mettre en place des mesures concernant potentiellement le niveau de prestation et celui des cotisations et destinées à pallier le déséquilibre des 3 régimes, en particulier celui des ETAM.
 - De l'accord TP sur les minima des cadres à +0,76% en moyenne, avec l'engagement d'ouvrir une négociation pour créer un échelon entre le A2 et le B1.
 - Des négociations en régions qui ont abouti à 14 accords signés (entre +0,8 et +1,59%) et 2 DU, 4 accords restant ouverts à signature (entre +0,63 et +1,14%).
 - De la signature par la CFDT, la CGC et la CGT d'une déclaration sur la transition écologique et l'emploi, dont la vocation est d'être un outil paritaire pour convaincre les pouvoirs publics d'investir dans les infrastructures pour la croissance verte.
- Du projet d'agenda social 2017 qui, en plus des sujets Prévoyance et création d'un échelon intermédiaire entre A2 et B1, engagera une discussion sur la définition des thèmes pour lesquels les accords d'entreprises ne pourront pas déroger dans un sens défavorable aux dispositions de la branche.

VIE PROFESSIONNELLE

ASSEMBLEES GENERALES DE LA FNTF ET DU SYNDICAT DE FRANCE DU MERCREDI 31 MAI 2017

Les Assemblées Générales se dérouleront entièrement au 3 rue de Berri, sous le format simplifié de celle de 2016, compte tenu de l'espace limité.

- Elles commenceront par le déjeuner des Conseils d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

(auquel, comme d'habitude, seront également conviés les Délégués spécialement désignés pour l'AGO de la FNTP, les Administrateurs honoraires de la FNTP et du Syndicat de France et les Secrétaires Généraux des FRTP et des Syndicats de spécialités)

- Suivront ensuite les réunions statutaires :

- opérations de vote pour l'élection du tiers renouvelable des Administrateurs du Syndicat de France, à cheval sur la fin du déjeuner et l'AGO de la FNTP,

- AGO de la FNTP

- AGO du Syndicat de France,

- Conseil d'Administration de la FNTP qui, en plus des habituelles élections du Bureau et désignations dans les diverses instances pour 2017-2018, procédera par vote à bulletin secret à l'élection, pour trois ans, du Président de la FNTP (et du Syndicat de France)

- Conseil d'Administration du Syndicat de France dédié à l'élection du Bureau et aux désignations dans les diverses instances pour 2017-2018.

- Le programme de la deuxième partie d'après-midi est encore à déterminer.

- Un cocktail élargi clôturera cette série de réunions.

Les Présidents des organismes adhérents de la FNTP recevront, courant mars, la demande de désignation de leur Délégué pour l'Assemblée Générale de la FNTP.

Ces Délégués représentent la deuxième composante de l'Assemblée Générale de la FNTP ; ils viennent en complément des Administrateurs actifs. Ils sont désignés à l'occasion de chaque Assemblée Générale par l'ensemble des membres actifs de la FNTP, à raison d'un seul par organisme, leur mandat étant ponctuel et ne valant que pour cette seule réunion.

Rappel de la date de la consultation du Comité des Mandats de la FNTP : vendredi 10 mars 2017

Dans le cadre de la préparation de notre prochaine Assemblée Générale, le Comité des Mandats se réunira pour procéder à son examen annuel habituel de la composition du Conseil de la FNTP et du respect des conditions d'âge et d'assiduité en vigueur.

A noter que Bernard GERNEZ, représentant de la FRTP Ile de France, achèvera son mandat d'Administrateur de la FNTP le 31 mai 2017, du fait de la condition d'âge, après onze ans et demi de bons et loyaux services au sein de notre instance.

Modalités de l'élection du Président de la FNTP (mandat de trois ans)

L'Assemblée Générale du 31 mai marquera aussi la fin du 1^{er} mandat de trois ans de la présidence de la FNTP et du Syndicat de France de Bruno CAVAGNÉ.

Comme déjà annoncé lors du Conseil du 13 octobre 2016 :

- La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au lundi 6 mars 2017,
- Celles-ci devant être examinées par le Comité des Candidatures le vendredi 10 mars 2017 (à l'issue des réunions des Comités des Mandats du Syndicat de France et de la FNTP).

Les éventuelles nouvelles candidatures devront, comme il est d'usage depuis 2010, être adressées au Comité des Candidatures sous forme de professions de foi, le candidat sortant proposant, pour sa part, d'exposer simplement le 10 mars les grandes lignes de l'intervention qu'il sera amené à faire le jour de l'AG.

Le Comité des Candidatures, composé des Administrateurs actifs du Syndicat de France et des membres des Bureaux du Conseil des Spécialités et du Conseil des Régions, se réunit sous la présidence de son doyen d'âge (en l'occurrence, Henri CASSOUS). Son rôle est d'examiner les candidatures à la fonction de Président puis de les transmettre au Conseil d'Administration en lui recommandant le ou les candidats lui paraissant les plus aptes.

Les Administrateurs de la FNTP « votants » (Administrateurs actifs et Présidents honoraires) recevront la liste des candidats et leurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTF

professions de foi au plus tard en annexe à leur convocation aux réunions du 31 mai 2017 (qui leur sera adressée fin avril/début mai).

Les conditions particulières de l'élection du Président sont les suivantes :

- Les candidats à la présidence doivent être Administrateurs du Syndicat de France depuis au moins un an (puisque le Président élu de la FNTF devient de fait Président du Syndicat de France).
- L'élection a lieu sous la présidence du doyen d'âge du Conseil, à bulletin secret.
- Seuls les Administrateurs effectivement présents peuvent prendre part au vote (pas de vote par procuration possible).
- Les délibérations ne sont en outre valables qu'autant que la moitié au moins des membres y a pris part.

Modifications de la composition du Conseil d'Administration de la FNTF à prévoir d'ores et déjà, dans le cadre de l'élection du tiers renouvelable du Conseil d'Administration du Syndicat de France du 31 mai 2017

Le Comité des Mandats du Syndicat de France se réunira le vendredi 10 mars 2017 également, pour procéder à son examen annuel habituel de la composition du Conseil d'Administration du Syndicat et, surtout, arrêter la liste des candidats pour l'élection du tiers renouvelable du Conseil du Syndicat de France du 31 mai prochain.

Les quatorze Administrateurs dont le mandat prend fin le 31 mai 2017 sont les suivants :

- Mohamad ATOUI
- Pierre BERGER
- Jean-Claude BROSSIER
- Henri DEHÉ
- Jacques DOLMAZON
- Laurent FAYAT
- Yves GABRIEL
- Philippe GOULLEY
- Christophe GRUY
- Michel LALLEMENT
- Paul LHOTELLIER
- Gauthier LOUETTE
- Jérôme PERRIN
- Pierre RAMPA

Sans pouvoir préjuger ni des intentions de renouvellement de mandat de ces derniers, ni des nouvelles candidatures à venir, il apparaît cependant déjà que :

- Yves GABRIEL (qui n'a plus de fonction en entreprise TP),
- et Michel LALLEMENT (du fait de la condition d'âge),
- devront céder leurs sièges.

Par ailleurs, trois sièges de deux ans seront également disponibles pour cette élection :

- celui laissé vacant par Patrick BERNASCONI lors de la dernière élection,
- celui d'Henri CASSOUS qui, du fait de la condition d'âge, ne pourra poursuivre son mandat en cours,
- et celui d'Emmanuel LORIN qui, s'étant désengagé de la profession des TP (SAS LORIN TP), nous a remis sa démission de membre actif et d'Administrateur du Syndicat.
- honorariats du Conseil de la FNTF

Afin d'accompagner certains de ces départs programmés, le Conseil, sur la proposition du Président CAVAGNÉ, a accordé le titre d'Administrateur honoraire, avec une prise d'effet au 31 mai prochain, à :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

- Henri CASSOUS (nommé Vice-Président honoraire par le Syndicat de France), le Président précisant qu'il envisageait par ailleurs de le nommer également Conseiller du Président, titre créé en janvier dernier.
- Yves GABRIEL,
- et Michel LALLEMENT (nommé Administrateur honoraire par le Syndicat de France).

NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES RÉGIONS

Pierre MASSY, qui a récemment été élu Président de la CCI de la Haute-Vienne, a souhaité se démettre de ses fonctions de Président du Conseil Régions.

Cette instance, qui s'est réunie hier, a donc procédé à l'élection de son nouveau Président, soit Christian SURGET, Président de la FRTP Aquitaine et de la nouvelle entité fédérant les FRTP Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

A ce titre, Christian SURGET sera invité à assister aux réunions du Bureau.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 2017-2019

Le Comité de Médiation et d'Arbitrage des Travaux Publics est constitué de huit membres au maximum, désignés pour deux ans par le Conseil d'Administration.

La dernière désignation, en date du 9 avril 2015, aurait pu se prolonger jusqu'au 31 mai prochain, mais le Président a proposé de procéder à la nouvelle nomination maintenant, afin de rétablir une durée des mandats plus équilibrée, de fin janvier à fin janvier, plutôt que d'une AG à une autre, les dates de celles-ci étant plus fluctuantes.

Le CMATP est aujourd'hui composé :

- de Jean-Michel BRUNTZ, Président,
- et de cinq Membres qui sont : Jean-Pierre BARTHELEMY, Jean-Claude DOUVRY, Alain DUPONT, François GAGNERAUD et Armand PAPIN.

Sur la proposition du Président, le Conseil a reconduit l'ensemble des membres du Comité pour un nouveau mandat de deux ans, soit jusqu'à fin janvier 2019.

SPECIALITÉS

Le 2 novembre 2016, Michel LALLEMENT a pris la succession de Didier POISSONNIER à la présidence de l'UMTM.

MOUVEMENT DES ADMINISTRATEURS

- Au titre de l'UMTM, Frédéric BERNADET, Président de GTM TP IDF, et Jean GUILLAUME, Conseiller de la Direction Générale de RAZEL-BEC ont été désignés comme Administrateurs de la FNTP, en remplacement de Didier POISSONNIER et de Jean-François THIBAUT.
- La FRTP Nord-Pas de Calais a désigné Bernard DUHAMEL, Président de RAMERY TRAVAUX PUBLICS, en remplacement de Joël HAMON, COLAS, qui a rejoint la région Pays de la Loire.

Bernard DUHAMEL est le Président de la nouvelle FRTP des Hauts de France, créée le 9 décembre 2016 pour fédérer la FRTP Nord-Pas de Calais et la FRTP Picardie.

Nous ferons un état des lieux, le 31 mai, de l'évolution de notre réseau régional.

- Et comme indiqué précédemment, départ d'Emmanuel LORIN des Conseils d'Administration du Syndicat et de la FNTP.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTF

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU 2016-2017 DE LA FNTF

Le retrait de Didier POISSONNIER du Conseil a libéré le siège de Membre du Bureau qu'il occupait également.

CARNET

Ordre National du Mérite (décret du 14 novembre – JO du 15 novembre 2016)

Nous avons relevé la promotion au grade d'Officier de M. Pierre COPPEY, Directeur général adjoint de VINCI, Président de VINCI Autoroutes, au titre du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Légion d'Honneur (décret du 30 décembre 2016 - JO du 1^{er} janvier 2017)

Nous avons été heureux de féliciter François-Xavier CLEDAT, Vice-Président du Syndicat de France et Administrateur de la FNTF, Président du Conseil de surveillance de SPIE BATIGNOLLES, pour sa promotion au grade d'Officier, au titre de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Et nous avons relevé également les nominations au grade de Chevalier de :

- Valérie DAVID, Directrice du développement durable d'EIFFAGE, au titre du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.
- Paul GRASSET, ancien Directeur général de PROBTP, au titre du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
- et de Sébastien MORANT, Directeur général de VINCI Autoroutes, Administrateur Directeur général d'ASF, Président d'ESCOTA, au titre du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.

Rappel des décès de :

- Jean DEZELLUS, ancien Administrateur de la FNTF et du Syndicat de France, membre honoraire du Syndicat, le 2 octobre 2016, à l'âge de 92 ans.
- Mme Rose MATHIOLON, mère de Guy MATHIOLON, Administrateur de la FNTF et du Syndicat de France, Président d'honneur de la FRTP Rhône-Alpes, Président de SERFIM, le 4 janvier 2017, à l'âge de 83 ans.

A l'issue de la réunion, M. Henri GUAINO, Député des Yvelines, candidat à l'élection présidentielle, nous a présenté, en réponse à notre questionnaire, son programme économique et la place de l'investissement dans une politique de croissance.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

du Syndicat des entrepreneurs de Travaux Publics de France

du jeudi 26 janvier 2017

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Pierre ANJOLRAS, Mohamad ATOUI, Paul BAZIREAU, Pierre BERGER, Dominique BOUILLOT, Jean-Claude BROSSIER, Bruno CAVAGNÉ, Henri DEHÉ, Yves GABRIEL, Philippe GOULLEY, Michel LALLEMENT, Paul LHOTELLIER, Jean-Marc MEDIO, Antoine METZGER, Emmanuèle PERRON, Philippe SEITZ, René SIMON, Jérôme STUBLER, Eric VODINH.

Représentés

François-Xavier CLEDAT, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Hervé LE BOUC, Gauthier LOUETTE, Vincent MARTIN (représenté par Paul BAZIREAU), Guy MATHIOLON, Jérôme PERRIN, Joël ROUSSEAU, Bernard SALA.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Hervé BELAN, Christian BRAULT, Henri CASSOUS, Bruno DUPETY, Christophe GRUY, Pierre MASSY, Philippe MATIERE, Pierre RAMPA, Jean-Louis SERVANCKX.

Présidents d'honneur : Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Vice-Présidents d'honneur et honoraire : Alain DUPONT, Jean GUENARD.

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2016 ET BUDGET 2017

Le Trésorier, Henri DEHÉ, a présenté le prévisionnel 2016 et le budget 2017 du Syndicat de France.

- **Un résultat 2016 en amélioration par rapport au budget initial**

Le résultat du prévisionnel pour 2016 s'établit à - 128 K€, en amélioration de 53 K€ par rapport au budget initial.

Cette amélioration est liée à une légère hausse des cotisations par rapport au budget et à un résultat financier meilleur que prévu avec un rendement net des produits financiers de + 2,5 % (au lieu de + 2,3 % prévu au budget).

Les charges d'exploitation sont en ligne avec le budget. Les principales variations par rapport au budget concernent la réduction du loyer trimestriel versé à l'ITP, la hausse de la dotation aux amortissements et le rétablissement de la subvention versée au Syndicat parisien.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE

• Un budget 2017 qui tend vers l'équilibre

Le budget 2017 a été construit à partir d'une hypothèse de rendement net des produits financiers à + 2 % inférieur à celui de 2016.

Les principales évolutions du budget 2017 par rapport au prévisionnel 2016 concernent la hausse de la subvention de la FNTP ainsi que la suppression de la subvention attribuée au Syndicat parisien qui sera directement versée par la FNTP à la FRTP Ile de France.

Au total, le résultat 2017 devrait être proche de l'équilibre (- 51 K€) en fonction de la performance financière (prévue à 2 %), ce qui correspond à un redressement progressif des comptes et alors même que la dotation aux amortissements représente 600 K€ en 2017.

VIE SYNDICALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 31 MAI 2017

Les Assemblées Générales du Syndicat et de la FNTP se dérouleront entièrement au 3 rue de Berri, sous le format simplifié de celle de 2016, compte tenu de l'espace limité.

Elles commenceront par le déjeuner des Conseils d'Administration (auquel, comme d'habitude, seront également conviés les Délégués spécialement désignés pour l'AGO de la FNTP, les Administrateurs honoraires de la FNTP et du Syndicat de France et les Secrétaires Généraux des FRTP et des Syndicats de spécialités.

Suivront ensuite les réunions statutaires :

- opérations de vote pour l'élection du tiers renouvelable des Administrateurs du Syndicat de France, à cheval sur la fin du déjeuner et l'AGO de la FNTP,
- AGO de la FNTP
- AGO du Syndicat de France,
- Conseil d'Administration de la FNTP qui, en plus des habituelles élections du Bureau et désignations dans les diverses instances pour 2017-2018, procédera par vote à bulletin secret à l'élection, pour trois ans, du Président de la FNTP (et du Syndicat de France)
- Conseil d'Administration du Syndicat de France dédié à l'élection du Bureau et aux désignations dans les diverses instances pour 2017-2018.

RAPPEL DE LA DATE DE LA CONSULTATION DU COMITÉ DES MANDATS DU SYNDICAT : VENDREDI 10 MARS 2017

Le Comité des Mandats du Syndicat de France se réunira le vendredi 10 mars 2017 pour procéder à son examen annuel habituel de la composition du Conseil d'Administration du Syndicat et, surtout, arrêter la liste des candidats pour l'élection du tiers renouvelable du Conseil du Syndicat de France du 31 mai prochain.

Les quatorze Administrateurs dont le mandat prend fin le 31 mai 2017 sont les suivants :

- Mohamad ATOUI
- Pierre BERGER
- Jean-Claude BROSSIER
- Henri DEHÉ
- Jacques DOLMAZON
- Laurent FAYAT
- Yves GABRIEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE

- Philippe GOULLEY
- Christophe GRUY
- Michel LALLEMENT
- Paul LHOTELLIER
- Gauthier LOUETTE
- Jérôme PERRIN
- Pierre RAMPA

Sans pouvoir préjuger ni des intentions de renouvellement de mandat de ces derniers, ni des nouvelles candidatures à venir, il apparaît cependant déjà que :

- Yves GABRIEL (qui n'a plus de fonction en entreprise TP),
- et Michel LALLEMENT (du fait de la condition d'âge),

devront céder leurs sièges.

Par ailleurs, trois sièges de deux ans sont d'ores et déjà disponibles pour cette élection :

- celui laissé vacant par Patrick BERNASCONI lors de la dernière élection,
- celui d'Henri CASSOUS qui, du fait de la condition d'âge, ne pourra poursuivre son mandat en cours,
- et celui d'Emmanuel LORIN qui, s'étant désengagé de la profession des TP (SAS LORIN TP), nous a remis sa démission de membre actif et d'Administrateur du Syndicat.

MODALITÉS DE L'ÉLECTION DU TIERS RENOUVELABLE DES ADMINISTRATEURS

Comme déjà annoncé lors du Conseil du 13 octobre 2016 :

- La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au lundi 6 mars 2017,
- pour un examen par le Comité des Mandats le vendredi 10 mars 2017.
- Le tirage au sort de la lettre déterminant l'ordre d'inscription des candidats au Conseil sur les convocations et bulletins de vote, qui a eu lieu lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2016, a donné la lettre P.

Une circulaire rappelant ces indications, ainsi que les diverses conditions requises pour déposer une telle candidature est adressée à l'ensemble des adhérents du Syndicat avec le présent Aide-mémoire.

HONORARIATS DU BUREAU DU SYNDICAT DE FRANCE

Afin d'accompagner certains départs programmés, le Conseil, sur la proposition du Président CAVAGNÉ, a accordé les titres :

- de Vice-Président honoraire du Syndicat de France, à Henri CASSOUS,
- d'Administrateur honoraire du Syndicat de France, à Michel LALLEMENT,

à compter du 31 mai prochain, date de la fin de leurs mandats en cours

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE

ADMISSIONS EN QUALITÉ DE MEMBRES ACTIFS

Le Conseil, sur l'avis favorable du Bureau, a accepté les demandes d'admission présentées par :

Patrick LELEU, nouveau Directeur général de SADE CGTH, parrainé par le Président CAVAGNÉ et Henri DEHÉ ;

l'Entreprise Georges PICHON, (filiale de SADE CGTH) 26-28 rue Denis Papin, 95280 JOUY LE MOUTIER, SA présidée par Dominique BOUILLOT, également parrainée par le Président CAVAGNÉ et Henri DEHÉ ;

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET CONSEILS D'ADMINISTRATION

de la FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS et du SYNDICAT DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS DE FRANCE

du mercredi 31 mai 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNTP

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Après le passage d'un court-métrage, le Président CAVAGNÉ a présenté son rapport d'activité pour l'année 2016 et les orientations qu'il envisageait de suivre dans le cadre d'un second mandat à la présidence de la FNTP.

APPROBATION DES COMPTES

Le Président CAVAGNÉ a informé l'assistance :

- que les comptes avaient été arrêtés le 10 mai 2017 par le Comité Mixte d'Audit Financier, et que le Trésorier et lui-même avaient reçu, la veille, lors de la réunion du Bureau, quitus de leur gestion des fonds pour l'exercice écoulé.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de Bruno DUPETY, Trésorier, sur la situation de la Fédération Nationale des Travaux Publics pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016, et sur les comptes dudit exercice, du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,
- a approuvé les comptes tels qu'ils lui avaient été présentés et a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises, notamment celle visant à affecter le résultat excédentaire de l'exercice écoulé, soit 123 528,50 €, au compte de report à nouveau.

La plaquette des comptes peut être consultée sur le site de la FNTP.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DE FRANCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Président CAVAGNÉ a indiqué que les Annales sont mises à disposition sous forme dématérialisée, celles de l'année 2016 pouvant être consultées dès à présent sur le site de la FNTP.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DES COMPTES

Le Président CAVAGNÉ a informé l'assistance :

- que les comptes avaient été arrêtés le 10 mai 2017 par le Comité Mixte d'Audit Financier,
- et que le Trésorier et lui-même avaient reçu, la veille, lors de la réunion du Bureau, quitus de leur gestion des fonds pour l'exercice écoulé.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport d'Henri DEHÉ, Trésorier, sur la situation du Syndicat de France pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

a approuvé les comptes tels qu'ils lui avaient été présentés et a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises et notamment celle visant à affecter le résultat déficitaire de l'exercice écoulé, soit 55 866,83 €, au compte de report à nouveau.

Les adhérents souhaitant avoir communication de la plaquette des comptes pourront se la procurer auprès de la Chargée des questions statutaires.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 sièges de trois ans et 2 de deux ans ont été pourvus.

11 Administrateurs sortants ont été réélus : Mohamad ATOUI, Pierre BERGER, Jean-Claude BROSSIER, Henri DEHÉ, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, Philippe GOULLEY, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Jérôme PERRIN et Pierre RAMPA.

5 Administrateurs font leur entrée au Conseil du Syndicat :

- Jean-Francis GAGNERAUD, Directeur Général délégué de l'Entreprise MARC SA
- Laurent GIROU, représentant d'Eiffage Infrastructures Gestion et Développement, elle-même Présidente d'EIFFAGE GENIE CIVIL, Président de la Commission Développement économique de la FNTP
- Alain GRIZAUD, Président de l'Entreprise COUSIN PRADERE, Président de Canalisateurs de France
- Emmanuel LACOMBE, représentant des personnes morales présidentes des Etablissements BENEZECH et de GIESPER dont il est également Directeur Général
- Jean-Philippe TRIN, Directeur Général délégué de BOUYGUES CONSTRUCTION

1 siège de deux ans reste vacant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

ÉLECTION DU PRÉSIDENT POUR TROIS ANS

Sous la présidence de Daniel TARDY, doyen d'âge, le Conseil a été invité à élire son Président pour un second mandat de trois ans, Laurent GIROU et Philippe SEITZ ayant accepté de surveiller la régularité du vote en qualité de scrutateurs.

Bruno CAVAGNÉ, qui était le seul candidat à sa propre succession, a été élu à l'unanimité, par 86 voix.

Le nombre d'Administrateurs inscrits était de 157 - le quorum requis, soit 50 %, était de 79 Administrateurs présents.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉLECTION DU BUREAU 2017-2018

Sur la proposition du Président Bruno CAVAGNÉ, le Conseil d'Administration a élu pour un an :

Vice-Présidents : Pierre ANJOLRAS, Dominique BOUILLOT, François GAGNERAUD, Laurent GIROU, Hervé LE BOUC, Jean-Louis MARCHAND, Emmanuèle PERRON, Jean-Philippe TRIN.

Trésorier : Bruno DUPETY.

Secrétaires : Jean CERUTTI, Laurent FAYAT et Max ROCHE.

Membres : Laurent AMAR, Alain GRIZAUD, Guy LACROIX, Gauthier LOUETTE, Jean-Christophe LOUVET, Xavier NEUSCHWANDER, Jean-Pierre PASERI, Jean-Charles ROBIN, Bernard SALA, René SIMON, Christian SURGET, Jacques TAVERNIER.

DÉSIGNATIONS DANS LES AUTRES INSTANCES DE LA FNTP

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITE MIXTE D'AUDIT FINANCIER 2017-2018

Le Comité Mixte d'Audit Financier comprend 5 à 6 membres dont 3 au titre de la FNTP.

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a renouvelé le mandat de Jean-Louis MARCHAND et désigné Christian SURGET, le troisième représentant étant Bruno DUPETY, membre de droit en sa qualité de Trésorier de la FNTP.

Le Conseil a également accepté que la présidence du Comité soit attribuée à un représentant du Syndicat de France.

COMPOSITION DU COMITÉ DES MANDATS 2017-2018

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a maintenu dans leur fonction :

- François GAGNERAUD,
- Hervé LE BOUC,
- Pierre MASSY,
- Emmanuèle PERRON,

la présidence dudit Comité revenant à Bruno CAVAGNÉ, en sa qualité de Président de la FNTP.

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS FÉDÉRALES 2017-2018

Le Conseil a approuvé la proposition du Bureau de renouveler l'ensemble des mandats des Présidents actuellement en exercice :

- Jean-Christophe LOUVET, Président de la Commission Développement durable,
- Laurent GIROU, Président de la Commission Développement économique,
- Bruno DUPETY, Président de la Commission Europe - International /SEFI,
- Emmanuèle PERRON, Présidente de la Commission Marchés,
- Jean CERUTTI, Président de la Commission Relations du travail et Protection sociale,
- Bernard SALA, Président de la Commission Santé et Sécurité,
- Xavier NEUSCHWANDER, Président de la Commission Technique et Innovation,
- sauf remplacement de Jean-Louis MARCHAND par Laurent AMAR à la présidence de la Commission Formation, comme proposé lors de la réunion du Conseil de fin janvier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUESTIONS DIVERSES (VIE PROFESSIONNELLE)

MOUVEMENTS DES ADMINISTRATEURS DE LA FNTF

Renouvellement des Administrateurs du Syndicat de France

11 Administrateurs sortants ont été réélus :

Mohamad ATOUI, Pierre BERGER, Jean-Claude BROSSIER, Henri DEHÉ, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, Philippe GOULLEY, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Jérôme PERRIN et Pierre RAMPA.

5 Administrateurs ont fait leur entrée au Conseil du Syndicat :

- Jean-Francis GAGNERAUD, Directeur Général délégué de l'Entreprise MARC SA,
- Laurent GIROU, représentant d'Eiffage Infrastructures Gestion et Développement, elle-même Présidente d'EIFFAGE GENIE CIVIL, Président de la Commission Développement économique de la FNTF,
- Alain GRIZAUD, Président de l'Entreprise COUSIN PRADERE, Président de Canalisateurs de France,
- Emmanuel LACOMBE, représentant des personnes morales présidentes des Etablissements BENEZECH et de GIESPER dont il est également Directeur Général,
- Jean-Philippe TRIN, Directeur Général délégué de BOUYGUES CONSTRUCTION.

Fin de mandat d'Administrateur Syndicat de France/FNTF pour :

- Henri CASSOUS (avec prise d'effet des titres d'Administrateur honoraire de la FNTF et de Vice-Président honoraire du Syndicat de France qui lui avaient été accordés le 26 janvier 2017),
- Yves GABRIEL (avec prise d'effet du titre d'Administrateur honoraire de la FNTF qui lui avait été accordé le 26 janvier 2017),
- Christophe GRUY, qui n'avait pas demandé le renouvellement de son mandat,
- Michel LALLEMENT (avec prise d'effet des titres d'Administrateur honoraire de la FNTF et du Syndicat de France qui lui avaient été accordés le 26 janvier 2017).

Fin de mandat d'Administrateur FNTF pour Bernard GERNEZ qui libère le siège qu'il occupait au titre de la FRTP Ile-de-France.

Changement de délégation, à compter du 31 mai, pour 3 Administrateurs :

- Laurent GIROU, libère le siège qu'il détenait au titre de l'USIRF,
- Alain GRIZAUD, libère le siège qu'il détenait au titre de Canalisateurs de France,
- Jean-Philippe TRIN, libère le siège qu'il détenait au titre de l'UMTM,

pour rejoindre la délégation du Syndicat de France.

Nouveaux Administrateurs de la FNTF désignés depuis le 26 janvier 2017 :

- Eric BOYER, Président Directeur Général de la Société Charollaise de Travaux Publics – SCTP, a été désigné par la FRTP Bourgogne en remplacement de Francis PENNEQUIN.
- Patrick COMTE, Gérant de BOUCARD TP, a été désigné par la FRTP Franche Comté, en remplacement de Gilbert JACQUOT.

Fin du mandat de Patrick GANDAUBERT qui siégeait au titre de la FRTP Rhône-Alpes.

Régis GARNIER, Président du Directoire de Groupe DEYRIS LAFOURCADE (DL), a été mandaté par Roger BRIAND, Président du Syndicat de la Construction Métallique de France, pour le représenter au Conseil de la FNTF. Lionel LEMETTI, Directeur Général adjoint de COLAS RAIL, nouveau Président du SETVF (Voies Ferrées), remplace Jean-Philippe LACOSTE, Président sortant.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

TITRES HONORIFIQUE ET D'HONORARIAT DU CONSEIL

Comme déjà évoqué en janvier, le Président a confirmé la nomination de Henri CASSOUS en qualité de conseiller du Président (en plus de ses titres de Vice-Président honoraire du Syndicat de France et d'Administrateur honoraire de la FNTP qui viennent de prendre effet).

Gilbert JACQUOT, pour sa part, s'est vu accorder par le Conseil le titre d'Administrateur honoraire de la FNTP, avec accord du Bureau pour assister aux séances du Conseil eu égard à la mission qu'il continue de mener au sein de Constructys et du CCCA-BTP.

RÉGIONS

Un point a été fait sur l'évolution du réseau des FRTP, suite à la réorganisation des régions administratives :

Création des FRTP :

- Bourgogne-Franche-Comté, le 13 décembre 2016, présidée par Vincent MARTIN,
- Grand Est (Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne) dont les statuts ont été déposés le 6 janvier 2017,
- Hauts-de-France (Nord-Pas de Calais et Picardie), le 9 décembre 2016, présidée par Bernard DUHAMEL,
- Nouvelle-Aquitaine (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes), le 2 décembre 2016, présidée par Christian SURGET,
- Occitanie (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), le 21 avril 2017, présidée par Thierry LE FRIANT,

dont nous pouvons envisager la formalisation de leur substitution aux anciennes entités dès la prochaine réunion du Conseil (enregistrement des démissions ou disparitions des anciens organismes et de l'admission des nouvelles structures, avec modification correspondante de l'article 5 de notre règlement intérieur).

SPÉCIALITÉS

Comme déjà évoqué, le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France (SETVF) a un nouveau Président en la personne de Lionel LEMETTI qui a pris la succession de Jean-Philippe LACOSTE, le 22 mars 2017.

CARNET

Nous avons eu la tristesse d'apprendre les décès de :

- Mme Chrystel GOULLEY, épouse de Philippe GOULLEY, Administrateur du Syndicat de France et de la FNTP, Président de VINCI CONSTRUCTION DOM-TOM, le 5 février 2017, à l'âge de 54 ans.
- Jacques-Henri BALLOT, ancien Vice-Président du Syndicat de France et de la FNTP, membre bienfaiteur du Syndicat de France, le 6 mars 2017, à l'âge de 84 ans.
- Guy DELAPORTE, Président du Syndicat Départemental des Travaux Publics de Saône et Loire, Délégué régional de Canaliseurs de France pour la Bourgogne, PDG de l'Entreprise DELAPORTE Bâtiment Travaux Publics, le 8 mars 2017, à l'âge de 62 ans.
- Paul NAUDO, Vice-Président honoraire de la FNTP, ancien Administrateur du Syndicat de France et de la FNTP, ancien Président du SEFI, le 17 mars 2017, à l'âge de 91 ans.
- Jean-Pierre BARTHELEMY, Vice-Président honoraire de la FNTP, ancien Président du Conseil des Régions, Président d'honneur de la FRTP Bretagne, le 21 mars 2017, à l'âge de 74 ans.
- Bernard GOBERT, ancien Membre du Directoire, Administrateur de l'Entreprise Générale Léon GROSSE, le 17 avril 2017, à l'âge de 75 ans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Légion d'honneur (décret du 14 avril – JO du 16 avril 2017)
- Patrick BERNASCONI, Président honoraire de la FNTP et Président d'honneur du Syndicat de France, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental, a été promu au grade d'Officier, au titre du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE ÉLECTION DU BUREAU 2017-2018

Sur la proposition du Président Bruno CAVAGNÉ, le Conseil d'Administration a élu pour un an :

Vice-Présidents : Pierre ANJOLRAS, François-Xavier CLEDAT, François GAGNERAUD, Hervé LE BOUC, Pierre MASSY, Emmanuèle PERRON.

Trésorier : Henri DEHÉ.

Secrétaires : Joël ROUSSEAU, Philippe SEITZ.

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Présents au moment du vote :

Jacques ALLEMAND, Olivier ALLEZ, Rémi AMICEL, Pierre ANJOLRAS, Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Eric BERGER, Pierre BERGER, Frédéric BERNADET, Christian BODIN, Serge BODY, Jacques BORDIGNON, Dominique BOUILLOT, Jean BOUZID, Eric BOYER, Christian BRAULT, Jean-Claude BROSSIER, Jean-Michel BUESA, Pierre CALVIN, Philippe CAPPELLO, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Frédéric CHARMASSON, François-Xavier CLEDAT, Dominique COLLOMP, Jean-Marc CORNUT, Francisco DA CUNHA, François DEBAIN, Henri DEHÉ, Jacques DOLMAZON, Bernard DUHAMEL, Bruno DUPETY, Thierry DUR, Laurent FAYAT, Patrice FONTENAT, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Jean-François GAGNERAUD, Luc GAUDILLERE, Denis GAUTHIER, Thierry GENESTAR, Laurent GIROU, Alain GRIZAUD, Patrice HALTEBOURG, Jacques HUILLARD, François HURET, Franck IZIDI, Armand JOLY, Emmanuel LACOMBE, Eric LAFOND, Christian LAVEDRINE, Hervé LE BOUC, Thierry LE FRIANT, Lionel LEMETTI, Philippe LEVAUX (Président honoraire), Gauthier LOUETTE, Jean-Christophe LOUVET, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Thierry MELINE, Patrick MEUNIER, Xavier NEUSCHWANDER, Hervé NOËL, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Patrice POLLONO, José RAMOS, Pierre RAMPA, Yves REUMAUX, Bernard SALA, Jacky SEANTIER, Philippe SEITZ, René SIMON, Fernando SISTAC, Joseph SPATARO, René STUDLI, Christian SURGET, Hélène SZULC, Daniel TARDY (Président honoraire), Jacques TAVERNIER, Christian TRIDON, Jean-Philippe TRIN, Guy VACHER, Bernard VADON, Jean-Luc VENTURA, Eric VODINH.

Rejoints ensuite par : Régis BINET, Philippe GOULLEY, Philippe LIAUSU, Jean-François MARTEL, Jean-Marc MEDIO, Jean-Pierre PASERI.

Vice-Présidents et Administrateur honoraires : Henri CASSOUS, Alain DUPONT, Jean GUENARD, Gérard VIEILLE.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Laurent AMAR, Gilles de BAGNEUX, Paul BAZIREAU, Hervé BELAN, Michel BERGE, Philippe BISI, André BOEUF, Philippe BONNAVE, Fabien BRONNER, Bertrand BURTSCHHELL, Serge CHALLOT, Jean CHARBONNEL, Damien COLOMBOT, Patrick COMTE, Michel COUEGNAT, François COVILLE, Dominique DANIEL, Benoît DENIZOT, Yves FORZINI, Hugues FOURMENTRAUX, Régis GARNIER, Pierre GIL, Gilles GINESTE, Olivier GIORGIUCCI, Cécile GRUAT, Jean-Pierre GUERIN, Jean-Pierre GUGLIELMI, Jean-Yves GUILLARD, Jean GUILLAUME, Pascal HAMET, Bernard HERITIER, Daniel KIEFFER, Guy LACROIX, Mickaël LECLERCQ, Alain LE DU, Paul LHOTELLIER, Jean-Louis MARCHAND, Guy MATHIOLON, Philippe MATIERE, Antoine METZGER, Pascal MICHENEAU, Stéphane MONCEAUX, Philippe PIRQUIN, Philippe PUTHOD, Philippe RENAUDI, Pascal RIBOLZI, Patrick ROBERT, Jean-Charles ROBIN, Charles ROBINET, Max ROCHE, Philippe ROCHER, Christophe ROUGEOT, Joël ROUSSEAU, Jean-Louis SERVIRANCKX, Jérôme STUBLER, Alain SUR, Bruno TABARIÉ, Pascal TEBIBEL, Marc-Antoine TROLETTI, Didier VERROUIL, Christophe VERWEIRDE, Frédéric WATTEBLED, Alfredo ZAROWSKY,

Présidents honoraires : Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL.

Participation à la réunion du Conseil d'Administration du Syndicat de France

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Pierre ANJOLRAS, Mohamad ATOUI, Pierre BERGER, Dominique BOUILLOT, Christian BRAULT, Jean-Claude BROSSIER, Bruno CAVAGNÉ, François-Xavier CLEDAT, Henri DEHÉ, Jacques DOLMAZON, Bruno DUPETY, Laurent FAYAT, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Jean-François GAGNERAUD, Laurent GIROU, Philippe GOULLEY, Alain GRIZAUD, Emmanuel LACOMBE, Hervé LE BOUC, Philippe LEVAUX, Gauthier LOUETTE, Jean-Christophe LOUVET, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Jean-Marc MEDIO, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Pierre RAMPA, Bernard SALA, Philippe SEITZ, René SIMON, Daniel TARDY, Jean-Philippe TRIN, Eric VODINH,

Présidents d'honneur : Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Vice-Présidents d'honneur et honoraire : Alain DUPONT, Jean GUENARD, Henri CASSOUS.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Paul BAZIREAU, Hervé BELAN, Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL, Guy MATHIOLON, Philippe MATIERE, Antoine METZGER, Joël ROUSSEAU, Jean-Louis SERVIRANCKX, Jérôme STUBLER.

Présidents d'honneur : Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉSIGNATIONS DANS LES AUTRES INSTANCES DU SYNDICAT

COMPOSITION DU COMITÉ MIXTE D'AUDIT FINANCIER 2017-2018

Le Comité Mixte d'Audit Financier comprend 5 à 6 membres dont les Trésoriers du Syndicat de France et de la FNTP, membres de droit.

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a nommé Alain GRIZAUD et renouvelé le mandat d'Emmanuèle PERRON, Henri DEHÉ étant membre de droit en sa qualité de Trésorier du Syndicat de France. Il a en outre confié la présidence du Comité à Emmanuèle PERRON, le Conseil d'Administration de la FNTP ayant préalablement donné son accord pour que cette présidence continue d'être assurée par un représentant du Syndicat de France.

Le Conseil de la FNTP ayant par ailleurs procédé à ses propres désignations, la composition globale du Comité pour 2017-2018 est la suivante :

- Emmanuèle PERRON, Présidente (Syndicat de France),
- Henri DEHÉ (Trésorier du Syndicat de France),
- Bruno DUPETY (Trésorier de la FNTP),
- Alain GRIZAUD (Syndicat de France),
- Jean-Louis MARCHAND (FNTP),
- Christian SURGET (FNTP).

COMPOSITION DU COMITÉ DES MANDATS 2017-2018

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a renouvelé les mandats des membres actuellement en fonction et laissé deux sièges vacants, ce qui donne la composition suivante :

- François GAGNERAUD,
- Hervé LE BOUC,
- Pierre MASSY,
- Emmanuèle PERRON,

la présidence dudit Comité revenant au Président du Syndicat de France.

QUESTIONS DIVERSES (ADMISSION AU SYNDICAT EN QUALITÉ DE MEMBRES ACTIFS)

Le Bureau ayant donné un avis favorable à leurs candidatures, le Conseil a admis en qualité de membres actifs du Syndicat :

ESSONNE TP, 10 chemin de la Ferté-Alais, 91790 BOISSY SOUS SAINT YON, SAS, et son Président, José RAMOS, Administrateur de la FNTP et Président de la FRTP Ile-de-France, sous le parrainage de Pierre BERGER et Vincent MARTIN.

CONSEIL D'ADMINISTRATION de la FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

du jeudi 19 octobre 2017

PARTICIPATION À LA RÉUNION DU CONSEIL

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques ALLEMAND, Olivier ALLEZ, Laurent AMAR, Rémi AMICEL, Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Gilles de BAGNEUX, Paul BAZIREAU, Robert BELLO, Eric BERGER, Pierre BERGER, Frédéric BERNADET, Régis BINET, Philippe BISI, Jacques BORDIGNON, Philippe BORONI, Dominique BOUILLOT, Eric BOYER, Christian BRAULT, Jean-Claude BROSSIER, Jean-Michel BUESA, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Serge CHALLOT, Dominique COLLOMP, Damien COLOMBOT, François COVILLE, François DEBAIN, Henri DEHÉ, Benoît DENIZOT, Jean-François GAGNERAUD, Régis GARNIER, Denis GAUTHIER, Thierry GENESTAR, Olivier GIORGIUCCI, Laurent GIROU, Alain GRIZAUD, Jean-Pierre GUERIN, Jean-Pierre GUGLIELMI, Patrice HALTEBOURG, Bernard HERITIER, Jacques HUILLARD, Armand JOLY, Guy LACROIX, Alain LE DU, Lionel LEMETTI, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Jean-Marc MEDIO, Stéphane MONCEAUX, Xavier NEUSCHWANDER, Jean-Pierre PASERI, Emmanuèle PERRON, Patrice POLLONO, José RAMOS, Yves REUMAUX, Joël ROUSSEAU, René SIMON, Hélène SZULC, Jacques TAVERNIER, Christian TRIDON, Jean-Philippe TRIN, Bernard VADON, Frédéric WATTEBLED.

Représentés

Pierre ANJOLRAS (représenté par Jean-Pierre PASERI), Philippe BONNAVE (représenté par Jean-Philippe TRIN), Pierre CALVIN, Jean CHARBONNEL (représenté par Jean-Pierre GUGLIELMI), François-Xavier CLEDAT, Bruno DUPETY, Patrice FONTENAT, Michel GADBOIS, Pierre GIL, Cécile GRUAT, François HURET, Daniel KIEFFER, Christian LAVEDRINE, Hervé LE BOUC, Thierry LE FRIANT, Antoine METZGER, Patrick MEUNIER (représenté par Pierre BERGER), Pascal MICHENEAU, Jérôme PERRIN, Philippe PUTHOD, Pierre RAMPA, Pascal RIBOLZI (représenté par Patrice HALTEBOURG), Patrick ROBERT (représenté par Vincent MARTIN), Jean-Charles ROBIN, Christophe ROUGEOT, Jean-Louis SERVANCKX (représenté par Laurent GIROU), Joseph SPATARO, Jérôme STUBLER, Alain SUR, Pascal TEBIBEL, Marc-Antoine TROLETTI, Guy VACHER, Didier VERROUIL.

Président honoraire : Daniel TARDY.

Vice-Présidents et Administrateur honoraires : Alain DUPONT, Jean GUENARD, Gérard VIEILLE.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTF

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Hervé BELAN, Michel BERGE, Christian BODIN, Serge BODY, André BOEUF, Jean BOUZID, Fabien BRONNER, Bertrand BURTSCHHELL, Philippe CAPPELLO, Frédéric CHARMASSON, Patrick COMTE, Jean-Marc CORNUT, Michel COUEGNAT, Francisco DACUNHA, Dominique DANIEL, Jacques DOLMAZON, Bernard DUHAMEL, Thierry DUR, Laurent FAYAT, Yves FORZINI, Hugues FOURMENTRAUX, François GAGNERAUD, Luc GAUDILLERE, Philippe GOULLEY, Jean-Yves GUILLARD, Jean GUILLAUME, Pascal HAMET, Franck IZIDI, Emmanuel LACOMBE, Mickaël LECLERCQ, Paul LHOTELLIER, Philippe LIAUSU, Gauthier LOUETTE, Jean-François MARTEL, Guy MATHIOLON, Philippe MATIERE, Thierry MELINE, Hervé NOËL, Philippe PIRQUIN, Philippe RENAUDI, Charles ROBINET, Max ROCHE, Philippe ROCHER, Bernard SALA, Jacky SEANTIER, Philippe SEITZ, Fernando SISTAC, René STUDLI, Christian SURGET, Bruno TABARIÉ, Jean-Luc VENTURA, Christophe VERWEIRDE, Eric VODINH, Alfredo ZAROWSKY.

Présidents honoraires : Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

Vice-Président et Administrateurs honoraires, invité :

Henri CASSOUS, Yves GHIRON, Gilbert JACQUOT, Dominique VELUT, Jean-Yves TONNELIER.

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ

Par rapport à nos propositions faites pour l'élection présidentielle et aux engagements pris au Forum du 23 février, nous avons d'ores et déjà obtenu la création du Conseil d'orientation des Infrastructures, présidé par Philippe DURON et dont je suis vice-président, conseil chargé de préparer et de suivre la loi d'orientation et de programmation. L'instauration de cette loi, qui sera basée sur les travaux du Conseil d'orientation et sur les travaux des Assises de la mobilité auxquelles nous participons également, est la concrétisation du deuxième engagement. Enfin, la négociation en cours d'un pacte de confiance entre l'Etat et 319 collectivités locales concrétise un troisième engagement même s'il ne comportera pas, semble-t-il, d'éléments spécifiques aux investissements.

Concernant les Assises de la mobilité, nous allons apporter des contributions écrites en nous appuyant sur nos 12 propositions et en insistant sur trois points : demander un état des lieux des infrastructures et des réseaux, simplifier l'instruction des projets et rationaliser les voies de recours, donner plus de libertés aux collectivités en matière de financement.

Par ailleurs nous serons présents au Salon des Maires du 21 au 23 novembre avec un déjeuner des 1 000 Maires le 21 et nous organisons jusqu'à fin janvier quatre « Rencontres parlementaires : réinvestissons la France » en partenariat avec BFM. Nous poursuivons, comme annoncé à l'AG, le déploiement de nouveaux services :

- Le premier « le Passeport TP BIM » pour accompagner les entrepreneurs dans la digitalisation de leurs entreprises.
- Le second, la « Hotline accidents du travail/maladies professionnelles » qui met à disposition des entreprises une expertise juridique et médicale pour les aider à répondre à leurs obligations. Ce service sera, dans un premier temps, prioritairement adressé aux adhérents du Syndicat de France.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU

- D'une année 2017 pour l'instant décevante sur le plan des facturations, quelques grandes opérations masquant un fonds d'activité qui reste mou. Néanmoins tous les signaux (prises de commandes, contraintes de personnel) convergent pour une accélération de la reprise dans les prochains mois.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

- Des perspectives 2018 favorables quels que soient les maîtres d'ouvrage, avec une progression attendue de l'activité de 4 %.
- Malgré de fortes contraintes, les collectivités locales devraient augmenter leur demande aux TP de 3 %.
- Du côté de l'AFITF, même si son budget reste très inférieur à ses besoins, il affiche une progression de 10% qui sera fléchée vers les infrastructures du quotidien.
- La montée en puissance du Grand Paris représentera plus 1,5 point de la croissance 2018.
- Le secteur privé bénéficiera de la dynamique déjà bien enclenchée en 2017.

MARCHÉS

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON

- De l'arrivée de Laure Bédier à la direction des affaires juridiques de Bercy et des priorités qu'elle a affichées : achèvement des travaux de codification du droit de la commande publique d'ici fin 2018 et passage à la dématérialisation totale de la commande publique.
- De l'encadrement de l'activité des représentants d'intérêt (sachant que le dispositif est encore susceptible d'évoluer) :
- Obligation pour notamment les entreprises et les syndicats professionnels de s'inscrire sur un répertoire numérique des représentants d'intérêt (téléservice accessible depuis le 3 juillet) et d'établir un rapport annuel globalisé des actions d'influence (1^{er} rapport à réaliser pour avril 2018).
- Champ concerné : les actions prises à l'initiative du représentant d'intérêt, portant sur une décision publique identifiée et intervenant en amont de l'adoption de cette décision spécifique.
- Pour les entreprises dans le cas particulier des contrats de la commande publique supérieurs aux seuils européens, la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique indique que des relations à titre purement commercial peuvent être considérées comme des actions de représentation d'intérêt.
- Contacts concernés : dès aujourd'hui, les collaborateurs du Président la République, les membres du gouvernement et des cabinets ministériels, les parlementaires, leurs collaborateurs et les personnels des Assemblées, 400 hauts fonctionnaires nommés en conseil des ministres, et à partir du 1^{er} juillet 2018 les élus locaux au-delà d'une certaine taille de collectivités ainsi que leurs directeurs, directeurs adjoints et chefs de cabinets.
- De la mise à disposition des entreprises de nouveaux outils :
- 3 check-lists de gestion contractuelle sur les groupements momentanés d'entreprises, les sociétés en participation et la sous-traitance..
- 1 flyer sur les bonnes pratiques des formules de variation de prix / index TP.

RELATIONS DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a été informé par Jean CERUTTI

- De l'état d'avancement de la négociation prévoyance désormais recentrée sur le toilettage des textes pour ne plus faire référence à PROBTP suite à la fin des clauses de désignations, et sur la modification du régime des ETAM en grande difficulté financière. Sur le toilettage, le travail est bien avancé sauf sur les indemnités de fin de carrière des ouvriers qui n'ont pas encore été abordées. Sur le régime des ETAM, le Bureau a donné comme mandat de préserver la mutualisation du système entre B et TP et par conséquent d'accepter la fixation d'un taux de cotisation minimum afin d'entériner avec les syndicats une baisse de prestation pour permettre l'équilibre du régime.
- De la création d'un échelon intermédiaire B dans la classification des Cadres équidistant entre les niveaux A2 et B1 avec un

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

allongement de 3 à 5 ans pour passer en B1, une mise en oeuvre échelonnée pour les Cadres déjà embauchés, l'introduction des Master 1 et 2 et un rappel que la durée de 3 ans en Cadre débutant s'apprécie au niveau de la Profession et non de l'entreprise.

- Du mandat donné par le Bureau pour négocier les salaires minima Cadres.
- De la baisse à venir des cotisations intempéries, les bonnes conditions météo ayant conduit à un dépassement du plafond des réserves.
- De deux points à retenir particulièrement des ordonnances qui réforment le code du travail :
 - Des conséquences du bouleversement de l'articulation entre accords de branche et d'entreprise qui pourrait conduire la FNTP à développer des missions d'accompagnement des entreprises dans la négociation et des outils spécifiques pour les TPE.
 - De l'impact dans le secteur pour les ouvriers et les ETAM de la revalorisation de l'indemnité légale de licenciement.
- Du compromis obtenu sur le dispositif pénibilité avec 4 facteurs sortis du compte (postures/charges lourdes/vibrations/risques chimiques) et la possibilité de rectifier sa déclaration 2016 des facteurs de risques professionnels, jusqu'en janvier 2018.

VIE PROFESSIONNELLE

PROPOSITION D'UNE AUGMENTATION DE LA COTISATION FEDERALE DE 0,05 POINT (sur les deux tranches), destinée au financement d'actions de formation et de promotion des métiers des Travaux Publics.

La réforme de la formation et les besoins propres de la profession vont nécessiter des actions à la fois pour soutenir nos établissements de formation et pour promouvoir et valoriser les métiers et la filière des travaux publics. Des moyens financiers sont nécessaires pour l'ensemble de ces actions.

La Fédération réfléchit à la possibilité de créer une contribution de l'ordre de 0,05 point de la masse salariale. Elle prendrait la forme d'une augmentation de la cotisation fédérale fléchée vers une nouvelle association « Excellences TP » dont la FNTP et le Syndicat de France seraient les membres fondateurs et qui aurait pour objet spécifique le financement d'actions de formation et de promotion des métiers des Travaux Publics. Pour permettre une discussion approfondie, la question sera réabordée au Bureau de la FNTP du 29 novembre prochain ainsi qu'au Conseil d'Administration du 25 janvier 2018.

DEMANDES D'ADMISSION A LA FNTP EN QUALITE DE MEMBRES ACTIFS

Dans le cadre de la mise en concordance de notre réseau avec le nouveau découpage administratif, et après l'admission de la FRTP Bourgogne-Franche-Comté lors de la réunion du Conseil du 6 juillet, le Bureau a accueilli favorablement les quatre nouvelles demandes d'admission reçues depuis, celles de :

La FRTP Grand Est,

nouvelle entité vouée à se substituer aux FRTP Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine que, dans un premier temps, elle fédère.

Créée le 9 décembre 2016, son Bureau est notamment composé de :

- Président : Patrice HALTEBOURG (Lorraine)
- Présidents délégués : Hervé NOËL (Champagne-Ardenne) et René STUDLI (Alsace)

La FRTP Grand Est, dont le siège est sis à l'adresse de l'actuelle FRTP Alsace, est relayée géographiquement par les FRTP Champagne-Ardenne et Lorraine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

La FRTP Hauts-de-France,

nouvelle entité vouée à se substituer aux FRTP Nord-Pas de Calais et Picardie

Créée le 1^{er} janvier 2017, son Bureau comprend notamment :

- Président : Bernard DUHAMEL (Nord-Pas de Calais)
- 1^{er} Vice-Président : Antoine PHILIPPE (Picardie)

André BOEUF et Alain SUR sont Présidents honoraires

La FRTP Hauts-de-France, dont le siège est sis en Nord-Pas de Calais, dispose d'une implantation en Picardie qui est pilotée par le 1^{er} Vice-Président, Antoine PHILIPPE.

La FRTP Nouvelle-Aquitaine

Nouvelle entité vouée à se substituer aux FRTP Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Créée le 16 décembre 2016, son Bureau (36 membres) comprend notamment :

- Président : Christian SURGET (Aquitaine)
- Vice-Présidents : Michel BERGE (Poitou-Charentes) et Pierre MASSY (Limousin)

La FRTP Nouvelle-Aquitaine, dont le siège est sis en Aquitaine, dispose également :

- d'une implantation en Limousin, pilotée par Pierre MASSY, Vice-Président,
- et d'une implantation en Poitou-Charentes, pilotée par Michel BERGE, Vice-Président.

La FRTP Occitanie

nouvelle entité vouée à se substituer aux FRTP Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Créée le 21 avril 2017, son Bureau (22 membres) comprend notamment :

- Président : Thierry LE FRIANT (Délégation Pyrénées)
- Vice-Président : Olivier GIORGIUCCI (Délégation Méditerranée)

La FRTP Occitanie, dont le siège est sis à Toulouse, héberge la délégation Pyrénées et dispose d'une implantation en Languedoc-Roussillon, la délégation Méditerranée, pilotée par Olivier GIORGIUCCI, Vice-Président.

Sur l'avis favorable du Bureau, ces quatre demandes d'admission ont reçu l'accord du Conseil d'Administration.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT INTERIEUR :

nouveau libellé s'appliquant aux organismes fédéraux régionaux adhérents

Le Conseil a adopté le projet de texte relatif au nouvel affichage des organismes fédéraux régionaux figurant à l'article 5 du règlement intérieur afin de prendre en compte le découpage administratif désormais en vigueur, présenté par le Bureau.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

Ce texte tient compte :

- des nouveaux adhérents que sont les FRTP Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie,
- de l'admission encore à valider de la FRTP Auvergne-Rhône-Alpes,
- de la mise à jour de l'appellation de la FRTP Centre devenue « Centre-Val de Loire ».

Il indique en outre, sous les nouvelles appellations, le détail des anciennes régions qui les composent avec, pour mémoire, l'indication du nombre de sièges qui étaient attribués à chacune, puisque les nouvelles FRTP ont conservé la totalité des sièges détenus par les anciens adhérents auxquels elles se substituent.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 5 AVRIL 2018

- Date de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le calendrier des réunions de 2018 a été adressé par mail aux Administrateurs actifs le 31 août 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FNTP, qui se tiendra le jeudi 5 avril 2018 après-midi, sera, comme celle de cette année, organisée 3 rue de Berri.

- Date des prochaines réunions des Comités des Mandats de la FNTP et du Syndicat de France : mardi 13 mars 2018

Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales 2018 de la FNTP et du Syndicat de France, les Comités des Mandats de la FNTP et du Syndicat de France se réuniront le mardi 13 mars 2018, de 15 heures à 16 heures 30.

Celui de la FNTP pour examiner la composition du Conseil d'Administration de la FNTP et vérifier que les dispositions statutaires sont bien respectées : conditions d'âge, désignation de droit au Conseil des Présidents de FRTP ou de Syndicats de spécialités y possédant une représentation, condition « d'assiduité minimale » (= assister à au moins une réunion entre deux Assemblées Générales), les éventuelles anomalies constatées étant signalées aux intéressés afin qu'ils y remédient.

A noter que :

Ces réunions se substituent à celles prévues, à l'origine, le mercredi 29 novembre 2017 (en amont de la réunion du Bureau FNTP) afin de diminuer l'écart avec les Assemblées Générales de la FNTP et du Syndicat de France du 5 avril 2018 qu'elles préparent et de permettre ainsi une présentation mieux actualisée.

- Date de la réunion du Comité Mixte d'Audit Financier d'arrêté des comptes 2017 en vue de leur présentation aux Assemblées Générales du jeudi 5 avril 2018 : vendredi 16 mars 2018

Le Comité Mixte d'Audit Financier se réunira le vendredi 16 mars 2018, de 9 heures à 11 heures.

Les membres du Comité, appuyés des commissaires aux comptes, arrêteront les comptes de l'exercice 2017 de la FNTP et du Syndicat de France ainsi que les projets de résolutions qui seront soumis à l'approbation des Assemblées Générales du 5 avril 2018

MOUVEMENT DES ADMINISTRATEURS DE LA FNTP

- Robert BELLO, Directeur délégué d'EUROVIA, et Philippe BORONI, PDG des Travaux Publics de l'Essonne, ont été désignés par la FRTP Ile-de-France (pourvoi d'un siège vacant et remplacement d'Eric LAFOND)
- Fin du mandat de Gilles GINESTE qui siégeait au titre de la FRTP Occitanie (délégation Pyrénées).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

NOUVELLE PRÉSIDENTE DES ORGANISMES D'ÉGLETONS

Le 20 septembre 2017, Pierre MASSY a pris la succession de Jean-Yves GUILLARD à la présidence de l'AGEATP, l'AGCFTP, l'AGEFIATP et l'AGEGLEFOR d'Egletons.

Et, le mercredi 4 octobre, nous avons eu le plaisir et l'honneur de recevoir le Président de la République à l'occasion de l'inauguration du nouveau campus des écoles d'Egletons.

CARNET

- Légion d'honneur (décret du 12 juillet - JO du 14 juillet 2017)

Nomination au grade de Chevalier :

- Bernard THERET, Administrateur honoraire de la FNTP et du Syndicat de France, Administrateur de CIFE et d'ETPO, ancien Président Directeur Général d'ETPO, au titre du Ministère de la Transition écologique et solidaire.
- Rappel du décès de :
- Michel ARTAUD, Administrateur honoraire de la FNTP, membre honoraire du Syndicat de France, le 1er octobre 2017, à l'âge de 94 ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du SYNDICAT DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS DE FRANCE

du jeudi 19 octobre 2017

PARTICIPATION À LA RÉUNION DU CONSEIL

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Mohamad ATOUI, Paul BAZIREAU, Pierre BERGER, Dominique BOUILLOT, Christian BRAULT, Jean-Claude BROSSIER, Bruno CAVAGNÉ, Henri DEHÉ, Jean-François GAGNERAUD, Laurent GIROU, Alain GRIZAUD, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Jean-Marc MEDIO, Emmanuèle PERRON, Joël ROUSSEAU, René SIMON, Daniel TARDY, Jean-Philippe TRIN.

Représentés

Pierre ANJOLRAS (représenté par Bruno CAVAGNÉ), François-Xavier CLEDAT, Bruno DUPETY, Michel GADBOIS, Hervé LE BOUC, Antoine METZGER, Jérôme PERRIN, Pierre RAMPA, Jean-Louis SERVIRANCKX (représenté par Laurent GIROU), Jérôme STUBLER.

Président d'honneur : Daniel TARDY.

Vice-Présidents d'honneur et honoraire : Alain DUPONT et Jean GUENARD.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Hervé BELAN, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, François GAGNERAUD, Philippe GOULLEY, Emmanuel LACOMBE, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Guy MATHIOLON, Philippe MATIERE, Bernard SALA, Philippe SEITZ, Eric VODINH.

Présidents d'honneur : Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

Vice-Président honoraire : Henri CASSOUS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE

VIE SYNDICALE

PROJET DE CREATION, AVEC LA FNTP, DE L'ASSOCIATION « EXCELLENCES TP », EN LIEN AVEC L'AUGMENTATION DE LA COTISATION FEDERALE DE 0,05 POINT

Le Président a rappelé la nécessité pour la FNTP de se doter d'un instrument pérenne, géré par nous-même, de coordination et de financement en matière de formation pour faire face aux besoins en recrutement de personnels qualifiés, pour renforcer l'attractivité du secteur et adapter l'offre de formation aux impacts des nouvelles technologies numériques sur les métiers et les pédagogies.

A la suite des propositions du groupe de travail « Formation 21 », les besoins identifiés ont été de :

- soutenir les établissements de formation préparant aux métiers des travaux publics : analyse de l'évolution des métiers à travers la réalisation d'un contrat d'études prospectives, soutien aux établissements sous forme de subventions ou prêts, participation à la modernisation des méthodes pédagogiques ex. wiki TP ;
- promouvoir et valoriser les métiers et la filière des travaux publics : octroi de bourses, campagne de communication, Olympiades des métiers, création d'outils pédagogiques et métiers, participation à des salons ou des manifestations, renforcement du tutorat, organisation régulière de Forums des travaux publics. L'ensemble de ces actions nécessite des moyens financiers.

Pour rappel, la réforme de la formation professionnelle a mis fin à l'obligation légale de 0,9 %. Par ailleurs, la FNTP n'a pas suivi la FFB, dans le cadre de la négociation de branche sur la formation, pour mettre en place une cotisation conventionnelle à 0,2 %.

Le Conseil de la FNTP va donc se voir proposer d'augmenter de 0,05 point la cotisation fédérale professionnelle – passage de 0,50 % à 0,55 % en deçà de 2 millions de masse salariale et de 0,40 % à 0,45 % au-delà – pour financer ces actions au service de la formation et de l'attractivité de nos métiers.

Le Syndicat de France, comme la FNTP, verseraient 10 % du montant de leurs cotisations perçues.

Pour permettre une discussion approfondie, la question sera réabordée au Bureau de la FNTP du 29 novembre prochain ainsi qu'au Conseil d'administration du 25 janvier 2018.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2018

- La date du jeudi 5 avril 2018 a été retenue pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat. (calendrier des réunions 2018 joint en annexe).

Liste des 14 Administrateurs dont le mandat vient à échéance à l'AGO de 2018 :

- Paul BAZIREAU
- Christian BRAULT
- Bruno DUPETY
- Michel GADBOIS
- François GAGNERAUD
- Vincent MARTIN
- Guy MATHIOLON
- Jean-Marc MEDIO
- Antoine METZGER
- Emmanuèle PERRON
- Joël ROUSSEAU
- Bernard SALA
- Philippe SEITZ
- Eric VODINH

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE

Date des prochaines réunions du Comité des Mandats du Syndicat de France et de la FNTP : mardi 13 mars 2018

Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales 2018 de la FNTP et du Syndicat de France, les Comités des Mandats du Syndicat de France et de la FNTP se réuniront le mardi 13 mars 2018, de 15 heures à 16 heures 30.

Celui du Syndicat de France pour examiner :

la situation de l'ensemble des membres du Conseil afin de vérifier qu'ils remplissent toujours les conditions requises et peuvent ainsi mener leurs mandats à terme, ou postuler un nouveau mandat pour les membres du tiers sortant cités précédemment, le résultat de sa consultation déterminant ainsi le nombre total de sièges à pourvoir lors de la prochaine AGO et les durées de mandat correspondantes (3, 2 et 1 ans), les dossiers de candidatures régulièrement déposés par les membres sortants et les nouveaux candidats au Conseil d'Administration du Syndicat, afin d'arrêter la liste qui sera présentée au suffrage de l'Assemblée Générale.

A noter que ces réunions se substituent à celles prévues, à l'origine, le mercredi 29 novembre 2017 (en amont de la réunion du Bureau FNTP) afin de diminuer l'écart avec les Assemblées Générales de la FNTP et du Syndicat de France du 5 avril 2018 qu'elles préparent et de permettre ainsi une présentation mieux actualisée.

Fixation de la date limite de dépôt des candidatures au Conseil d'Administration du Syndicat pour l'élection de 2018

Le Comité des Mandats du Syndicat de France se réunissant le mardi 13 mars, je vous propose de fixer la date limite de dépôt des candidatures au vendredi qui précède, soit le vendredi 9 mars 2018.

Date de la réunion du Comité Mixte d'Audit Financier (arrêté des comptes 2017 en vue de leur présentation aux Assemblées Générales du jeudi 5 avril 2018) : vendredi 16 mars 2018.

Le Comité Mixte d'Audit Financier se réunira le vendredi 16 mars 2018, de 9 heures à 11 heures.

Les membres du Comité, appuyés des commissaires aux comptes, arrêteront les comptes de l'exercice 2017 du Syndicat de France et de la FNTP ainsi que les projets de résolutions qui seront soumis à l'approbation des Assemblées Générales du 5 avril 2018.

Organisation de l'élection du tiers renouvelable du Conseil du Syndicat de France

En décembre ou janvier, un courrier sera adressé à l'ensemble des adhérents pour lancer l'appel à candidature à l'élection du tiers renouvelable du Conseil d'Administration et leur confirmer :

- la date prévue pour l'AGO : le jeudi 5 avril 2018,
- la liste du tiers sortant des Administrateurs,
- les conditions de dépôt de candidature,
- l'annonce de la date limite de dépôt des candidatures : le vendredi 9 mars 2018,
- l'annonce de la date à laquelle le Comité des Mandats les examinera : le mardi 13 mars 2018.

Le jeudi 25 janvier 2018, le Conseil sera informé :

- du résultat du tirage au sort de la lettre déterminant l'ordre d'inscription des candidats au Conseil sur les convocations et bulletins de vote, qui aura eu lieu la veille, en réunion de Bureau.

A partir du 13 mars 2018, expédition des convocations à l'AGO du Syndicat (comportant notamment la liste des candidats arrêtée par le Comité des Mandats ainsi que le nombre et la durée des mandats à pourvoir).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE

MAINTIEN DES MONTANTS DES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2018

Pour 2018, le Conseil a décidé de maintenir à leur niveau actuel les montants des cotisations dues par les membres actifs et les membres correspondants, soit :

- Membres actifs entreprises :

- Entreprises de moins de 50 salariés	500 €
- Entreprises de 50 à 249 salariés	1 000 €
- Entreprises de 250 à 999 salariés	2 500 €
- Entreprises d'au moins 1000 salariés	5 000 €
- Membres actifs personnels :	200 €

- Membres correspondants :

- Entreprises étrangères proches des Travaux Publics	11 000 €
- Entreprises françaises à vocation internationale proches des TP.....	11 000 €
- Banques et établissements financiers	5 000 €
- Fournisseurs de matériels	5 000 €
- Fournisseurs de matériaux	2 500 €
- Fournisseurs de services	2 500 €
- Anciens adhérents à titre personnel	100 €

PRISE EN CHARGE DU COUT DES MEDAILLES SYNDICALES

Le Conseil a décidé, pour les médailles de la promotion 2017 qui seront livrées en 2018, de laisser au Syndicat la charge intégrale de cette prestation.

DEMANDES D'ADMISSION

Sur l'avis favorable du Bureau, le Conseil d'Administration a accepté les demandes d'admission en qualité de membres actifs présentées par :

VINCI, (SA), 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92500 RUEIL MALMAISON, dont le Président Directeur Général est Xavier HUILLARD, parrainée par Bruno CAVAGNÉ, Président, et Henri DEHÉ, Trésorier du Syndicat.

VINCI RUEIL GESTION, (SNC), 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92500 RUEIL MALMAISON, dont le Gérant est VINCI, représentée par Alain BELLEFACE, parrainée par Benoît DENIZOT et Philippe GOULLEY.

QUESTIONS DIVERSES

HOTLINE ACCIDENTS DU TRAVAIL/ MALADIES PROFESSIONNELLES

Le Président a présenté aux membres du Bureau un nouveau service dédié en priorité aux entreprises adhérentes du Syndicat de France. Ce service par téléphone et complètement gratuit met à disposition des entreprises un accompagnement juridique et une expertise médicale pour les aider en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.



ANNALES 2017

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Relations du travail et Protection sociale
Formation
- Santé - Sécurité
- Développement économique
- Marchés
- Europe - International / SEFI
- Développement durable
- Technique et Innovation
- Matériel
- Identification professionnelle

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relations du travail et Protection sociale

Président : Jean Cerruti

Rapporteurs : Florence Sautejeau et Laurence d'Orlandes

En 2017, la Commission Relations du Travail et Protection sociale de la FNTP s'est réunie le 1^{er} février, le 7 juin et le 11 octobre.
De plus, une réunion des présidents des commissions sociales régionales s'est tenue le 12 octobre.

I. POLITIQUE CONVENTIONNELLE DE BRANCHE

1.1 AGENDA SOCIAL TP 2017

Après une année 2016 sans agenda social, les partenaires sociaux des Travaux Publics ont tenu 4 réunions au cours de l'année 2017 pour mettre en œuvre l'Agenda social dans les Travaux Publics, négocié le 22 février et signé par 2 organisations syndicales (CFDT et CFE-CGC).

1.1.1 Création d'un échelon intermédiaire « B » dans la classification des Cadres

Dans le cadre de la sécurisation des conventions en forfaits annuels en jours dans notre secteur, la contrepartie a été l'augmentation de la majoration du minima des Cadres en « forfait jours » de 10 à 15 %.

Depuis, le passage des cadres débutants et des ETAM en position « B1 » posait des difficultés.

Devant cette situation, les partenaires sociaux ont ouvert une négociation ayant pour objectif de créer un échelon intermédiaire entre les positions « A2 » et « B1 » dans la classification des Cadres et des règles adaptées à cette nouvelle situation, avant la prochaine négociation sur les minima Cadres pour 2018.

Ce sujet a donc été inscrit à l'agenda social TP 2017 et les négociations se sont ouvertes le 30 mai.

Elles ont abouti le 5 septembre par la signature de la CFDT, la CFTC, la CGC et FO à :

- l'avenant n° 1 du 5 septembre 2017 à la Convention Collective Nationale des Cadres des Travaux Publics du 20 novembre 2015 ;
- et l'avenant n° 2 du 5 septembre 2017 à la Convention Collective Nationale des ETAM des Travaux Publics du 12 juillet 2006.

Ces textes sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 et font l'objet d'une démarche d'extension.

Une position « B » est créée afin de remplir un triple objectif :

- ne pas modifier le niveau A spécifique d'entrée pour les jeunes diplômés ;
- permettre un échelon intermédiaire pour les ETAM promus Cadres ;
- et favoriser l'évolution du niveau « B1 ».

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relations du travail et Protection sociale

Cette création :

- ne modifie pas les positions existantes et n'impacte donc pas les contrats en cours ;
- conserve le passage de 3 ans maximum du niveau A « Cadre débutant » au niveau de Cadre confirmé.

Les principes attachés à cette position « B » sont les suivants :

1. Le passage de la position « B » à la position « B1 » est limité à 2 ans :

Avant le 1^{er} janvier 2018 Après le 1^{er} janvier 2018

Passage de « A » à « B1 » 3 ans maximum 5 ans maximum

2. Une mise en œuvre échelonnée est prévue pour limiter les impacts pour les contrats en cours des cadres débutants :

Les Cadres ayant une ancienneté dans la Profession avant le 31 décembre 2017 :

- de 36 mois passent en position « B1 » ;
- entre 24 et 36 mois passent en « B » et ne peuvent rester plus de 1 an dans cette position ;
- de moins de 24 mois se voient appliquer le nouveau régime.

3. Le point de départ du niveau du minima de la position « B », avant la négociation des minima Cadres pour 2018, est équidistant entre les positions « A2 » et « B1 »

Plus largement, les modifications suivantes ont été apportées :

- les « nouveaux » diplômes Master 1 et Master 2 ont été introduits ;
- la réaffirmation que la durée de 3 ans en Cadre débutant s'apprécie au niveau de la Profession et non de l'entreprise comme le prévoit déjà le guide de présentation de classification des Cadres.

1.1.2 Conclusion d'un nouvel accord relatif aux stages dans les Travaux Publics

Conformément à l'un des engagements du pacte de responsabilité signé en 2017, les partenaires sociaux ont révisé l'accord stagiaire du 30 juin 2010 dont une partie était devenue obsolète suite à la réforme des stagiaires (loi du 10 juillet 2014 et décrets d'application publiés en 2015).

Soucieuse de ne pas créer de nouvelles obligations, la FNTP a donc proposé un toilettage des dispositions précédentes sans contrainte supplémentaire pour les entreprises tout en précisant son contenu initial (clarification du versement des indemnités de repas et transport aux stagiaires sur chantier).

L'accord issu de la réunion de négociation du 5 septembre a été signé par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC ainsi que FO. Il n'entrera toutefois en vigueur qu'à compter de son extension. Celle-ci pourrait être réalisée dans le courant de l'année 2018.

1.1.3 Définition d'un ordre public dans les Travaux Publics

Avant août 2018, la FNTP devait ouvrir une négociation avec les organisations syndicales pour déterminer un ordre public conventionnel dans la branche.

En pratique, il s'agissait de lister les domaines dans lesquels les entreprises de la Profession ne pourraient pas négocier de dispositions différentes de celles définies au niveau de la branche. Cet exercice devait tenir compte des domaines (durée du travail et congés) pour lesquels la loi prévoyait déjà la primauté des accords d'entreprise, quelle que soit la force obligatoire prévue par les partenaires sociaux de la branche.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relations du travail et Protection sociale

Faute d'engager une négociation dans ce délai, le ministre chargé du Travail pouvait engager un processus de fusion de la branche avec une autre plus dynamique.

Pour ne pas être pris de court, et parce qu'à l'époque les projets de réforme du nouveau gouvernement étaient encore inconnus, les partenaires sociaux avaient souhaité entamer une première discussion sur le sujet dans le cadre de l'Agenda social TP 2017. Deux réunions avaient donc été programmées, les 5 septembre et 21 novembre, en vue d'élaborer une méthodologie de travail.

Dans l'intervalle, les ordonnances « Macron » ont été publiées. Elles déterminent l'articulation accord de branche/accord d'entreprise et suppriment donc l'obligation pour les branches professionnelles d'engager une négociation sur l'ordre public conventionnel.

1.1.4 Mise en place d'une commission paritaire permanente d'interprétation et de négociation (CPPNI) dans les Travaux Publics

La loi « Travail » du 8 août 2016 a transformé les anciennes commissions paritaires d'interprétation en commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation.

Ce changement de dénomination s'accompagne de nouvelles missions qui ne sont plus seulement limitées à l'interprétation des accords collectifs en cas de litige : négociation des accords de branche, représentation de la Profession auprès des pouvoirs publics, veille sur les conditions de travail et d'emploi, etc.

Leur mise en place, désormais obligatoire, passe par la conclusion d'un accord de branche devant notamment organiser les modalités de fonctionnement de la commission.

Les partenaires sociaux des Travaux Publics ont entamé une première discussion dans le cadre de l'Agenda social pour 2017 (réunion du 21 novembre) qui se poursuivra en 2018.

1.1.5 Autres sujets présentés aux organisations syndicales en 2017 (sujets récurrents)

- négociation annuelle obligatoire sur les salaires ;
- constat des valeurs de référence pour les négociations régionales des Ouvriers et des ETAM.

1.1.6 Négociation en 2017 des salaires minima Cadres pour 2018

Le barème des minima des Cadres est déterminé chaque année par la fixation d'une valeur annuelle distincte pour chacune des 9 positions de la classification des Cadres des Travaux Publics (TP) figurant en annexe V de la Convention Collective Nationale des Cadres des Travaux Publics du 20 novembre 2015.

Ce barème prend en compte la création de l'échelon « B », échelon intermédiaire entre les positions « A2 » et « B1 » dans la classification des Cadres.

La réunion paritaire consacrée à la fixation du barème 2018 des minima des Cadres s'est tenue le 21 novembre 2017. Un accord a été conclu sur ce sujet entre la FNTP, la Fédération des SCOP BTP (section TP) d'une part, et les organisations syndicales de salariés CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO d'autre part, à l'exclusion de la CGT.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relations du travail et Protection sociale

Valeurs des minima annuels applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 :

A1 27 930 €	B3 38 978 €
A2 30 378 €	B4 41 991 €
B 32 439 €	C1 43 748 €
B1 35 061 €	C2 50 987 €
B2 37 400 €	

Les valeurs ci-dessus sont majorées de 15 % pour les cadres bénéficiaires d'une convention de forfait en jours sur l'année :

A1 32 120 €	B3 44 825 €
A2 34 935 €	B4 48 290 €
B 37 305 €	C1 50 310 €
B1 40 320 €	C2 58 635 €
B2 43 010 €	

Cette revalorisation est égale à + 1,19 % en moyenne arithmétique.

1.2 NÉGOCIATION « PRÉVOYANCE »

Depuis la fin des clauses de désignation (décision du Conseil constitutionnel du 13 juin 2013), les accords des branches Bâtiment et Travaux Publics des Ouvriers et des ETAM en matière de prévoyance qui prévoyaient la désignation de PRO BTP doivent être toilettés pour supprimer toute référence à BTP-P.

Par ailleurs, le régime des ETAM est déficitaire en raison notamment du recul de l'âge de départ à la retraite. Il nécessitait donc d'être modifié.

Pour ces raisons, les partenaires sociaux de la branche ont ouvert une négociation le 13 septembre 2016. Celle-ci s'est poursuivie durant toute l'année 2017 et continuera jusqu'au début de l'année 2018.

1.3 RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD RELATIF AU CONTRAT DE GÉNÉRATION DU 19 SEPTEMBRE 2013

L'accord de branche étendu du 19 septembre 2013 arrivait à échéance au 9 janvier 2017.

Sous l'impulsion du Gouvernement, la FNTP a réouvert la négociation sur le contrat de génération afin de permettre aux entreprises de 50 à moins de 300 salariés (ou appartenant à un groupe de 50 à 299 salariés) d'échapper à la pénalité prévue en l'absence d'accord collectif ou de plan d'action portant sur ce thème, et ce même si en pratique cette dernière n'est pas applicable, faute de décret d'application.

Le contenu de l'accord précédent a été reconduit quasiment à l'identique. Les partenaires sociaux ont toutefois fixé un nouvel objectif de recrutement de jeunes en CDI de 12 %, contre 10 % auparavant. Ils ont également pris acte de la réforme de la formation professionnelle ayant remplacé l'entretien de seconde partie de carrière par l'entretien professionnel. Enfin, les parties se sont accordées pour inciter les entreprises à communiquer sur le dispositif de retraite progressive.

2 points sont à souligner :

- de façon surprenante, le BTP arrive en 3^{ème} position du nombre de contrats de génération signés (soit 7 000 environ), contre 10 000 dans la métallurgie et dans les mêmes proportions dans la grande distribution ;

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relations du travail et Protection sociale

- l'actualisation du diagnostic a mis en exergue un recul et un vieillissement des effectifs (1 232 856 salariés en 2013 contre 1 162 226 en 2015 et l'âge moyen est passé de 39,4 ans en 2013 à 39,9 ans en 2015).

L'accord de branche a été signé le 25 janvier 2017 par la CFE-CGC et FO.

Le nouvel accord est entré en vigueur à compter du 21 juin 2017 (date de son extension), pour une durée de 3 ans.

1.4 NÉGOCIATIONS EN 2017 DES MINIMA RÉGIONAUX OUVRIERS ET ETAM POUR 2018

Les minima des Ouvriers et des ETAM sont négociés en Régions annuellement à partir des valeurs de référence validées au niveau national (réunion paritaire nationale du 21 novembre 2017). Les accords régionaux peuvent fixer des valeurs situées dans une fourchette de + ou -3 %, sauf pour le niveau I position 1 des Ouvriers et pour le niveau A des ETAM qui doivent faire l'objet d'une revalorisation comprise en 0 % et +3 % des valeurs de référence.

Pour les régions concernées par la loi NOTRe (c'est-à-dire : Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France), les négociations continuent de s'effectuer dans le périmètre des anciennes régions avec, à terme, un objectif de convergence des barèmes de minima, à l'exception des indemnités de petits déplacements fortement liées à la géographie des territoires.

A la date du 26 janvier 2018, nous avons recensé 1 décision unilatérale (Bretagne) et 17 accords. Les augmentations des minima sont comprises entre 1,15 % et 2,49 %. Par ailleurs, le Limousin a créé par décision unilatérale une 6ème zone en matière d'indemnité de petits déplacements.

II. ACTIONS DE LOBBYING

2.1 PÉNIBILITÉ

La FNTP a mené une action constante depuis l'adoption du compte pénibilité en janvier 2014 pour démontrer aux pouvoirs publics que ce dispositif – malgré toutes les simplifications et les reports obtenus en 2016 – restait :

- inapplicable pour certains facteurs, à tel point que la réalisation d'un référentiel n'a pas été possible dans notre profession ;
- coûteux, non seulement par l'instauration d'un système de cotisations supplémentaires, mais aussi dans sa mise en place au sein des entreprises ;
- incohérent en matière de prévention.

Nous avons abouti à un compromis avec les ordonnances « Macron ». Les 4 facteurs (charges lourdes, postures, vibrations et risques chimiques) sont sortis du compte. En changeant le dispositif pour ces facteurs, le Gouvernement a reconnu qu'il n'était pas réalisable par les entreprises.

Conformément aux demandes de la FNTP, leur prise en compte repose désormais sur un constat médical. Les salariés bénéficiaires de droits à départ anticipé à la retraite sont ceux pour lesquels une maladie professionnelle en lien avec l'un des 4 facteurs aura été reconnue et dont le taux d'incapacité permanent excède 10 %.

La prévention reprend une place importante dans le dispositif. Ainsi, l'obligation de négocier sur la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques, pour les entreprises ou groupes d'au moins 50 salariés, est renforcée. Elle sera déclenchée non seulement pour les entreprises qui emploient une proportion minimale de salariés exposés au-delà des seuils (25 % en 2018) mais aussi, à partir de 2019, pour celles dont la sinistralité AT-MP (accidents du travail et des maladies professionnelles), au regard de leur effectif, est supérieure à un indice de 0,25.

Les modalités de déclaration et de prise en compte de l'exposition pour les 6 premiers facteurs (activités hyperbares, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif), complétés de 2 autres facteurs, les températures extrêmes et le bruit,

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relations du travail et Protection sociale

restent inchangées. Le fonctionnement du compte désormais intitulé « compte professionnel de prévention » sur ces six facteurs demeure identique et les points acquis restent garantis.

Les instances de la FNTP ont souhaité mettre à disposition des entreprises de TP un outil de simplification et de sécurisation juridique de l'évaluation des expositions au bruit et aux températures extrêmes. Celui-ci réalisé sur la base des documents « métier » élaborés en juillet 2016 avec l'ensemble des Syndicats de spécialités, sera déposé au ministère du Travail début 2018.

Enfin, les cotisations attachées au compte pénibilité sont supprimées. Le financement de l'ensemble du dispositif est organisé à partir de 2018 dans le cadre de la branche AT-MP. La FNTP restera particulièrement attentive au pilotage de la branche AT-MP pour éviter de voir les cotisations des entreprises augmenter et faire en sorte que soit privilégiée la prévention à la santé-sécurité.

2.2 ORDONNANCES « MACRON »

Lancée en mai dernier par le président de la République, la réforme du Code du travail par ordonnances a abouti à la signature, le 22 septembre 2017, de 5 ordonnances publiées dès le lendemain au Journal Officiel.

Dans la foulée, une 6ème ordonnance dite ordonnance « balai » ou « rectificative » corrigeant des erreurs matérielles ou des incohérences rédactionnelles contenues dans les 5 textes originaux et une vingtaine de décrets d'application et d'arrêtés qui ont été publiés.

La FNTP a été particulièrement engagée dans la mise en œuvre de cette réforme en contribuant aux travaux pour défendre au mieux les intérêts des entreprises du secteur. Elle continuera évidemment d'y veiller pour les prochains chantiers.

Depuis la promulgation de ces textes, la FNTP a réalisé une série de Bulletins d'Informations traitant de toutes les thématiques abordées par la loi (représentation élu du personnel, licenciement pour motif économique, rupture du contrat de travail, dispositifs de gestion des entreprises, etc.) et indiquant concrètement les conséquences de ces dispositions pour les entreprises de Travaux Publics.

D'autres publications seront réalisées une fois la loi de ratification publiée.

III. CONCURRENCE SOCIALE DÉLOYALE

3.1 CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE DANS LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

En fin d'année 2016, la FNTP avait obtenu un déploiement progressif de la carte BTP pour les entreprises situées en France. Celui-ci s'est donc échelonné d'avril à fin septembre 2017, la région Ile-de-France étant la dernière concernée.

Par ailleurs, le ministère du Travail s'est engagé à ce que, sur l'année 2017, les contrôles opérés par les inspections du travail soient diligents et que les entreprises retardataires ne soient pas sanctionnées. En dépit de quelques contrôles qui nous ont été signalés, il semble que les engagements aient été tenus.

Des discussions de plusieurs mois ont également été menées entre la FNTP, les autres fédérations professionnelles concernées, l'UCF et la DGT pour préciser le champ d'application de la carte. En effet, la description faite par le décret d'application des travaux devant nécessiter le port de la carte BTP restait, sur certains points, très vague.

Un document « questions/réponses », visant à détailler le processus de demande et de vie de la carte, a donc été diffusé par l'UCF fin mai 2017. Il détaille notamment, sur la base des réponses écrites faites par la DGT, le champ d'application de la carte et les fonctions non concernées.

En dépit de sa diffusion par la FNTP ainsi que d'un tableau récapitulatif, d'autres interrogations ont été soulevées quant aux fonctions concernées ou exclues. La FNTP a donc sollicité à de nombreuses reprises la DGT au cours du second semestre 2017, sans obtenir de réponse.

Sur le plan technique, la FNTP a fait remonter les difficultés rencontrées afin que l'UCF développe rapidement les correctifs nécessaires. A la fin d'année 2017, les difficultés majeures ont été corrigées même si des cas isolés peuvent encore subsister.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relations du travail et Protection sociale

Par ailleurs et après plusieurs mois de demandes de la FNTP, l'UCF a lancé, en fin d'année 2017, des travaux pour la mise en place de l'échange de données informatisé (EDI), demandé par les groupes depuis le second semestre 2016, ainsi que l'avance de trésorerie comme mode de paiement alternatif.

L'UCF a également développé une application de contrôle destinée à la DGT et nécessaire à la vérification des cartes. Les contrôles devraient démarrer dès début 2018.

IV. PARTICIPATION À DES NÉGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES

En 2017, la FNTP a travaillé avec le MEDEF sur les ordonnances dites « Macron ».

La Direction des Affaires Sociales a fait partie de la délégation patronale ayant mené :

- la négociation sur l'assurance-chômage ;
- la négociation sur la retraite complémentaire.

La Direction des Affaires sociales participe au MEDEF :

- à la commission sociale présidée et à son bureau ;
- à la commission Protection sociale présidée et à son bureau ;
- et à tous les groupes thématiques sociaux pour porter les préoccupations des entreprises de TP.

V. RETRAITE - PRÉVOYANCE

5.1 VIE INSTITUTIONNELLE

La FNTP est représentée au sein des diverses instances de PRO BTP par Christian LAVEDRINE, chef de file TP et une quinzaine de mandataires.

5.2 MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET STATUTAIRES

Comme chaque année, les partenaires sociaux du BTP se sont réunis en Commission Paritaire extraordinaire en fin d'année, le 21 décembre 2017, pour décider de plusieurs modifications aux règlements des régimes de prévoyance et de mensualisation. Ces modifications se sont traduites sous la forme d'un avenant n° 26 à l'accord collectif du 1er octobre 2001.

Ces modifications ont consisté notamment à :

- prévoir la transférabilité des fonds des indemnités de carrière des Ouvriers en cas de résiliation ;
- modifier l'articulation technique entre « complémentaire santé d'entreprise » et « garantie chirurgie des Cadres » pour que le contrat soit responsable ;
- actualiser les paramètres techniques du régime GAT en 2018.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relations du travail et Protection sociale

5.3 ALLIANCE PROFESSIONNELLE

Dans l'accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires, les partenaires sociaux ont inséré un article 8 relatif à la poursuite de la rationalisation des coûts de gestion des institutions de retraite complémentaire (IRC) et, plus particulièrement, à la rationalisation des structures, avec la mise en œuvre d'un « schéma – cible » des regroupements de Groupes de Protection sociale (G.P.S.).

Pour la mise en œuvre de cette clause, un groupe de travail des mêmes partenaires sociaux interprofessionnels avait pris plusieurs résolutions dont la 6ème qui détermine deux seuils pour établir un schéma – cible des regroupements : la taille de ces derniers :

- ne doit pas représenter plus de 30 % de l'ensemble AGIRC – ARRCO ;
- ne pas être inférieure à 10 %.

Avec 8,37 %, le groupe PRO BTP seul serait en dessous du seuil de 10 %.

Un projet « Alliance Professionnelle » a été élaboré en 2014 pour regrouper le maximum de participants issus de l'AMICAP (PROBTP, AGRICA, AUDIENS, B2V, IRP Auto et LOURMEL) afin de situer l'ensemble ainsi constitué au-dessus du seuil tout en conservant le maximum d'autonomie professionnelle aux composants.

En 2015, AGRICA et IRP AUTO ont décidé de se mettre en retrait.

Le 9 novembre 2016, Audiens, B2V, Lourmel et PRO BTP ont soumis à l'ICAAC (instance de coordination Agirc-Arrco/CTIP) un dossier final de présentation du projet de l'Alliance Professionnelle qui a donné lieu, lors de sa réunion du 30 novembre 2016, à une réponse favorable de cette instance qui « s'est félicitée de l'avancée significative de ce projet » (Lettre de l'ICAAC du 19 décembre 2016).

Où en sommes-nous ?

- 9 groupes de travail inter GPS ont été créés au 1er trimestre 2017 pour proposer et cadrer les mutualisations et les coopérations. Les groupes étudient les adaptations subséquentes à la création des nouvelles IRC, afin d'aménager les statuts des associations sommitales et de moyens dans l'optique d'un passage futur auprès de l'ICAAC ;
- le processus de fusion des IRC sera lancé au 1er trimestre 2018, en lien avec l'AGIRC-ARRCO, avec date de création rétroactive au 1^{er} janvier 2018 ;
- en juin 2017, AGRICA et IRP AUTO ont exprimé leur souhait de rejoindre l'Alliance Professionnelle, ce que l'ICAAC a validé. Ils ont intégré les groupes de travail dès septembre 2017.

Les projets de statuts des IRC ont été adoptés le 28 juin 2017 par les conseils AGIRC-ARRCO ainsi que les projets de traité de fusion et les projets de règlements intérieurs de ces IRC.

VI. RÉGLEMENTATION SOCIALE EUROPÉENNE

La FNTP participe activement aux travaux de la Commission Sociale de la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC).

6.1 SOUS-COMMISSION EN CHARGE DES ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'EMPLOI

Au cours de l'année 2017, Michel GILI, Président TP de la SOC 3, a poursuivi les travaux entamés en 2016.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relations du travail et Protection sociale

Les principaux sujets étudiés lors de la SOC 3 ont concerné :

La révision de la directive « détachement »

Présenté le 8 mars 2016 par la Commission, le projet de révision de la directive « détachement » a fait l'objet au sein de chaque institution, d'une position du Conseil et du Parlement européen à fin octobre 2017.

Si des divergences demeurent entre les institutions, notamment sur la question de la durée ou du transport routier, des points de convergences se dégagent (notion de rémunération actée) et de nouvelles négociations ont débuté fin 2017 dans le cadre des trilogues (réunion à huis-clos de membres du Parlement, du Conseil et de la Commission). Elles se poursuivront en 2018, jusqu'à ce qu'un consensus se dégage.

Dans ce cadre, l'année 2017 a été l'occasion pour la FIEC et la FNTP de mener plusieurs actions de lobbying.

La FIEC, qui s'était exprimée en faveur de l'abandon de la révision de la directive, a fait évoluer sa position en 2017. A l'issue de la dernière SOC 3 du 12 décembre 2016, la FIEC a diffusé des propositions d'amendements dans une position du 30 janvier 2017. Axés sur les 3 points principaux de la directive (durée – demande de suppression de la durée minimale de 6 mois pour la prise en compte des détachements successifs ; salaire – abandon de la notion de rémunération et maintien du « taux de salaire minimal » ; sous-traitance : suppression du dispositif jugé peu clair), cette position n'a toutefois pas reçu le soutien des fédérations danoises et suédoises.

La FNTP s'est également associée à la FIEC dans le cadre de deux rendez-vous, l'un avec Elisabeth-MORIN-CHARTIER – Co-rapporteur du projet de révision pour le Parlement – et l'autre avec Mireille JARRY - représentation française au Conseil.

Ces rendez-vous ont été l'occasion de sensibiliser nos interlocuteurs au risque lié à la durée plancher de 6 mois pour les détachements successifs, aux interrogations soulevées par la sous-traitance et à la nécessité d'aboutir à un texte clair et applicable par les entreprises.

Début décembre 2017, la FIEC a rédigé une nouvelle position soutenant les propositions faites par le Parlement ou le Conseil, notamment sur la durée du détachement, la sous-traitance, les conventions collectives applicables et maintenant sa demande visant à conserver la notion de « taux de salaire minimal » au lieu de « rémunération ».

Les discussions sur le projet de révision devraient s'achever avant la fin d'année 2018.

La révision des règlements de coordination en matière de sécurité sociale

Le projet de révision des règlements de Sécurité sociale a été présenté le 13 décembre 2017 par la Commission. Guillaume BALAS, eurodéputé socialiste français, en a été nommé rapporteur.

Si le projet de la Commission contient certaines mesures en rapport avec le détachement – par exemple, mise en place d'une procédure de contestation du formulaire A1 plus rapide qu'aujourd'hui – les propositions ne vont pas assez loin.

Dans l'optique de cette révision, la FNTP a donc rencontré Amandine GIRAUD, en charge du dossier côté français pour le Conseil, et a échangé à plusieurs reprises avec Jean-Christophe PARIS, assistant du rapporteur français suite à la diffusion du rapport en novembre 2017.

La FIEC devrait également prendre une position début 2018 sur le projet, qui a fait l'objet de discussions assez vives dans le cadre de la SOC 3 du 23 novembre 2017. Un consensus devrait se dégager parmi les membres de la SOC 3 essentiellement au sujet de la fiabilisation du formulaire A1 et de la bonne coopération entre institutions des Etats membres.

De son côté, la FNTP a également travaillé à une position dans le cadre du MEDEF et devrait la diffuser au rapporteur ainsi qu'à Elisabeth MORIN-CHARTIER tout début 2018, juste avant la date limite de dépôt des amendements.

Le projet de révision fera l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la FNTP et de la FIEC durant l'année 2018.

INFORMATIONS

Relations du travail et Protection sociale

5 janvier

- Quelles sont les modalités d'organisation du référendum nécessaire à la validation de certains accords d'entreprise ?
- Détachement : précisions sur la demande de carte d'identification professionnelle et dématérialisation de la déclaration subsidiaire des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre.
- Cotisations de sécurité sociale frais professionnels avantages en nature.
- Limite d'exonération de la participation de l'employeur.
- L'aide à l'embauche pour les TPE/PME de moins de 250 salariés prolongée jusqu'au 30 juin 2017 .
- SMIC applicable au 1er janvier 2017.
- Dématérialisation du bulletin de paie & CPA.
- Plafond de la sécurité sociale pour 2017 et charges sociales 2017.

12 janvier

- Loi de finances 2017 : hausse du CICE & du versement transport en IDF.
- Charte du cotisant contrôle : modèle.
- Récapitulatif des informations « social » publiées au cours de l'année 2016.

19 janvier

- Infractions routières des véhicules d'entreprise – Obligation pour l'employeur de révéler l'identité du conducteur.
- Suivi médical des salariés et inaptitude : nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2017.
- Loi « Travail » : publication des décrets relatifs aux congés.

26 janvier

- Prorogation de la durée de validité de la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
- Mise en œuvre de la généralisation de la DSN.
- DSN : Conditions d'étalement de la phase 3.

2 février

- LFSS 2017 : mesures sociales.
- Précisions sur les accords de préservation ou de développement de l'emploi et le parcours d'accompagnement personnalisé.
- Le prélèvement à la source.
- Rétrocession de 25 % des cotisations intempéries de la 70^e campagne.

24 mai

- DSN : délai supplémentaire pour compléter le bloc « affectation fiscale » en 2017.

8 juin

- Taux de cotisations du régime intempéries pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

15 juin

- Carte BTP : publication du « questions/réponses » et difficultés techniques.

13 juillet

- Détachement et lutte contre le travail illégal : de nouvelles obligations au 1^{er} juillet 2017.
- Nouvelle baisse du taux de la cotisation AGS à 0,15 % au 1^{er} juillet 2017.

INFORMATIONS

Relations du travail et Protection sociale

20 juillet

- Extension de l'accord de branche sur le contrat de génération : les entreprises de 50 à moins de 300 salariés sont désormais couvertes.

3 août

- Publication des accords collectifs.
- Document d'information des salariés détachés : le modèle est disponible sur le site cartebtp.fr.

5 octobre

- Revalorisation de l'indemnité légale de licenciement.

26 octobre

- Création d'un échelon intermédiaire « B » dans la CCNN des Cadres TP.
- Ordonnances « Macron » : les points clefs de la réforme de la négociation collective.
- Ordonnances « Macron » : création d'un prêt de main d'œuvre simplifié entre grands groupes et jeunes entreprises ou TPE/PME

2 novembre

- Ordonnances « Macron » : suppression du contrat de génération.
- Ordonnances « Macron » : les nouvelles règles en matière d'inaptitude.
- Ordonnances « Macron » : les nouvelles règles en matière de rupture de contrat.
- Ordonnances « Macron » : les points clefs de la réforme des institutions représentatives du personnel (IRP).
- Ordonnances « Macron » : les nouveaux dispositifs de gestion des entreprises.
- Ordonnances « Macron » : les assouplissements en matière de licenciement pour motif économique.

14 décembre

- Barème des minima Cadres pour l'année 2018.
- Quelles sont les modalités de remboursement et d'indemnisation liées à l'activité de défenseur syndical ?
- Ordonnances « Macron » : précisions sur la mise en place des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social.

21 décembre

- Parution des modèles d'avis médicaux.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

Président : Laurent AMAR

Rapporteurs : Florence Sautejeau et Richard Langlet

La Commission Formation s'est réunie les 14 mars, 20 juin et 7 novembre 2017. Dans le cadre de la commission, deux réunions des Présidents et Directeurs des Centres de Formation Continue (CFC) et des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) des Travaux Publics se sont tenues, les 21 mars et 24 octobre 2017.

Laurent AMAR a succédé à Jean-Louis MARCHAND à la Présidence de la Commission Formation le 31 mai 2017.

I. LA FORMATION DES JEUNES AUX MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS

1.1 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE JEUNES EN FORMATION

Selon l'enquête annuelle réalisée par le CCCA-BTP auprès des établissements de formation aux métiers des Travaux Publics, 13 880 jeunes dont 5 681 en première année, préparaient un diplôme des Travaux Publics du CAP au BTS au 1^{er} janvier 2017.

198 établissements de formation préparent à un diplôme des Travaux Publics dont 68 par la voie de l'apprentissage.

Le taux moyen de réussite aux examens atteste de la qualité de la formation : il était de 84 % lors de la session de juin 2016 (dernier chiffre connu).

Le nombre d'apprentis est resté le même par rapport à la rentrée de 2015-2016.

1.2 LA PROMOTION DES MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS AUPRÈS DES JEUNES

La profession des Travaux Publics se mobilise depuis plusieurs années pour faire connaître ses activités, ses métiers et ses filières de formation auprès des collégiens et des lycéens.

Pour maintenir l'attractivité du secteur, les FRTP ont poursuivi leurs actions de promotion des métiers des Travaux Publics et des formations préparant à ces métiers. Ces actions prennent la forme :

- de fiches de présentation des métiers de Travaux Publics et de guides des établissements de formation ;
- de séances de présentation des métiers, de visites de chantiers et de centres de formation pour les collégiens, les lycéens et leurs professeurs ;
- d'une participation à des concours nationaux comme les Olympiades des métiers ou le Concours général des métiers.

Au niveau national, la FNTP a poursuivi ses actions de communication auprès des jeunes, des équipes éducatives de l'Éducation nationale et de leurs élèves.

Le site fntp.fr/metiers, rénové, comprend désormais un espace dédié aux métiers des Travaux Publics, accessible via l'adresse : fntp.fr/metiers. Les jeunes peuvent y consulter des fiches de présentation des métiers, trouver un établissement de formation du CAP au niveau Bac+2, trouver des informations sur l'alternance dans les Travaux Publics et répondre aux offres de stages, de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation proposées par les entreprises de Travaux Publics.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

La FNTP a également poursuivi la création de ressources pédagogiques à l'attention des enseignants de collèges et de lycées :

- 4 serious games, des animations numériques et des séquences pédagogiques sur la construction de la LGV Sud-Europe-Atlantique sont désormais disponibles sur les sites : <http://lgv.asco-tp.fr> et sur www.fntp.fr/metiers. Un simulateur à la conduite de chantiers de terrassement à l'attention des étudiants en BTS TP, DUT génie civil et licence professionnelle TP sera prochainement mis en ligne.
- un ensemble de ressources pédagogiques autour de la thématique « habitat et ouvrages » en collaboration avec l'Éducation nationale et des partenaires du Bâtiment et des Travaux Publics. Ces ressources comprennent notamment une animation et un serious game sur la ville durable et les éco-quartiers.

S'agissant de l'enseignement supérieur, des séances d'accueil des étudiants ingénieurs et des étudiants préparant le titre de conducteur de travaux de l'ESTP ont été organisées à la FNTP, avec table ronde et débat avec des professionnels du secteur.

La FNTP a participé, comme chaque année, au salon Jeunes d'Avenir organisé par l'AEF les 26 et 27 septembre 2017 à Paris. Plusieurs entreprises (NGE, Bouygues Construction, Spie Batignolles, Axeo TP) et organismes de la branche (CCCA-BTP, PRO BTP et le GEIQ IDF) étaient présents au sein du Pôle TP. Ce salon a été l'occasion pour l'AEF de présenter son livre blanc sur l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi en présence de Madame Muriel PENICAUD - ministre du Travail. La FNTP a participé activement aux groupes de travail pour l'élaboration de ce livre blanc. De nombreuses actions menées par la profession, en particulier en termes de relations avec l'Éducation nationale, de créations de ressources pédagogiques innovantes et de tutorat, ont été mises en valeur dans cet ouvrage.

1.3 L'ACTUALISATION DES DIPLÔMES DES TRAVAUX PUBLICS

La FNTP et le ministère de l'Éducation nationale procèdent périodiquement à l'actualisation des référentiels des diplômes des Travaux Publics de façon à les adapter à l'évolution des besoins des entreprises. La 5^{ème} Commission professionnelle Consultative de l'Éducation nationale a ainsi décidé, fin 2016, de procéder à l'actualisation de l'ensemble des CAP préparant aux métiers des Travaux Publics à l'horizon 2019. La FNTP a participé, en lien avec le CCCA-BTP et les Syndicats de spécialités concernés, à la rédaction des dossiers d'opportunité pour la rénovation des CAP du secteur.

1.4 LES CENTRES DE FORMATION DES TRAVAUX PUBLICS

La FNTP anime le réseau des centres de formation de la profession, « Excellences TP » en leur permettant de se concerter sur le développement de l'offre de formation, l'innovation de méthodes pédagogiques, d'échanger leurs expériences et de rechercher des solutions communes aux problèmes rencontrés.

En 2017, les centres des réseaux « Excellences TP » ont poursuivi le développement du projet « Wiki TP ». Des demandes de subventions ont été déposées au FSE afin de permettre de passer d'une version expérimentale à une version consolidée de la plateforme wikitp.fr. Une journée nationale Wiki TP, en présence de formateurs du réseau « Excellences TP », d'enseignants de lycées professionnels, de l'AFFPA, de Constructys et du CCCA-BTP a également été organisée en Bourgogne et a permis la réalisation d'une vidéo de présentation du dispositif.

Le Forum des Travaux Publics de février 2017 a été l'occasion pour les centres du réseau « Excellences TP » de mettre en avant leurs innovations en terme de formation telles que la formation de tuteurs à distance ou les nouvelles modalités pédagogiques mises en place dans le cadre de Wiki TP.

1.4.1 Réunion du Conseil d'Administration d'Égletons le 20 septembre 2017

Le Conseil d'Administration des écoles d'Égletons s'est déroulé le 20 septembre 2017 à la FNTP en présence du Président CAVAGNÉ. Pierre MASSY a été élu nouveau président des écoles d'Égletons succédant à Jean-Yves GUILLARD. Le Conseil d'administration a rendu hommage à Jean-Yves GUILLARD pour son implication dans la rénovation du campus depuis de nombreuses années, en particulier dans le cadre du plan d'investissement d'avenir (PIA). Emmanuel BOIS rejoint Égletons et est chargé de la coordination des

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

3 écoles d'Égletons et de la mise œuvre d'une meilleure synergie entre Égletons et les autres centres de formation TP.

La Conseil d'Administration a également préparé l'inauguration du campus d'Égletons du 4 octobre 2017 en présence du Président de la République, Emmanuel MACRON.

1.4.2 Inauguration du campus d'Égletons le 4 octobre 2017

Après 5 années de travaux et un budget de plus de 32 millions d'€, le Président Bruno CAVAGNÉ a inauguré le nouveau campus d'Égletons le 4 octobre 2017 en présence du Président de la République, accompagné de la ministre du Travail et du ministre de l'Éducation nationale.

Cette manifestation a été l'occasion pour le Président de la République et ses ministres de visiter les nouveaux locaux de l'EATP et de découvrir les outils pédagogiques innovants mis en œuvre dans cet établissement : simulateur à la conduite d'engins, formation tout numérique...

En réponse aux questions posées par les jeunes, le Président de la République a mis l'accent sur les grandes thématiques qui constitueront le cœur de la future réforme de la formation professionnelle :

- améliorer l'orientation des jeunes :
par une information sur les taux d'emploi à l'issue des formations ;
par une présentation, dès le collège, des métiers et des filières par les professions ;
par une revalorisation de l'apprentissage en changeant son image auprès des familles.
- rapprocher les mondes de l'entreprise et de l'Éducation nationale en associant les branches professionnelles à la définition du contenu des formations et des diplômes ;
- simplifier les circuits de financement et les dispositifs de formation.

II. L'APPRENTISSAGE

2.1 CAMPAGNE SUR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La FNTP a renouvelé, en 2017, la campagne sur la taxe d'apprentissage auprès des entreprises de Travaux Publics.

Cette campagne s'est déclinée autour des actions suivantes :

- envoi d'un courrier aux membres du Conseil d'administration de la FNTP. Ce courrier a pour objectif d'inciter les entreprises à flécher leur taxe d'apprentissage vers les centres de formation préparant à nos métiers ;
- envoi d'un e-mailing à toutes les entreprises adhérentes ;
- actualisation du guide d'utilisation de la taxe d'apprentissage sur le site de la FNTP ;
- mise à jour de la rubrique dédiée à la taxe d'apprentissage sur le site Internet de la FNTP.

Cette campagne est menée de manière coordonnée avec celle des FRTP et des centres de formation TP.

2.2 COLLECTE 2017

La collecte réalisée par Constructys auprès des entreprises de Travaux Publics est en augmentation par rapport à 2016. Elle s'élève à 14,2 millions d'euros, répartis comme suit :

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

- 7,1 M€ au titre de la fraction régionale ;
- 5,7 M€ de fonds affectés ;
- 1,4 M€ de fonds libres.

S'agissant plus spécialement de la taxe d'apprentissage perçue par les CFA TP auprès de l'ensemble des organismes collecteurs, celle-ci s'élève à 4,73 M€.

2.3 CAMPAGNE SUR L'APPRENTISSAGE

Afin de soutenir le développement de l'apprentissage dans les Travaux Publics, la FNTP a renouvelé, les actions menées en partenariat avec le CCCA-BTP pour relancer l'apprentissage dans le secteur et inciter les entreprises à recruter des apprentis. Cette campagne s'est appuyée sur des outils développés par le CCCA-BTP déclinés « Travaux Publics ».

2.4 CCCA-BTP : LE PLAN « TRANSFORM'BTP »

Le CCCA-BTP a élaboré un nouveau plan de développement stratégique pour 2017-2020 dénommé « Transform'BTP ». Ce plan doit permettre de concevoir et d'adapter les réponses formation aux besoins des branches professionnelles, et de valoriser l'appareil de formation aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

Il a pour objectif de permettre au CCCA-BTP :

- de donner une nouvelle impulsion à son réseau ;
- d'élargir le champ de ses interventions ;
- de renforcer sa dynamique d'innovation ;
- de mieux répondre aux évolutions de son environnement et aux attentes de ses « clients ».

Il repose sur une analyse de l'environnement dans lequel évolue le CCCA-BTP, qui lui a permis d'identifier cinq facteurs de transformation majeurs :

- les nouvelles réalités sectorielles du BTP ;
- les attentes fortes et diverses des entreprises ;
- l'évolution des attentes des nouvelles générations ;
- la recomposition du paysage de la formation ;
- un environnement réglementaire et financier en mutation rapide.

Cinq axes stratégiques majeurs ont ainsi été définis :

- incarner davantage l'identité de branches, influencer et s'ouvrir ;
- piloter et coordonner la diversification de l'offre de formation ;
- développer, susciter, incuber et diffuser l'innovation dans toutes ses dimensions ;
- soutenir et accélérer les mutations des réseaux via une offre de services étendue ;
- stimuler la performance opérationnelle.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

III. LA FORMATION CONTINUE

3.1 LES SUITES DU GROUPE DE TRAVAIL « FORMATION 21 »

Le Bureau de la FNTP du 5 avril 2016 avait validé la création d'un groupe de travail, présidé par Jean-Louis MARCHAND, Président de la Commission Formation de la FNTP, appelé « Formation 21 » chargé de définir les attentes des entreprises de TP en matière de formation (initiale et continue) et d'offres de formation.

Toutes les entreprises présentes au Bureau de la FNTP ont nommé un représentant à ce groupe de travail. Cinq réunions se sont tenues entre les mois de juillet 2016 et janvier 2017 et ont abouti aux conclusions suivantes :

- nécessité de disposer de données prospectives sur l'évolution quantitative et qualitative des métiers et des emplois à moyen terme compte-tenu notamment de l'impact du numérique et de la transition écologique sur les métiers des Travaux Publics ;
- soutenir les centres de formation de la profession qui répondent aux exigences d'excellence et assurer une couverture nationale de l'offre de formation aux métiers des Travaux Publics à partir de nos centres et en développant des partenariats ;
- promouvoir et valoriser les métiers des Travaux Publics pour faire face aux besoins en recrutement qui vont aller croissant ;
- adapter les diplômes des Travaux Publics, du CAP au niveau ingénieur.

Plusieurs propositions d'actions ont été arrêtées :

- réaliser un contrat d'études prospectives pour présenter une analyse précise de l'évolution des métiers et des besoins des entreprises ainsi qu'une cartographie de l'offre de formation et des préconisations permettant de dimensionner et de faire évoluer l'appareil de formation ;
- soutenir les établissements de formation préparant aux métiers des Travaux Publics, sur la base des critères suivants :
- volonté de travailler en réseau ;
- mise en place de projets pédagogiques innovants et modernisation des méthodes pédagogiques notamment par le déploiement, dans l'ensemble des centres du réseau Excellences TP, du projet Wiki-TP ;
- intégration des problématiques liées à la transition énergétique et au numérique ;
- pertinence de la couverture géographique...
- renforcer les actions qui concourent à l'attractivité de la profession : accroître la communication sur les métiers des Travaux Publics, créer des outils destinés à mieux faire connaître notre profession, utilisation active des réseaux sociaux...

3.2 MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT D'ÉTUDES PROSPECTIVES DANS LES TRAVAUX PUBLICS

Dans le prolongement des travaux du groupe de travail « Formation 21 », la FNTP a rencontré la Direction générale de l'emploi et de la formation (DGEFP) le 20 novembre 2017 afin de lui exposer son souhait de lancer un Contrat d'Études Prospectives TP et lui soumettre un projet de cahier des charges. La DGEFP s'est montrée intéressée par la démarche et s'est dite prête à nous accompagner dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences (PIC). La FNTP souhaiterait signer ce contrat au début de l'année 2018, afin de disposer des résultats de cette étude en 2019 au moment de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Un projet de contrat a été adressé à cette fin à la DGEFP à la fin du mois de décembre 2017.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

3.3 CONSTRUCTYS

3.3.1 Recrutement du nouveau Directeur Général de Constructys

Le 10 mai 2017, le Conseil d'Administration de Constructys a nommé Claire KHECHA en tant que Directrice Générale de Constructys, en remplacement de David Mazurelle. Claire KHECHA a pris ses fonctions le 1er août 2017. Elle a occupé auparavant le poste de Directrice Grands comptes et Branches professionnelles au sein de l'AFPA avant de rejoindre OPCALIA en tant que Directrice déléguée au développement puis Directrice Générale Adjointe.

3.3.2 Mise en place d'une plate-forme de gestion pour les entreprises de moins de 11 salariés

Afin de procurer aux entreprises de moins de 11 salariés une qualité de service homogène sur l'ensemble du territoire, le Conseil d'Administration de Constructys du 12 juillet 2016 avait acté la mise en place d'une plate-forme de gestion mutualisée dédiée au traitement des dossiers des entreprises de moins de 11 salariés. Cette plate-forme a été ouverte le 1er mars 2017. Elle a pour mission principale d'instruire, d'administrer, de contrôler et de régler les dossiers de formation de ces entreprises. Les dossiers nécessitant une relation de proximité (ex : dossiers avec des cofinancements régionaux) demeurent instruits, engagés et réglés au niveau des APR. La plate-forme est montée progressivement en charge au cours de l'année.

3.3.3 Rapprochement Constructys/CCCA-BTP : signature d'une convention de partenariat et de coopération Constructys / CCCA-BTP.

Cette convention, signée au mois de juillet 2017 entre Constructys et le CCCA-BTP, a été rédigée en déclinaison de l'accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du Bâtiment et des Travaux Publics dans le champ Emploi/Formation. Elle résulte de la volonté des partenaires sociaux d'optimiser l'utilisation des ressources de ces deux organismes en coordonnant leurs missions dans le champ de la formation professionnelle continue et de la formation initiale.

Cette convention prévoit de renforcer la coordination des moyens du CCCA-BTP et de Constructys sur 4 volets :

- étude et recherches ;
- communication ;
- certification et ingénierie ;
- financement de la formation initiale et continue.

3.3.4 Réunion nationale des représentants des FRTP au sein des Conseils d'administration des Constructys régionaux

Comme chaque année, la FNTP a réuni, le 14 novembre 2017, les représentants des FRTP qui siègent aux Conseils d'administration des Associations paritaires régionales (APR). Cette réunion a été l'occasion de les informer sur la réforme de la formation professionnelle, sur les suites du groupe de travail « Formation 21 », sur la campagne de revalorisation des métiers des Travaux Publics et d'entendre leurs réactions suite à la réunion des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires généraux des APR organisée par Constructys les 11 et 12 octobre 2017.

Cette réunion s'est terminée par une intervention de Claire KHECHA, Directrice Générale de Constructys, qui a fait part des chantiers prioritaires qu'elle comptait lancer au sein de Constructys : l'informatique, la simplification administrative, l'amélioration du service aux entreprises. Elle entend reconstruire la confiance et le dialogue entre les APR et Constructys au niveau national.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

3.4 SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À L'ACCORD DU 24 SEPTEMBRE 2014 SUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DANS LES BRANCHES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics ont conclu, le 23 mai 2017, un avenant à l'accord du 24 septembre 2014 sur l'organisation et le financement de l'apprentissage dans les Branches du Bâtiment et des Travaux Publics.

Pour rappel, l'accord du 24 septembre 2014 prévoit notamment le transfert d'une partie des ressources de la professionnalisation au financement des dépenses de fonctionnement des CFA gérés par les organismes conventionnés avec le CCCA-BTP.

Les dispositions relatives au transfert de la professionnalisation vers le financement de l'apprentissage arrivant à échéance à la fin de l'année 2017, les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics ont convenu de proroger d'un an cette disposition, soit jusqu'en 2018 (MS 2018), dans l'attente de décisions plus précises de la part du Gouvernement quant à la nouvelle réforme de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage.

La FNTP a, par ailleurs, proposé d'introduire une disposition de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui permet aux OPCA de prendre en charge tout ou partie de la rémunération et des frais annexes générés par la mobilité internationale des apprentis.

3.5 LA VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS

La profession des Travaux Publics a créé un dispositif de certificats de qualification professionnelle (CQP) dont l'objet est de valoriser les salariés en reconnaissant l'expérience qu'ils ont acquise pendant leur vie professionnelle. Ce dispositif concerne principalement les ouvriers qui n'ont pas de diplôme.

Les CQP sont créés par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics sur demande d'un syndicat de spécialités.

Un nouveau CQP a été créé en 2017 par l'Association Française du Fraisage Routier. Il s'agit du CQP « Conducteur de raboteuse », ce qui porte à 25 le nombre de CQP propres aux Travaux Publics.

Par ailleurs, plusieurs CQP ont fait l'objet d'un renouvellement pour 5 ans :

- le CQP scaphandrier inspecteur et agent d'inspection ;
- le CQP constructeur en voirie urbaine et réseaux ;
- le CQP ouvrier de protection des risques naturels ;
- le CQP monteur de lignes aériennes HTB.

3.6 FORMATION DES DIRIGEANTS ET DE LEURS PROCHES COLLABORATEURS : CURSUS « ENTREPRENEUR 21 »

Conçu sur-mesure par des professionnels de Travaux Publics et Ponts Formation Conseil, le cursus de formation « Entrepreneur 21 » a pour objectif de donner aux entrepreneurs de Travaux Publics et à leurs proches collaborateurs les repères nécessaires pour diriger ou reprendre une entreprise de Travaux Publics.

À la demande des FRTP, la FNTP et Ponts Formation Conseil (PFC) ont retravaillé le cursus « Entrepreneur 21 » afin qu'il corresponde plus aux nouveaux besoins de nos adhérents. Le cursus passe ainsi de 18 à 16 jours avec une réorganisation des modules. Un nouveau cursus de 6 jours destinés aux conducteurs de travaux a été créé. Enfin, 3 modules indépendants de 2 jours chacun pourront être organisés dans les FRTP soit de manière autonome, soit à la suite du cursus « Entrepreneur 21 ».

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

3.7 ÉTUDE SUR L'ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE DE CHANTIER

L'Observatoire des métiers du BTP a réalisé une étude sur l'encadrement intermédiaire de chantier. Cette étude avait pour objectif :

- d'analyser les modes de recrutement des fonctions d'encadrement ;
- d'identifier et d'analyser les compétences attendues et nécessaires pour exercer ces fonctions aujourd'hui et à moyen terme ;
- d'identifier et d'évaluer l'offre de formation initiale et continue, de conduire une analyse d'adéquation entre les besoins de compétences et l'offre ;
- et de proposer des recommandations afin d'adapter l'offre de formation et de certification aux compétences attendues.

Cette étude doit faire l'objet d'une déclinaison régionale afin de quantifier au niveau régional les besoins en emploi et d'évaluer la réponse en termes de formation initiale et continue. Les résultats de cette étude permettront notamment aux CPREF de négocier avec la région la carte des formations.

3.8 RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Comme il s'y était engagé lors des élections présidentielles, Emmanuel Macron a lancé, le 15 novembre 2017, un second chantier de réformes sociales, après celui des ordonnances sur le Code du travail : la réforme de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage.

Cette réforme devrait se traduire par un projet de loi à la fin du mois de mars 2018 en vue d'une loi au début de l'été 2018.

La volonté affichée du Gouvernement est de simplifier le dispositif de la formation de la formation professionnelle et de clarifier le rôle des différents acteurs.

À cette fin, il envisage de :

- remplacer la taxe d'apprentissage par une contribution au titre de l'alternance destinée à financer les contrats de professionnalisation et l'apprentissage ;
- rendre la formation professionnelle accessible à chaque actif afin qu'il puisse construire de manière autonome son propre parcours de formation en s'appuyant sur le dispositif du compte personnel de formation, qui deviendra l'unique droit individuel à la formation pour les actifs ;
- faciliter l'investissement des entreprises dans la formation de leurs salariés ;
- protéger les plus vulnérables contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences grâce à un investissement sans précédent dans la formation des demandeurs d'emploi et un effort dans l'identification des besoins en compétences des entreprises.

Le Gouvernement a proposé aux partenaires sociaux d'ouvrir une négociation nationale interprofessionnelle sur la formation professionnelle qui a débuté le 24 novembre 2017 et devrait s'achever le 16 février 2018.

Afin de suivre et réagir au nouveau projet de réforme, d'en mesurer les impacts pour les entreprises de Travaux Publics et de préparer les éventuelles mesures à mettre en place dans notre branche, le Président de la Commission formation de la FNTP, Laurent Amar, a constitué un groupe de travail restreint composé de responsables formation. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises, les 7 et 29 novembre 2017 et poursuivra ses travaux en 2018.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

3.9 INSERTION DE PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La FNTP a lancé une expérimentation en Île-de-France d'intégration de 23 réfugiés dans le secteur des TP en partenariat avec la Préfecture d'Île-de-France, Pôle Emploi, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), l'AFPA, Constructys et le GEIQ Île-de-France pour accompagner des réfugiés vers la qualification et un emploi.

L'expérimentation se déroule en 3 étapes :

- 1- Apprentissage du Français
- 2- Formation à santé et à la sécurité sur chantier et stage de découverte de l'entreprise
- 3- Contrat de professionnalisation : Titre de coffreur bancheur

8 entreprises accueillent, à ce jour, les 23 réfugiés en contrat de professionnalisation : Eiffage Génie civil, Razel Bec, Vinci Construction, Vinci Terrassement, COLAS, NGE, Bouygues, SPIE Batignolles.

INFORMATIONS

Formation

12 janvier

- Apprentissage et contrats de professionnalisation – salaires minima au 1^{er} janvier 2017.
- Accès à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans dans certaines régions.
- Compte personnel de l'activité : mise en œuvre du compte d'engagement citoyen.
- Récapitulatif des informations « formation » publiées au cours de l'année 2016.
- Plafond de la Sécurité sociale pour 2017 et charges sociales 2017.

16 février

- Loi égalité et citoyenneté : de nouvelles dispositions en matière de formation.
- Financement du permis de conduire dans le cadre du compte personnel de formation.
- Une nouvelle aide financière pour les apprentis de moins de 21 ans.

23 mars

- Forfaits de prise en charge pour les contrats de professionnalisation et les périodes de professionnalisation.

30 mars

- Accès à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans : de nouvelles régions se lancent dans l'expérimentation.

6 avril

- Prise en charge des parcours de formation et justification de la réalisation des actions de formation.
- L'expérimentation relative au contrat de professionnalisation.

27 juillet

- Validation des acquis de l'expérience : les dispositions issues du décret du 4 juillet 2017.

21 septembre

- Liste des instances emploi/formation donnant droit à autorisation d'absence.

26 octobre

- Congé de formation économique, sociale et syndicale : nouvelles règles de maintien de la rémunération par l'employeur.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Santé-Sécurité

Président : Bernard SALA

Rapporteurs : Florence SAUTEJEAU et Richard LANGLET

La commission s'est réunie deux fois en 2017 : le 19 avril et le 15 novembre.

I. LA COMMISSION SANTÉ-SÉCURITÉ

Malgré la conjoncture économique particulièrement défavorable, les entreprises de Travaux Publics n'ont pas délaissé leurs objectifs de prévention et ont poursuivi la mise en œuvre de leurs plans d'actions en affinant cependant leurs priorités.

1.1 SÉMINAIRE DES MANDATAIRES DE TRAVAUX PUBLICS DU 30 OCTOBRE 2017

La FNTF a organisé, pour la première fois, un séminaire réunissant tous ses mandataires en région chargés de la prévention en santé et sécurité.

Il s'agit des administrateurs TP détenant des mandats au sein des CTN et CTR, des CARSAT, de l'OPPBTB et des services de santé au travail. Malgré la diversité de l'origine des mandats (MEDEF, BTP ou TP), la santé-sécurité doit être traitée de la même façon pour nos représentants, quelle que soit l'instance où nous siégeons.

L'objectif de cette réunion était de donner aux mandataires une vision de leur rôle à travers la réforme des comités régionaux de prévention des risques professionnels et la réforme des services de santé au travail afin de les sensibiliser sur l'importance de leur participation active à ces comités et la coordination de nos actions.

Lors de cette réunion, les représentants du ministère du Travail, de la CNAMTS et de l'OPPBTB ont présenté les orientations de leur organisation.

1.2 RÉUNION DES CORRESPONDANTS SANTÉ SÉCURITÉ DU 6 JUILLET 2017

Il s'agit d'une première réunion sous cette forme. Celle-ci était exclusivement technique et réunissait les correspondants des FRTP en charge de la santé et de la sécurité.

L'objectif de cette journée était de mettre en place une nouvelle dynamique entre les FRTP et la FNTF sur nos actions réciproques en matière de santé et sécurité, sur l'échange d'informations, de bonnes pratiques et de leur éventuelle mutualisation. Il a été convenu que :

- les FRTP et la FNTF se transmettront les informations sur leurs actions à venir grâce à la plate-forme de partage Oodrive ;
- les informations relatives aux accidents du travail graves seront récupérées par les FRTP (via l'OPPBTB, les CARSAT ou les entreprises) et transmises à la FNTF grâce à une fiche type qui sera mise à disposition par la FNTF ;
- la FNTF pourra intervenir à la demande des FRTP lors des Commissions Santé et sécurité sur les sujets transverses ;
- les statistiques TP seront demandées au niveau national à la CNAMTS et au niveau régional aux CARSAT selon un format unique.

Un tour de table des régions sur leurs actions mises en place en 2016/2017 a également permis de partager les expériences de chacun. L'ensemble des participants ont convenu de se retrouver dans un an pour faire le point sur ces évolutions.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Santé-Sécurité

II. CONVENTION NATIONALE DE PARTENARIAT POUR L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES TRAVAUX PUBLICS

La Convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail dans les Travaux Publics, conclue pour une durée de 5 ans, avec le ministère du Travail, la CNAM TS, l'INRS, l'OPPBT et la FNTF a pris fin le 29 mars 2017.

2.1 PUBLICATION DES DERNIERS LIVRABLES DE LA 1ER CONVENTION (2012-2017)

Cette convention, issue d'une volonté d'améliorer la prévention et la sécurité dans les entreprises de Travaux Publics, par un échange entre les différentes parties prenantes, montre un bilan encourageant malgré la crise économique subie par nos entreprises ces dernières années.

De nombreuses réalisations ont été présentées chaque année depuis 2012 (UV, kit risques routiers, contribution à la rénovation des CACES ou le guide bien-être au travail notamment). Deux livrables, issus des travaux des groupes de travail maîtrise d'ouvrage et matériel et engins de chantier, sont parus en 2017.

Guide « maîtrise d'ouvrage »

Le groupe de travail maîtrise d'ouvrage a réalisé et finalisé en 2017 ce guide intitulé « Les incontournables de la prévention sur les chantiers de Travaux Publics » pour réaffirmer la nécessité d'une approche collective de la prévention entre tous les acteurs de la construction.

Les participants au groupe de travail : la FNTF, la DGT, la CNAM TS, la SMABTP, l'OPPBT, le Fonds national de prévention (FNP), la Métropole Européenne Lilloise, Ensemble 77 et la Direction des Infrastructures et des Transports (DIT) ont souhaité mettre à disposition des maîtres d'ouvrage, notamment de petites collectivités, tous les éléments d'information sur la prévention santé-sécurité tout au long du processus de réalisation d'un ouvrage. Ce document, par sa simplicité, doit faciliter les relations et les réflexions autour de la prévention.

Il contient :

- un rappel de la réglementation ;
- des fiches d'aide à la préparation de chantier ;
- les étapes de la prévention des risques lors des travaux en régie et lors des travaux par des intervenants extérieurs.

Guide « Travailler plus en sécurité avec les machines de construction »

Le groupe de travail Matériel, engins de chantier a établi, depuis 2012, un partenariat fort et une relation de confiance avec les constructeurs pour améliorer la conception des machines et leur utilisation par les salariés en réunissant tous les acteurs du matériel (utilisateurs, concepteurs, fabricants).

Ce partenariat s'est traduit par des actions, au niveau national :

- par la sensibilisation des constructeurs pour une prise en compte des préoccupations et des attentes des utilisateurs, en termes de sécurité ;
- par notre implication en normalisation pour influencer les évolutions en termes d'ergonomie et d'accessibilité aux engins.

Et au niveau européen par la création, par la Commission européenne, d'un groupe de travail dans le cadre du dialogue social européen avec la FIEC, la FETBB et CECE. Ces travaux ont abouti, en juin 2017, à un guide pratique en collaboration avec les constructeurs : « Travailler plus en sécurité avec les machines de construction ».

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Santé-Sécurité

Le guide comprenant 4 fiches d'information sur :

- l'ergonomie ;
- l'organisation des chantiers et la formation des opérateurs/travailleurs ;
- l'évitement des collisions ;
- et la normalisation.

2.2 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA PÉRIODE 2017-2022

L'ensemble des signataires, satisfaits du bilan de la première, ont émis le souhait de renouveler celle-ci, mais sous certaines conditions :

- tout d'abord, se concentrer sur un nombre de groupes de travail plus restreint traitant des thèmes prioritaires ;
- ensuite, travailler en mode projet et en assurer une meilleure diffusion en région.

La nouvelle convention a été signée le 24 octobre 2017, par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, la FNTP, la CNAM TS, l'INRS et l'OPPBT.

Elle est désormais centrée sur 4 thèmes prioritaires :

- les risques chimiques ;
- la formation à la santé et à la sécurité ;
- les troubles musculo-squelettiques et le bien-être au travail ;
- et la maîtrise d'ouvrage.

Les risques chimiques

Le sujet de la maîtrise des expositions aux risques chimiques est tellement vaste et technique, qu'il est apparu nécessaire de constituer deux sous-groupes de travail, l'un sur l'amiante et l'autre sur les poussières. Ces groupes travailleront sur l'organisation de campagnes de mesures et la mise en place de solutions en matière de mesures de protection.

La formation à la santé et à la sécurité

Le deuxième groupe de travail est celui de la formation à la santé et la sécurité. L'objectif est d'assurer une meilleure efficacité des formations dans les métiers des Travaux Publics tout en garantissant la prévention maximale. Le groupe de travail va travailler plus particulièrement sur :

- l'intégration renforcée de la santé-sécurité dans les formations initiales et continues ;
- la rationalisation de ces formations ;
- et l'organisation de leur traçabilité.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) et le bien-être au travail

Pour le troisième groupe de travail, les troubles musculo-squelettiques (TMS) et le bien-être au travail sont désormais regroupés dans un même groupe. Il s'agit d'identifier les facteurs à l'origine des TMS, mutualiser les actions, outils et bonnes pratiques en privilégiant notamment les témoignages spécifiques axés sur les situations de travail réelles et proposer des outils pour les entreprises pour l'analyse de leur situation et l'action sur les conditions de travail (process et organisation du poste de travail...).

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Santé-Sécurité

La maîtrise d'ouvrage

Enfin, le quatrième groupe de travail sur la maîtrise d'ouvrage poursuivra la sensibilisation des MOA et MOE sur la prévention de la santé et sécurité. Il développera la mise en œuvre d'actions sur des chantiers types engageant les MOA à mieux prendre en compte la prévention en impliquant les fédérations régionales et les Syndicats de spécialités dès la conception de l'organisation logistique du chantier. Les opérations de sensibilisation déjà réalisées depuis 2012 dans le cadre de salons ou de journées de prévention santé-sécurité se poursuivront notamment avec la diffusion du guide « Les incontournables de la prévention sur les chantiers de Travaux Publics ». Des partenariats pourront également être mis en place avec des associations d'élus ou de maîtres d'œuvre.

Les autres thèmes retenus lors de la précédente convention et non repris (Risques routiers, UV, Matériel, engins de chantier et Pratiques addictives) feront l'objet d'un suivi annuel.

III. HOTLINE ACCIDENTS DU TRAVAIL

Un service à destination des adhérents rencontrant des difficultés dès les premières déclarations et réserves relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles a été ouvert le 19 octobre 2017.

Ce service consiste en la mise en relation des adhérents du Syndicat de France, de la FNTP, des FRTP et des Syndicats de spécialités avec une plate-forme médico-juridique regroupant expertise médicale et juridique permettant ainsi de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour aborder les cas posant des problèmes particuliers.

Les entreprises peuvent utiliser ce service à partir du jour de l'accident du travail ou de la demande de reconnaissance de la maladie professionnelle et tout au long de la procédure d'instruction des dossiers par la Caisse primaire d'assurance maladie (3 mois renouvelables une fois) jusqu'à la décision de la caisse de reconnaître le caractère professionnel ou non de l'accident ou de la maladie.

Ce service permet à l'entreprise d'obtenir une aide immédiate pour, notamment :

- un accident grave pouvant aller jusqu'à une garde à vue afin de permettre au dirigeant de gérer la situation sur le plan juridique ;
- une déclaration d'accident du travail délicate à effectuer à la Caisse primaire d'assurance-maladie dans le délai de 48 heures ;
- la rédaction d'une lettre de réserve, si l'employeur souhaite formuler des réserves sur le caractère professionnel de l'accident ou de la maladie pour laquelle il doute de l'exposition au risque ;
- toute question relative à la procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles pour faire face à une situation inhabituelle ou complexe.

Ce service ne se substitue aucunement aux actions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles mises en place dans les entreprises qui restent une priorité pour l'ensemble de la profession.

IV. CAMPAGNE CARTO

Depuis près de 2 ans, le nombre d'entreprises candidates n'a cessé d'augmenter pour générer à la fin septembre 2017 plus de 775 chantiers et plus de 360 mesurages. Cette progression est principalement due à l'arrivée de 8 maîtres d'ouvrage avec lesquels des partenariats ont été signés avec l'OPPBTP permettant ainsi la contribution d'entreprises ou de régies.

Au vu du développement actuel du projet qui laisse espérer que le seuil des 400 mesurages sera franchi début 2018, la DGT, l'INRS et l'OPPBTP ont décidé de renouveler le projet CARTO Amiante et d'élargir la convention avec la CNAM-TS comme nouveau partenaire.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation du projet, qui est à l'étude, a comme objectifs :

- la poursuite des mesures pour les situations de travail constituant le périmètre actuel de CARTO Amiante pour lesquelles il est nécessaire d'avoir davantage de données, et l'élargissement de ce périmètre à de nouvelles situations de travail ;

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Santé-Sécurité

- et une surveillance régulière des situations de travail sur lesquelles des conclusions ont déjà été formulées ;
- la base d'informations CARTO Amiante ainsi pérennisée sera l'antichambre de nouveaux projets tels que ceux relatifs à la mise au point et à la publication de règles de l'art concernant les travaux courants d'entretien et de maintenance des ouvrages sur matériaux amiantés initiées par les professionnels du BTP.

De nouvelles candidatures d'entreprises seront nécessaires à la consolidation de ces premiers résultats.

INFORMATIONS

Santé-Sécurité

19 janvier

- Suivi médical des salariés et inaptitude : nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2017.

22 juin

- Amiante – Décret repérage avant travaux.

7 septembre

- Statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.

7 septembre

- Réforme de la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles.

21 décembre

- Parution des modèles d'avis médicaux.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Développement économique

Président : Laurent GIROU

Rapporteurs : Corine LE SCIELLOUR et Jean-Philippe DUPEYRON

Au cours de l'année 2017, la Commission Développement économique a réuni ses membres à quatre reprises, les 25 janvier, 30 mai, 18 octobre et 29 novembre.

Lors de chaque réunion, un tour d'horizon de la conjoncture parmi les régions et les spécialités est effectué : ceci permet à la commission d'être représentative d'un maximum de métiers et de régions de façon à avoir une vision globale. Cela permet aussi de bénéficier du sentiment des entrepreneurs sur le terrain vis-à-vis des analyses préparées et présentées par le Service des Affaires économiques.

Les réunions de commission ont abordé des thématiques particulières grâce à l'intervention de différents invités au cours de l'année : Michel KLOPFER, consultant spécialisé en finances locales, est venu détailler le 25 janvier sa vision des budgets locaux et des perspectives d'investissement ; le 30 mai, Olivier LANDEL, délégué général de France Urbaine, a également apporté son éclairage sur les perspectives financières des métropoles et grandes agglomérations mais aussi sur les transferts de compétence qui se sont déroulés dans le cadre de la loi NOTRe ; En octobre, Philippe Duron, nouvellement nommé Président du Conseil d'Orientation des Infrastructures, a présenté le rôle de cette nouvelle instance et les orientations données dans le cadre de la préparation de la loi de programmation et de financement des infrastructures annoncée pour le 1er semestre 2018.

En 2017, le secteur des Travaux Publics amorce une reprise de façon graduelle : les travaux réalisés affichent une hausse avec notamment une accélération en fin d'année et les carnets de commande sont bien orientés, certes avec un impact des prises de commande liées au Grand Paris. La commission confirme la hausse d'activité qui avait été anticipée (+ 2,5 % en valeur) et souligne le retour de la problématique de main d'œuvre : en fin d'année, 40 % des entreprises du secteur éprouvent des difficultés de recrutement.

Pour 2018, la commission prévoit une amplification de la reprise d'activité (+ 4 %) : l'investissement local devrait enfin être mieux orienté tandis que les projets de grands opérateurs continueront de dynamiser l'activité (Grand Paris, plan de relance autoroutier, Plan France Très Haut Débit,...). Quant à la commande privée, elle devrait rester en hausse, en lien avec la croissance dans les différents segments du bâtiment (résidentiel neuf, tertiaire, industriel...). L'année 2018 sera également cruciale pour l'activité à moyen terme avec le vote prévu au printemps d'une Loi de programmation et de financement des infrastructures.

LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

- L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment et les Travaux Publics (dont l'exécution est confiée à la FNTP et à la FFB par délégation du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'INSEE (Arrêté du 29 avril 2016) est traitée et diffusée tous les mois. L'analyse qui l'accompagne est largement reprise dans la presse. Les résultats sont également repris par les Cellules Economiques Régionales de la Construction. Cette enquête fournit chaque mois cinq indicateurs (travaux réalisés, marchés conclus, effectifs ouvriers, heures travaillées sur les chantiers et heures intérimaires et l'index général TP01). L'INSEE utilise l'indicateur des heures effectuées par les ouvriers pour le calcul de l'« Indice de la Production Industrielle », IPI, transmis à EUROSTAT dans le cadre de ses travaux sur les indicateurs à court terme ainsi que le montant des facturations dans les TP pour les comptes

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Développement économique

trimestriels. L'enquête mensuelle est agréée par le Comité du Label depuis le 1er octobre 1999. Elle porte un numéro de visa qui la rend obligatoire. En obtenant ce label, l'enquête de la FNTF est confirmée partie intégrante du Système Statistique Public et est répertoriée sur le site Internet du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique).

- L'enquête trimestrielle d'opinion est traitée et diffusée sous le double timbre FNTF/INSEE. Elle permet de connaître l'opinion des entrepreneurs sur leur activité passée et future, sur l'état des carnets de commandes suivant les grands maîtres d'ouvrage ainsi que sur l'évolution de l'emploi et les facteurs limitant la production. L'enquête trimestrielle a obtenu elle aussi le statut d'enquête d'intérêt général et de qualité statistique suivant l'avis du CNIS du 19 juin 2003. Dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes, le questionnaire de l'enquête d'opinion a été légèrement modifié à compter de janvier 2004. Cette enquête est un outil précieux d'anticipation des tendances de l'activité. Les résultats au niveau national et par région transmis aux FRTP sont repris par les Cellules Economiques Régionales de la Construction et l'INSEE.

Les résultats des enquêtes mensuelles d'activité et trimestrielles d'opinion sur le marché intérieur, font l'objet de la publication « Conjoncture » (16 numéros par an). Ces résultats sont aussi disponibles sur le site Internet : www.fntp.fr sous la rubrique Secteur TP – Conjoncture avec la possibilité d'abonnement en ligne.

Pour compléter ces statistiques, il est également mis à jour des tableaux de bord dont les données sont issues d'autres organismes :

- Les matériaux de construction utilisés dans les Travaux Publics (SFIC, UNICEM...);
- Les matériels de Travaux Publics (CISMA, DLR...);
- Les défaillances d'entreprises de Travaux Publics (CNETP);
- Les appels d'offres marchés publics (Vecteur Plus).

LES ENQUÊTES DE STRUCTURE

Les enquêtes annuelles sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs ont donné lieu à deux types de publications :

- Une synthèse des principaux chiffres sous forme d'un dépliant « accordéon » format lettre contenant chiffres et graphiques et principaux enjeux des Travaux Publics, tiré à 14 000 exemplaires ;
- Un rapport d'activité intitulé « Les citoyens ont la parole » qui se présente comme la carte de visite de la Profession (tirage 12 000 exemplaires), un recueil de statistiques avec l'ensemble des séries chiffrées issues des enquêtes. Ces documents sont accessibles en ligne sur le site www.fntp.fr.

Cette année, le rapport annuel donne la parole aux citoyens. La FNTF a organisé au cours du printemps dernier une série de débats participatifs pour discuter de l'état et de l'avenir des infrastructures dans les territoires et récolter les attentes des Français. Ce rapport en est la synthèse et s'articule autour de quatre priorités :

- Construire les territoires et innover au quotidien
- Renforcer les territoires et mieux les réinvestir
- Transformer les territoires et accompagner les transitions
- Imaginer les territoires et définir un cap .

Avec le renouvellement des députés et sénateurs, il est nécessaire de continuer d'informer et d'alerter sur les urgences en matière d'entretien des infrastructures françaises. Il nous faut accompagner les évolutions des usages et des modes de vie et participer à la définition d'une politique d'infrastructures pour l'avenir de notre pays. La société toute entière a besoin des entreprises de Travaux Publics, de leurs compétences et de leur vision pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Développement économique

DONNÉES SOCIALES

Un document comprenant des statistiques économiques et sociales a été réalisé pour la réunion paritaire du 21 novembre 2017 (Obligation annuelle de négocier) en collaboration avec le Service des Affaires Sociales. Il comprend des indicateurs sur les effectifs des Travaux Publics, les mouvements de main d'œuvre, la durée du travail et les heures supplémentaires dans le BTP, ainsi que les salaires annuels moyens dans les Travaux Publics par catégorie professionnelle.

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Les Dossiers Économiques, envoyés aux FRTP et Syndicats de Spécialités sont disponibles sur le site internet de la FNTP. Il est possible de s'y abonner via le site. Ils présentent des notes de synthèse ayant pour vocation d'informer les entrepreneurs, d'analyser les données économiques propres aux Travaux Publics ou susceptibles d'intéresser la Profession. En 2017, trois numéros des Dossiers Economiques ont été publiés.

Les notes de synthèse s'articulent autour de grands thèmes (conjoncture, aménagement du territoire, infrastructures, maîtres d'ouvrage, financement, Europe...) qui sont également repris désormais sur le site de la FNTP sous forme de « décryptages ».

RÉGIONS / SPÉCIALITÉS

Le renforcement des liens avec les régions et les spécialités en matière de statistiques et d'information économique se poursuit. Il s'agit à la fois d'apporter un meilleur service et de faire remonter une information économique indispensable à la compréhension des grandes évolutions nationales. La présence et l'implication des représentants des commissions économiques régionales ou des spécialités est vivement souhaitée par Laurent Girou.

Lors des réunions des secrétaires généraux des FRTP, des synthèses sont présentées avec des études et des graphiques sur des questions d'actualité. De plus, pour assurer la cohérence du message économique de la Fédération Nationale, des Fédérations Régionales et des Syndicats de Spécialités, des présentations pour chacun d'entre eux sont disponibles, à la demande, avec les résultats des enquêtes et des mises en graphiques spécifiques.

INFORMATIONS SUR LES MAITRES D'OUVRAGES

Le dépouillement des budgets primitifs et des comptes administratifs des départements, des Métropoles et d'un échantillon d'une quarantaine d'intercommunalités est confié à un organisme extérieur. Les montants consacrés au secteur des TP sont extraits afin de suivre l'activité générée par ces maîtres d'ouvrages.

L'année 2017 a marqué la fin de la baisse des crédits alloués aux Travaux Publics par les conseils départementaux et a été dynamique dans les métropoles. La loi de programmation 2018-2022 votée fin 2017 met fin à la baisse des dotations aux collectivités. Un mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les collectivités doit toutefois conduire les collectivités vers une maîtrise plus rigoureuse de leurs dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit se limiter à +1,2% par an afin de dégager 13 Md€ d'économies sur le quinquennat.

Les données issues de l'exploitation des budgets primitifs alimentent les FRTP et font l'objet d'analyses publiées dans les Dossiers Economiques. Les données sont désormais disponibles sous forme cartographique sur le site internet de la FNTP. Une analyse des Budgets Primitifs des départements a été présentée lors de la commission du 30 mai : après 9 années de baisse, les dépenses TP se stabilisent en 2017.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Développement économique

SUIVI DES CHANTIERS

Les chantiers de Travaux Publics de plus de 10 millions d'euros sont recensés depuis les premières études, lorsque cela est possible, jusqu'à leur mise en service. Des analyses intitulées « Infos chantiers » font le point au cours de l'année sur les démarrages et mises en service de ces chantiers ou sur leur état d'avancement. Elles sont diffusées dans les « Dossiers économiques ».

THÉMATIQUES INFRASTRUCTURES

La thématique des infrastructures a été analysée dans les divers programmes des candidats à l'élection présidentielle de 2017 : ceci s'est concrétisé par une présentation lors de la commission de janvier et la production de notes de synthèse des programmes, d'analyse comparatives des propositions des candidats et de présentations.

Une série de 11 débats citoyens ou « participatifs » ont été organisés à travers la France en présence d'élus du territoire et d'entreprises de Travaux Publics afin de recueillir « la parole des citoyens ». L'objectif de ces réunions était d'échanger entre ces différents acteurs sur leur vision de l'état actuel des infrastructures et de leurs enjeux à venir. Dans ce cadre, des comptes rendus de ces débats ont été rédigés.

STATISTIQUES EUROPÉENNES

En 2017, la FNTP a participé à la réalisation du rapport statistique de la FIEC « L'activité de la Construction en Europe ». Ce dernier dresse le bilan de l'activité Travaux Publics dans les différents pays européens et présente les prévisions à court terme en vue des comparaisons possibles entre les différents pays.

FORUM DES TRAVAUX PUBLICS

Dans le cadre de l'organisation du Forum des TP de février, L Girou a piloté la mise en place d'un des trois espaces du forum (sous l'angle de l'innovation et du digital) et des conférences associées sur la thématiques « Compétitivité ». Ceci a donné lieu à 3 conférences :

- La révolution numérique dans les travaux publics avec en conclusion une mini-conférence de Gilles Babinet.
- Les Travaux Publics, champions à l'international.
- Les infrastructures intelligentes au cœur de la compétitivité.

REFONTE DU SITE FNTP : PARTIE DATA

Dans le cadre de la refonte globale du site internet de la FNTP, une partie spécifique « Data » est créée. Elle intègre les données des enquêtes de conjoncture et des enquêtes de structure (France et internationale) qui feront l'objet de data visualisation. Les budgets TP des départements et des métropoles font également l'objet d'une présentation cartographique.

Des articles de synthèse et d'actualité sont également disponibles sous forme d'une nouvelle rubrique intitulée « décryptages ».

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Développement économique

RELATIONS AVEC LA PRESSE ÉCONOMIQUE

Deux conférences de presse ont été organisées en 2017. Un point spécifique sur la conjoncture a été réalisé le 5 juillet 2017 tandis que la conférence de presse du 9 novembre 2017 a été l'occasion d'insister sur les perspectives à moyen-terme et les propositions du secteur. La récente création du Conseil d'orientation des infrastructures, dont Bruno Cavagné est vice-président, et la perspective d'une loi de programmation des infrastructures ont en effet constitué les principaux sujets abordés, en plus de la traditionnelle présentation des prévisions.

DOSSIERS ÉCONOMIQUES PAR THÈME

CONJONCTURE

- Bilan 2016 et perspectives d'activité en 2017 (DE n° 156)
- Commentaires des chefs d'entreprises : Le secteur toujours en manque de visibilité (DE n° 156)
- Un secteur convalescent en attente de visibilité (DE n°157)
- Commentaires des chefs d'entreprises : Attentisme et manque de visibilité (DE n°157)
- Conjoncture 2017 et prévisions 2018 : Retour progressif de la croissance (DE n°158)
- Commentaires des chefs d'entreprises : La problématique du recrutement est de retour (DE n°158)

MAITRE D'OUVRAGE

- Dotation de soutien à l'investissement local : Des subventions à saisir pour les collectivités (DE n°156)
- Droits de mutation : Une recette volatile mais dynamique depuis 2014 (DE n°156)
- Obligations vertes : Un nouvel outil de financement des infrastructures ? (DE n°156)
- Budgets primitifs 2017 des départements : La baisse des dépenses TP quasi stoppée : -0,6% (DE n°157)
- Budgets primitifs 2017 des métropoles : Un maître d'ouvrage dynamique au poids croissant (DE n°157)
- Société du Grand Paris : Un budget primitif 2017 en forte hausse (DE n°157)
- 6ème baromètre des collectivités FNTP – Le Moniteur : Les investissements prêts à repartir ? (DE n°157)
- Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : quel impact pour les collectivités locales ? (DE n°158)
- AFITF : un budget 2018 tourné vers la régénération et les transports du quotidien (DE n°158)
- Contrats de plan Etat-Régions 2015-2020 : une accélération impérative en 2018 (DE n°158)

TERRITOIRES ET INFRASTRUCTURES

- Infos chantiers – 4ème trimestre 2016 (DE n°156)
- Elections présidentielles 2017 : Une opportunité à saisir pour relancer l'investissement dans les infrastructures (DE n°156)
- Electromobilité : Une estimation des impacts économiques pour les entreprises des Travaux Publics (DE n°156))
- Plan Juncker : Une prolongation du Plan d'investissement pour l'Europe (DE n°156)
- Engagements de campagne d'Emmanuel Macron : Des enjeux immédiats pour les investissements et la politique d'infrastructures (DE n°157)
- Les infrastructures, un pilier de la réduction des inégalités territoriales (DE n°157)
- Transition numérique et infrastructures : Quels impacts pour les Travaux Publics ? (DE n°157)
- La révision de la directive « Eurovignette » et le financement des infrastructures (DE n°157)
- Infos chantiers – 1er trimestre 2017 (DE n°157)
- Infos chantiers – 2ème trimestre 2017 (DE n°158)
- Infos chantiers – 3ème trimestre 2017 (DE n°158)
- Jeux olympiques et paralympiques 2024 : un tremplin pour les infrastructures (DE n°158)

ACTUALITÉ DOCUMENTAIRE

- Sites web recommandés, ouvrages et annonces de colloques (DE n°156, DE n°157, DE n°158)

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

Président : Emmanuèle PERRON

Rapporteur : Marie EILLER CHAPEAU

COMITÉ « COMMANDE PUBLIQUE »

Emmanuèle Perron a rencontré la nouvelle Directrice des Affaires juridiques de Bercy, Laure Bédier le 28 novembre 2017, suite à sa prise de fonction à l'automne.

RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES AUX MARCHÉS CLASSIQUES, MARCHÉS GLOBAUX, MARCHÉS DE PARTENARIAT

La FNTP a publié en avril 2017 un « Abrégé des marchés publics de travaux » tenant compte de la dernière réforme aux Editions du Moniteur. Un exemplaire a été adressé à chaque entreprise de la Fédération et une version numérique est également disponible sur demande auprès de la Direction des Affaires Juridiques de la FNTP (daj@fntp.fr).

Cette édition est à jour des dernières dispositions applicables, compte tenu notamment des modifications apportées par la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 et la loi « Création, Architecture, Patrimoine» (CAP) » du 7 juillet 2016.

CODIFICATION DU DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La DAJ a lancé fin 2016 les travaux d'élaboration du Code de la commande publique conformément à l'habilitation législative donnée au gouvernement par la loi Sapin 2 pour une durée de 2 ans.

La FNTP participe à la consultation de la mission d'experts concernant le périmètre, la structure et le plan du futur Code.

Elle se félicite du choix retenu pour la structure du nouveau code de la commande publique en deux volets distincts, respectivement consacrés au droit des marchés publics, d'une part, et au droit des concessions, d'autre part.

La publication du Code de la commande publique est prévue fin 2018. La phase législative de ratification de ce texte sera l'occasion de présenter des propositions d'amendements en particulier pour un meilleur encadrement de la négociation dans les procédures de passation des marchés.

NOUVELLES MESURES DE VIGILANCE ET DE TRANSPARENCE APPLICABLES AUX ENTREPRISES

Une série de textes récents renforce sensiblement les obligations de vigilance et de transparence dans le fonctionnement des entreprises et leurs relations avec leurs partenaires (fournisseurs, sous-traitants, cotraitants) d'une part et avec les pouvoirs publics d'autre part.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

- **Dispositions relatives à l'encadrement des représentants d'intérêt**

Le décret du 9 mai 2017 pris en application de la loi Sapin 2 précise les conditions de mise en place d'un répertoire numérique qui assure l'information des citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics, via un service en ligne.

Ce répertoire est rendu public par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) qui a diffusé des premières lignes directrices le 3 juillet 2017.

Pour rentrer dans le champ des actions d'influence au sens du décret, les prises de contact doivent répondre à trois conditions cumulatives :

- 1) le contact doit être pris à l'initiative du représentant d'intérêt.
- 2) le contact doit porter sur une « décision publique » identifiée (par exemple. loi, règlement, délibération d'une collectivité) ce qui exclut les échanges à caractère général portant par exemple sur la conjoncture du secteur des travaux publics ;
- 3) le contact doit intervenir en amont de l'adoption de cette décision spécifique.

Le point de préoccupation majeur pour les entreprises de travaux publics est la question de l'application du décret aux échanges préalables au lancement des procédures de la commande publique.

L'annexe du décret vise en effet les contrats de la commande publique d'un montant supérieur aux seuils européens.

Or, les premières informations diffusées par la HATVP semblaient indiquer que des relations à caractère purement commercial pourraient être considérées comme des actions de représentation d'intérêt. Suite aux contacts pris avec la DAJ de Bercy et la HATVP, les lignes directrices ont été corrigées pour préciser que seule une intervention directe sur le lancement d'un marché doit être considérée comme une action de représentation d'intérêt.

Pour les entreprises de travaux publics, les dirigeants et salariés qui participent directement et régulièrement aux activités de représentation d'intérêts auprès des catégories visées (députés, sénateurs, préfets, etc. au niveau national et exécutifs locaux au niveau régional) devront s'identifier dès lors qu'ils mènent au moins 10 actions de représentations d'intérêt par an.

Ces contacts devront faire l'objet d'une première déclaration annuelle consolidée auprès de la HATVP d'ici le 30 avril 2018 pour les actions menées au niveau national entre juillet 2017 et décembre 2017.

Les actions menées au niveau régional ne devront être déclarées qu'à partir de juillet 2018.

- **Obligation de mettre en œuvre un dispositif d'alerte interne dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés**

L'obligation de mise en place d'une procédure de recueil des signalements pour « violation grave et manifeste » d'une obligation légale ou réglementaire ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, s'impose à toutes les personnes morales de droit privé comptant plus de 50 salariés à partir du 1er janvier 2018. Le signalement d'une alerte doit d'abord être porté à la personne désignée par celle-ci ou le supérieur hiérarchique direct du salarié.

La CNIL a précisé les conditions d'application de l'autorisation unique de traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de dispositifs d'alerte professionnelle (AU-004) dans une délibération publiée au JO n°0199 du 26 août 2017

Des sessions d'information sont organisées par la FNTP en collaboration avec le Cabinet Altana (cf. guide lanceurs d'alerte disponible sur le site de la FNTP).

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

- **Obligations de certaines entreprises en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence**

Depuis le 1^{er} juin 2017, les entreprises et établissements publics à caractère industriel et commercial : employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros doivent mettre en place huit mesures de mise en conformité sous le contrôle de la nouvelle Agence anticorruption :

- 1° un code de conduite,
- 2° un dispositif d'alerte interne,
- 3° une cartographie des risques,
- 4° des procédures d'évaluation,
- 5° des procédures de contrôles comptables,
- 6° un dispositif de formation,
- 7° un régime disciplinaire,
- 8° un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

COMITÉ « CONCURRENCE DÉLOYALE/ACTIONS MEDEF »

CONCURRENCE PUBLIC/PRIVÉ

- **Ordonnances du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du 29 janvier 2016 relative aux concessions**

Les dispositions des ordonnances du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du 29 janvier 2016 relative aux concessions de travaux et services prévoient différentes exclusions du droit de la commande publique au profit des personnes publiques.

La FNTF reste vigilante sur les dérives qui peuvent être constatées dans la pratique. En effet, le seuil « des activités contrôlées » par le pouvoir adjudicateur est désormais fixé à 80 %.

Les ordonnances consacrent également la possibilité pour ces structures d'intervenir sur le marché privé concurrentiel à hauteur de 20 % de leurs activités.

CONCURRENCE DES ENTREPRISES AGRICOLES ET PAYSAGISTES

La FNTF est régulièrement alertée de la concurrence de ces entreprises qui soumissionnent à des marchés de travaux publics sans pour autant adhérer à la Caisse Nationale des Travaux publics (CNETP).

L'affiliation de ces entreprises à la CNETP est obligatoire lorsqu'elles effectuent des travaux publics dans le cadre des marchés publics.

Cette obligation est régulièrement rappelée par la FNTF tant auprès de la DAJ de Bercy que des acheteurs locaux par les FRTP.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

CONCURRENCE DÉLOYALE INTRA-EUROPEENNE

- Lois relative à la « concurrence sociale déloyale » du 10 juillet 2014 (loi SAVARY), du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi MACRON) et la loi du 8 août 2016 (loi « Travail »).

Ces trois lois comportent des dispositions relatives au contrôle des détachements et renforcent l'encadrement des relations contractuelles en matière de lutte contre le travail illégal (sur toute la chaîne des intervenants).

- Ces dispositifs ont été complétés par deux décrets :
 - Le décret du 3 mai 2017 relatif à la contribution du système dématérialisé de déclaration et de contrôle des détachements de travailleurs.
 - Le décret du 5 mai 2017 relatif au renforcement des règles visant à lutter contre les prestations de services internationales illégales :
- renforce les obligations des maîtres d'ouvrages et des donneurs d'ordre en cas de détachement de salariés étrangers ;
- détermine les conditions de la responsabilité du maître d'ouvrage sur toute la chaîne de sous-traitance en cas de détachement ;
- précise les modalités de la déclaration par le maître d'ouvrage d'un accident du travail d'un salarié détaché, les conditions de suspension du chantier et apporte des précisions sur la CIP des salariés détachés.
- Ces nouvelles obligations sont intégrées à l'occasion de la mise à jour des conditions générales de sous-traitance du BTP :
- concernant le port de la CIP par les salariés des entreprises sous-traitantes ;
- l'annexe relative au travail illégal et au détachement qui fixe également les pièces à fournir par le sous-traitant français ou étranger.

COMITÉ DT-DICT

- **Actions du Comité DT-DICT**

L'année 2017 a notamment été marquée par l'affirmation des positions de la FNTP à adopter à l'égard des exploitants de réseaux et des responsables de projets concernant l'obligation d'amélioration de la cartographie des réseaux sensibles existants en zones urbaines (2019) et rurales (2026).

L'enjeu pour la Profession est de conserver le meilleur niveau d'exigence possible des modalités de réponse aux DT et aux DICT après les échéances de 2019 et 2026 fixant les obligations d'amélioration de la cartographie pour que les entreprises puissent travailler en toute sécurité à proximité de réseaux.

Différentes réunions ont été tenues avec le Ministère de l'environnement en vue d'une concertation préalable aux adaptations réglementaires qui seront nécessaires pour préciser les échéances relatives à l'amélioration de la cartographie des réseaux sensibles et non sensibles, y compris leurs branchements. Ces modifications doivent également préciser les modalités de préparation et exécution des projets de travaux après ces échéances dans le cas où la précision de certains tronçons ou branchements resterait insuffisante.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

OBSERVATOIRE NATIONAL DT-DICT

L'Assemblée Générale de l'Observatoire national DT-DICT s'est tenue le jeudi 11 mai 2017. Elle a entériné le renouvellement pour deux ans des membres du Conseil d'administration (sans changement pour les professions du BTP, représentées par la FNTF, Canaliseurs de France et la FFB). Le Conseil d'Administration a reconduit le mandat des membres du bureau pour deux ans et notamment la FNTF à la Première Vice-Présidence, représentée par Thierry LIROLA.

Les groupes de projet de l'Observatoire ont poursuivi leurs travaux, en particulier :

Le groupe de projet 1 « Relations avec les Observatoires régionaux »

Le groupe de projet 5 « Guichet unique » (GU) pour étudier la logique de la phase de transition vers un nouveau référentiel et sa migration. Il a pris en compte le périmètre des évolutions du guichet unique, en application des trois évolutions prioritaires prévues par les exigences réglementaires en 2018.

Le groupe de projet 7 « Promotion de la détection et des Investigations Complémentaires » (IC) s'est réuni le 7 septembre 2017 afin d'organiser des actions de promotions des IC, d'étudier une fiche de retours de expérience, de revoir l'accès aux ouvrages et de finaliser la plaquette d'information relative aux IC.

Le groupe de projet 8 « Guide technique » a entrepris de nouveaux travaux de mise à jour des fascicules 1, 2 et 3 du Guide d'application de la réglementation, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires à venir et d'assurer la cohérence avec la norme

NF S70-003-3 révisée (géoréférencement), en modifiant certaines fiches techniques (fascicule 2)

Le Copil du groupe de projet 9 « AIPR/QCM » plénier s'est réuni le 22 septembre 2017 afin de :

- présenter la version finalisée du projet de référentiel de formation à l'intention des gestionnaires de formations initiales et de titres, diplômes et CQP concernés par la réglementation anti-endommagement (DT-DICT),
- de faire un point d'étape sur l'avancement des évolutions apportées aux CACES pour qu'ils prennent en compte la réglementation DT-DICT,
- de faire un état des lieux de la plateforme nationale d'examen par QCM et de la reconnaissance des centres d'examen,
- et enfin d'engager des relations officielles avec les ministères gestionnaires de formations initiales concernés par la réglementation DT-DICT.

AFNOR

Le groupe d'experts a finalisé ses travaux de révision de la norme NF S 70-003-3 «Travaux à proximité des réseaux : Géoréférencement des ouvrages».

Le projet a été validé et mis en enquête publique lors de la réunion plénière du 10 novembre 2017 qui a permis la validation du projet et son lancement en enquête publique.

Renouvellement de la présidence de la commission de normalisation DT-DICT : Michel BENEDETTI ayant fait part de son souhait de quitter la présidence à la fin de l'année 2017, Philippe BORONI a été désigné pour lui succéder au titre des Canaliseurs.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

COMITÉ FISCAL

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018

Les membres du Comité ont examiné les dispositions fiscales du projet de loi de finances pour 2018 intéressant plus spécifiquement les entreprises, et notamment :

- En matière de CVAE, la remise en place d'un taux groupe lorsque les conditions pour être membre d'un groupe intégré sont remplies. Cette mesure fait suite à la déclaration d'inconstitutionnalité des modalités de détermination du taux d'imposition à la CVAE des sociétés membres d'un groupe d'intégration fiscale par le Conseil constitutionnel.
- La diminution du taux du CICE, qui passera de 7 % à 6 % en 2018. Le CICE sera définitivement supprimé en 2019 et remplacé par une baisse pérenne de cotisations employeurs.
- La suppression de la contribution de 3 % sur les dividendes à compter du 1er janvier 2018, qui devrait toutefois être remplacée par une surtaxe exceptionnelle de 15 % d'IS pour les groupes dont le chiffre d'affaires excède 1 milliards d'euros et de 30 % pour les groupes dont le chiffre d'affaires dépasse 3 milliards d'euros (mesure annoncée dans le projet de loi de finances rectificatif d'urgence pour 2017).
 - L'augmentation des taxes intérieures de consommation (TIC) : taxe carbone, taxe sur le diesel.
 - La taxe sur les salaires : abrogation du taux majoré de 20 %, applicable aux rémunérations versées à compter de 2018.

AUTOLIQUIDATION DE LA TVA ET SOUS-TRAITANTS DE SECOND RANG

Suite à la saisine de la FNTP par une entreprise adhérente rencontrant des difficultés de règlement par la SNCF, les membres du Comité fiscal ont été informés de l'existence d'une Charte de facturation applicable aux cocontractants de la SNCF qui impose au sous-traitant de premier rang de facturer, en sus de ses propres prestations (HT puisque relevant du dispositif d'autoliquidation), la TVA du sous-traitant de second rang.

Les membres du Comité fiscal considèrent que ce schéma n'est pas acceptable au regard des mécanismes d'autoliquidation et qu'il est la conséquence d'une confusion entre règles de facturation et de règlement dans le cadre du paiement direct.

Il est convenu que cette question devra être réglée avec la SNCF, en demandant si besoin l'arbitrage de la DLF.

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR LE TAUX DE 1,5% APPLICABLE EN MATIÈRE DE CVAE AUX SOCIÉTÉS MEMBRES D'UN GROUPE D'INTÉGRATION.

Par une décision du 19 mai 2017, n° 2017-629 QPC, Société FB Finance le Conseil Constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution la disposition du Code Général des Impôts qui prévoit la consolidation du CA pour déterminer le taux de CVAE applicable aux sociétés d'un groupe intégré (premier alinéa du paragraphe I bis de l'article 1586 quater du CGI dans sa rédaction issue de la LF 2011).

Cette déclaration d'inconstitutionnalité intervient à compter de la date de publication de la décision et elle est applicable « à toutes les affaires non jugées définitivement à cette date, sous réserve du respect des délais et conditions prévues par le livre des procédures fiscales » (§13). Les entreprises ayant déposé des réclamations avant le 19 mai 2017 devraient pouvoir obtenir des dégrèvements correspondant à l'écart de CVAE suivant que le taux est calculé avec le chiffre individuel de la société ou avec le taux groupe.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

SUPPRESSION DU FORMULAIRE 1330 CVAE AU PROFIT DE LA DSN

Dans le cadre d'une démarche de simplification, la DGFIP souhaite faire disparaître d'ici 2022 le formulaire CERFA n°1330 (déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés) sur lequel les assujettis à la CVAE déclarent le nombre de salariés employés par établissement ou par lieu d'emploi situé en France (article 1586 octies du CGI), et permettre à l'administration de procéder à cette ventilation des effectifs à partir des données de la paie présentes dans la déclaration sociale nominative (DSN).

A cet effet, une obligation de déclaration mensuelle du lieu de travail des salariés sur la DSN a été instaurée par décret du 12 octobre 2016 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Un courrier cosigné par la FNTP et la FFB a été adressé au Ministre de l'Economie afin de solliciter d'une part, des délais supplémentaires pour l'entrée en vigueur de l'obligation de déclaration mensuelle du lieu de travail des salariés sur la DSN et, d'autre part, une absence de sanctions tant en matière de DSN que de CVAE pendant la période transitoire 2017-2022 en cas de divergence de localisation des salariés entre DSN et déclaration 1330-CVAE.

Suite à ce courrier, une tolérance a été admise pour la déclaration annuelle « Affectation fiscale » reprenant le contenu de la déclaration 1330-CVAE de l'année 2016, qui devait être effectuée sur la DSN de mai 2017. Il a été admis que cette déclaration pourrait être faite sur la DSN de juin ou de juillet 2017.

RÉGIME FISCAL ET COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE SEP

Les membres du Comité fiscal ont été sollicités par le Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » pour revoir les modèles de contrat et de règlement intérieur des SEP proposés par la FNTP. Une réunion spécifique s'est tenue le 30 novembre 2017.

COMITÉ GUIDES ET PRATIQUES DE LA GESTION CONTRACTUELLE

ELABORATION DE FICHES PRATIQUES SUR LES GROUPEMENTS MOMENTANÉS D'ENTREPRISES (GEM), LES SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION (SEP) ET LA SOUS-TRAITANCE

Le Comité a élaboré des fiches pratiques sous forme de « check lists » qui recensent les points d'attention pour un conducteur de travaux, questions préalables à se poser et précautions à prendre selon le rôle de chacun : titulaire/sous-traitant, membre d'un groupement/mandataire, associé/gérant d'une SEP, l'opportunité de répondre en groupement, de créer une SEP.

Ces check lists proposent un « diagnostic risque » dans l'esprit du kit de « fiches pratiques chantier » qui viennent en complément des volumes 1 et 2 publiés sur les montages contractuels.

Elles ont été intégrées dans la section « outils/kit contractuel » du nouveau site internet de la FNTP mis à disposition en novembre 2017.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

RÉVISION DE LA NORME NFP 03-001 MARCHÉS PRIVÉS DE BÂTIMENT

La norme a été publiée le 20 octobre 2017, après une large concertation des entreprises de Travaux Publics

Cette norme intègre les avancées obtenues lors de la révision de la norme NFP 03-002 marchés privés de génie civil d'octobre 2014.

Des nouveautés ont été intégrées comme la définition des missions du chargé de synthèse, les dispositions contre le travail illégal et la fraude au détachement.

La clause sur les assurances a été entièrement revue afin de traiter notamment de la mise en place d'une assurance tous risques chantier par le maître de l'ouvrage.

Enfin, la clause relative au règlement des contestations prévoit préalablement à toute action en justice la mise en place d'une médiation ou conciliation.

RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS

En liaison avec le MEDEF, une analyse des nouvelles dispositions du code civil qui peuvent avoir un impact sur les contrats des entreprises de la Profession a été réalisée et des propositions de modification ont été élaborées.

Le projet de loi ratifiant l'Ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations a été adopté en première lecture au Sénat le 17 octobre 2017.

Différentes modifications répondant aux demandes des entreprises ont été adoptées :

- les définitions des contrats de gré à gré et d'adhésion,
- la définition de la dissimulation intentionnelle par l'un des contractants d'une information constitutive d'un dol,
- la notion d'abus d'état de dépendance a été précisée, il s'agit de dépendance « économique »,
- la possibilité pour le juge de réviser un contrat en cas d'imprévision a été supprimée, il peut seulement y mettre fin.

INFORMATIONS EN RÉGION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DES MARCHÉS

Des réunions d'information/formation sont régulièrement organisées à la demande des FRTP. Elles permettent de valoriser les outils existants tels que les guides pour les conducteurs de travaux et le «kit fiches chantier » élaborés par le Comité.

COMITÉ NUMÉRIQUE

SUIVI DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE

Lors de la prise de fonction de la nouvelle Directrice des affaires juridiques du Ministère de l'Economie, Laure Bédier, le 28 août 2017, il a été rappelé que la généralisation de la dématérialisation pour l'échéance d'octobre 2018 serait l'une des priorités des mois à venir.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

Les arrêtés relatifs aux «exigences minimales des plateformes» et «données essentielles» dans les marchés publics auxquels la FNTP a contribué en amont ont été publiés le 27 avril 2017. Les autres arrêtés sont annoncés pour 2018 : signature électronique, copie de sauvegarde, certificat de cessibilité (cession de créance), outils et dispositifs de communication et d'échanges d'informations par voie électronique.

LIVRABLES « ASPECTS JURIDIQUES ET CONTRACTUELS » DU PROJET MINND (MODÉLISATION DES INFRASTRUCTURES, BIM ET MAQUETTE NUMÉRIQUE) :

Le Comité participe au groupe de travail «Aspects juridiques et contractuels» de MINnD et a mis en ligne deux de ses livrables :

- « Marchés publics, concessions, schémas contractuels et BIM » : quels sont les enjeux spécifiques de la maquette numérique en fonction du contrat (marché « classique », conception réalisation, marché global) ? Quel est son pilotage en fonction de chaque intervenant ?
- « BIM – Enjeux et Opportunités-Point de vue technologique et organisationnel » : Quels sont les objectifs des parties dans la mise en place du BIM ? Jusqu'où va la nécessité d'une information numérisée et échangeable ? Quels sont les différents niveaux du BIM ? Quels outils collaboratifs sont à mettre en place (logiciels spécifiques, plateformes d'échange...).

CONTRIBUTION ACTIVE À LA RÉDACTION DU GUIDE DU MEDEF « DÉMATÉRIALISATION ET NUMÉRIQUE DANS LES MARCHÉS PUBLICS ».

Le guide diffusé en novembre 2017 a pour objectif de préparer les entreprises à la dématérialisation en vue du 1^{er} octobre 2018 et d'aborder également d'autres problématiques plus larges relevant du numérique. Il a été mis à disposition sur le site de la FNTP.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA DÉMATÉRIALISATION DE BOUT EN BOUT (ÉCHÉANCE OCTOBRE 2018)

La FNTP propose des sessions d'information à destination des entreprises en vue de l'échéance d'octobre 2018. Y sont associés les FRTP, les maîtres d'ouvrage et les éditeurs de plateformes, en tenant compte de leur développement au niveau local.

COMITÉ RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

PROJET DE RÉFORME DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

La FNTP avait répondu en juillet 2016 à la consultation sur l'avant-projet de loi.

Suite à cette consultation, un nouveau projet de réforme a été diffusé en mars 2017 par le Garde des Sceaux. Il doit faire l'objet d'un débat parlementaire au second semestre 2018.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

Malgré des améliorations, des sujets d'inquiétudes demeurent concernant notamment :

- le maintien d'une amende civile malgré une réduction de son montant maximal (5 % du CA France au lieu de 10 % du CA mondial pour les fautes délibérées ayant pour but d'obtenir un gain ou une économie). Cette amende serait proportionnée à la gravité de la faute, aux facultés de contributions de l'auteur et aux profits retirés, le dernier critère devenant cumulatif,
- les troubles anormaux de voisinage, l'abandon de la jurisprudence relative au principe de la responsabilité du fait des constructeurs, « voisins occasionnels », est confirmé. Cependant, le risque de le voir réintroduit par voie contractuelle existe toujours. Par ailleurs, la demande visant à exonérer les installations préexistantes n'a pas été intégrée à ce stade. Ces demandes ont été renouvelées dans le cadre des actions menées en liaison avec le MEDEF auprès de la chancellerie.

TRAVAUX COMMUNS AVEC LES MUTUELLES DE LA SGAM BTP

Dans le cadre de la coordination avec les instances professionnelles, le Comité a rencontré le 25 septembre 2017, le Directeur général délégué SMABTP et ses équipes en charge des marchés et risques IARD, risques spéciaux, grands comptes pour faire le point sur les dossiers communs.

Un rappel sur l'orientation tarifaire a été fait car la sinistralité en décennale principalement pour les ouvrages soumis à assurance décennale obligatoire se dégrade et une surveillance du portefeuille est mise en place.

Afin d'avancer sur ce dossier, il a été convenu qu'en 2018 la SMABTP apportera des précisions qualitatives et quantitatives sur la sinistralité constatée par activité et dans le cadre de la réglementation DT/DICT.

Enfin, il a été demandé à la FNTP de relayer auprès des entreprises de Travaux Publics les risques encourus par les entreprises en cas de souscription d'une assurance décennale en « Libre Prestation de Services ».

PLATEFORMES ET ATTESTATIONS D'ASSURANCE

Un groupe de travail du Comité a débuté une réflexion avec le prestataire Attestation Légale (ALG) concernant le traitement des attestations d'assurance pour les ouvrages non soumis à assurance décennale obligatoire (processus de collecte, stockage hors dossier mutualisé, authentification...).

En liaison avec le Comité « Numérique » et en concertation avec la SMABTP, le Comité a contribué à une nouvelle réflexion sur l'impact de l'introduction d'outils de modélisation électroniques dans les marchés de travaux sur les régimes de responsabilités et sur les couvertures d'assurances.

COMITÉ TRÉSORERIE ET VARIATION DES PRIX

DÉLAIS DE PAIEMENT

La dernière étude de BTP Banque porte sur les bilans financiers 2016 (comptes clôturés et analysés) de 625 entreprises de travaux publics, soit un chiffre d'affaires cumulé de 4 Mds d'€.

Les délais de paiement clients moyens restent toujours trop élevés à 90 jours de production dans les travaux publics. En conséquence, les délais fournisseurs poursuivent leur augmentation à 80,2 jours en 2016 (contre 78 en 2015).

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

Les résultats de cette étude de même que l'enquête réalisée conjointement avec CODINF à la fin de l'année 2017 sont exploités pour la contribution de la FNTP au rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement.

La Médiation des entreprises a été chargée d'une mission de recommandation sur le sujet des délais de paiement et anime un groupe de travail consacré aux bonnes pratiques avec des représentants des collectivités territoriales. La FNTP a été auditionnée par ce groupe de travail en avril 2017.

PARTENARIAT AVEC EULER HERMES

EULER HERMES a proposé de mettre en place un partenariat avec la FNTP qui inclurait :

- des conditions tarifaires préférentielles pour l'émission des outils de cautions électroniques
- un pilotage plus fin de l'activité des travaux publics avec des points trimestriels.

Ce partenariat a été formalisé pour entrer en vigueur, à titre expérimental, pour une durée d'un an, début 2018.

ACCOMPAGNEMENT DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE DANS LES MARCHÉS DE TRAVAUX

Il s'agit d'un changement majeur dans l'organisation de la facturation des marchés de travaux que la FNTP accompagne à trois niveaux :

1) la mise en conformité de l'outil Chorus Pro avec les cadres de facturation propres aux marchés de travaux (co-traitance, sous-traitance, intervention du maître d'œuvre) et la mise en place d'un partenariat avec l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE).

Une phase de suivi a été organisée en 2017 sur 7 marchés de travaux «pilotes», et se poursuit jusqu'en septembre 2017 afin de tester les différents modes de dépôt (portail, EDI et API) jusqu'au décompte général et définitif.

Les participants à la phase de suivi s'accordent sur les avantages de la solution Chorus Pro (traçabilité, sécurisation des délais de paiement,...) et sur la nécessité d'un déploiement progressif. Toutefois, la facturation électronique ne peut pas produire les bénéfices attendus en l'absence de validation des demandes de paiement par les maîtres d'œuvre sur le portail.

2) la sécurisation de la facturation papier durant la période transitoire dès lors que le maître d'œuvre n'est pas inscrit dans Chorus Pro, soit au titre de l'obligation d'émission des factures dématérialisées, soit dans le cadre d'une obligation contractuelle imposée par la maîtrise d'ouvrage.

A la demande de la FNTP auprès du Ministère de l'Economie, une note de la DGFIP en date du 11 mai 2017 à l'attention des comptables publics a confirmé cette dérogation à l'obligation de facturation électronique.

3) une action pédagogique directe auprès des entreprises relayée par les FRTP

La FNTP travaille étroitement avec l'AIFE sur la production de supports adaptés aux entreprises de travaux publics (FAQ, webinaires, tutoriels, etc.).

Enfin, des réunions sont organisées en Régions par les FRTP (10 réunions organisées en 2017).

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Marchés

SUIVI DES INDEX TP/CLAUSES DE VARIATION DES PRIX

La FNTF a saisi l'INSEE et la DAJ de Bercy pour que l'index TP 01, qui n'a qu'une valeur statistique en tant que moyenne pondérée des index TP, ne puisse plus être utilisé comme index de référence dans les marchés de travaux. Il serait nécessaire de modifier le CCAG Travaux (article 10.4.3) qui s'y réfère « par défaut » pour l'actualisation des prix.

Compte tenu de l'impact financier des clauses de révision de prix pour les entreprises, il est indispensable de poursuivre la pédagogie sur leur bonne utilisation à l'égard des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage.

Un support pédagogique sur le bon usage des formules de variation des prix est désormais diffusé aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux publics. Il est également disponible sur le site de la FNTF.

De nombreux cas de révisions négatives sont encore relayés à la FNTF, principalement sur les index TP 08 et 09 concernant les travaux routiers, en lien avec la baisse du prix du pétrole. Les situations rencontrées sont diverses et doivent généralement être traitées au cas par cas soit en phase d'exécution, soit en phase de réclamation.

Enfin, les contributions présentées par la FNTF en liaison avec le SERCE pour la création concernant les travaux de fibre optique ont abouti à la publication d'un nouvel index TP12d depuis mai 2017.

INFORMATIONS

Marchés

5 janvier

- Taux de l'intérêt légal et taux de la BCE pour le calcul des intérêts moratoires.

26 janvier

- Nouvelles dispositions relatives aux candidatures et aux formulaires dans les marchés publics.

30 mars

- Travaux à proximité des réseaux : publication du Guide d'application de la réglementation anti-endommagement.

30 mars

- Informations sur les délais de paiement dans les rapports de gestion.

27 avril

- Nouvelles obligations des entreprises au titre de la lutte anticorruption et du trafic d'influence.

27 avril

- Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

27 avril

- Dernières modifications apportées à l'encadrement des marchés publics.

18 mai

- Dématérialisation des marchés publics – plateformes des acheteurs et données essentielles des marchés.

8 juin

- Réparation des dommages causés par des pratiques anticoncurrentielles.

8 juin

- L'assurance du préjudice écologique et des atteintes à l'environnement.

13 juillet

- Détachement et lutte contre le travail illégal : de nouvelles obligations au 1er juillet 2017.

3 août

- Taux de l'intérêt légal et taux de la BCE.

14 septembre

- Nouveau formulaire DC4 déclaration de sous-traitance.

14 septembre

- Annexe au contrat de sous-traitance du BTP travail illégal et détachement.

19 octobre

- Contrat type de transports publics routiers de marchandises.

09 novembre

- Check-lists : groupement d'entreprises - société en participation - sous-traitance.

30 novembre

- Guide pratique – dématérialisation et numérique dans les marchés publics.

21 décembre

- Révision de la norme Marchés privés de travaux de bâtiment.

INFORMATIONS

Fiscal

19 janvier

- Comptes courants d'associés – taux maximum des intérêts déductibles.

26 janvier

- Assouplissement de la mesure en faveur de l'investissement productif (« suramortissement Macron »).

26 janvier

- Remboursement partiel de la TICPE.

16 février

- Le prélèvement à la source.

INFORMATIONS

Fiscal

23 février

- Dispositions fiscales de la loi Sapin II.

9 mars

- Déclaration des résultats : 15 jours de plus pour les télédéclarants.

9 mars

- Loi de finances pour 2017 et loi de finances rectificative⁶ pour 2016.

23 mars

- Barème forfaitaire des frais automobile pour l'année 2016.

6 avril

- Comptes courants d'associés rétrocession de 25 % des cotisations.

6 avril

- Loi de finances pour 2017 : rectificatif concernant le suramortissement Macron.

27 avril

- Modalités de numérisation des factures papier en vue de leur conservation.

24 mai

- DSN : délai supplémentaire pour compléter le bloc « affectation fiscale » en 2017.

8 juin

- CVAE : retour au chiffre d'affaires individuel pour chaque société d'un groupe fiscalement intégré.

22 juin

- Assouplissement de l'obligation de certification des logiciels de caisse, de comptabilité et de gestion applicable au 1^{er} janvier 2018.

6 juillet

- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole premier semestre 2017.

20 juillet

- Comptes courants d'associés – taux maximum des intérêts déductibles.

20 juillet

- Report du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019.

7 septembre

- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole : nouveau formulaire et nouveau service en charge des demandes.

21 septembre

- Questions prioritaires de constitutionnalité : opportunités de réclamations en matière fiscale.

19 octobre

- Comptes courants s'associés – Taxes maximum des intérêts déductibles.

21 décembre

- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole – second semestre 2017.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

EUROPE-INTERNATIONAL/SEFI

Président : Bruno DUPETY

Rapporteurs : Marie EILLER-CHAPEAUX, Nicolas GAUBERT et Michel DEMARRE

POURSUITE DE LA COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LA FFB SUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Pour assurer un périmètre de représentation légitime et efficace, les activités européennes et internationales de la FNTP font l'objet d'une coordination quotidienne avec la FFB, et de réunions régulières au sein du « Comité de Liaison Europe-International ».

À ce titre, en 2017, les Commissions traitant de l'Europe et de l'International dans les deux fédérations se sont réunies conjointement le 29 novembre, conformément aux décisions arrêtées en 2010 par leurs deux Présidents respectifs.

Par ailleurs, depuis 2010, la lettre européenne de la FNTP « Europe, le point sur... » est devenue une lettre d'information commune à la FFB et à la FNTP au format renouvelé. Bimestrielle, cette lettre est consacrée à l'actualité européenne intéressant le secteur et aux actions menées par les deux Fédérations.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le Service International/SEFI couvre les aspects juridiques, économiques et financiers qui conditionnent l'accès et le maintien des entreprises françaises de Travaux Publics sur les marchés extérieurs. Il entretient une veille régulière sur l'activité de la concurrence, sur les politiques et financements des banques multilatérales de développement, ainsi que sur les politiques publiques et les règles de la commande publique des principaux Etats où les entreprises sont présentes, et qui sont susceptibles d'affecter la réalisation d'infrastructures de travaux publics.

Il apporte sa contribution à la définition des politiques et procédures nationales, européennes et internationales affectant l'activité internationale de ses membres. A cette fin, il participe régulièrement aux travaux de différentes fédérations représentatives de la profession. Il intervient également, seul ou en association avec des instances nationales et internationales représentatives du secteur privé, auprès des Organisations et Institutions Financières Internationales et des Directions Générales de l'Union européenne en charge de son action extérieure.

Enfin, à leur demande, il répond aux demandes d'informations de ses membres et appuie les diverses demandes des commissions des entreprises engagées à l'international.

DIRECTION INTERNATIONALE DU MEDEF

Cette Direction anime deux Commissions et de nombreux comités traitant de sujets importants pour les entreprises : Commission Internationalisation et Exportation, rattachée au Pôle Internationalisation/Filières (et les comités correspondants, notamment commerce extérieur, implantations à l'étranger, intelligence économique, et déontologie); Commission International, rattachée au Pôle International/Europe (négociations multilatérales). Le Service International/SEFI continue d'apporter sa contribution à ces diverses entités.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Europe / International

Les principaux sujets traités en 2017 ont été :

- **le suivi de l'intégration de clauses de Responsabilité sociale et environnementale dans les contrats**

Cette démarche, initiée par l'Agence Française de Développement d'aide bilatérale et son homologue allemande KfW, reste à démultiplier au niveau des bailleurs de fonds multilatéraux. Si les dispositifs dits de «sauvegarde» actualisés en 2017 par la Banque Mondiale consacrent effectivement une part importante aux aspects sociaux et environnementaux (Environmental and Social Framework), ils restent de caractère facultatif, à la libre appréciation des pays. Les efforts doivent être poursuivis pour démontrer l'intérêt qui s'attache à l'adoption de telles clauses ;

- **l'évolution des règles et normes relatives à la lutte contre la corruption**

Le service international/SEFI a participé en tant que correspondant à l'élaboration du guide pratique sur le dispositif anti-corruption de la loi Sapin II publié par le MEDEF à l'attention des entreprises. Par ailleurs, le service international/SEFI a participé en 2017 aux travaux du B20 (dans le cadre du G20 sous présidence allemande), et lancé l'idée de promouvoir, à côté du «comportement responsable des entreprises», le concept de comportement responsable des gouvernements («responsible government conduct»). Avec l'appui de collègues argentins, dans le cadre de la CICA, le service compte poursuivre cette action à travers le B20-G20 sous présidence argentine, et promouvoir également l'utilisation de la norme ISO 37001 sur les systèmes de gestion de la lutte contre les pots-de-vin («Anti-bribery management systems»), non seulement par les entreprises, mais par toutes les organisations, y compris nos clients publics.

En complément de ces actions, le service international/SEFI est régulièrement associé aux travaux de Medef International, dont ceux du comité Afrique et des comités Banque Mondiale, BERD, Banque Africaine de Développement.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le service International/SEFI est intervenu régulièrement auprès des principales banques multilatérales de développement et d'autres organisations internationales.

Banque Mondiale

Comme indiqué plus haut, le Service International/SEFI reste vigilant sur les conditions d'application du nouveau «cadre environnemental et social» défini par cette organisation. Le SEFI a également participé à la mission annuelle de Medef International auprès de la Banque Mondiale.

Il continue par ailleurs de soutenir la réflexion sur l'amélioration de la préparation des projets («WPP», Well-Prepared Project, concept transverse qui, au-delà des banques multilatérales, est désormais repris par de nombreuses instances internationales, telles que le G20, FIDIC, l'association mondiale de la route - AIPCR). A cet égard, le service international/SEFI soutient les efforts de CICA dans la participation à l'élaboration de la plateforme SOURCE (qui a succédé à la plateforme IISS), laquelle est promue par de nombreuses banques de développement bi- et multilatérales en vue précisément d'améliorer la préparation des projets.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le service International/SEFI est régulièrement associé aux groupes de travail de l'OCDE sur des sujets variés, en particulier en collaborant, pour le compte du MEDEF et à travers le BIAC (Business and Industry Advisory Committee), aux travaux du comité d'aide au développement. Il est notamment intervenu en faveur de la comptabilisation des garanties dans l'aide publique, de la promotion des PPP, et auprès du représentant français du ministère des finances auprès de l'OCDE pour tenter d'obtenir un assouplissement des règles de couverture des coûts locaux dans les crédits-export.

Outre la vice-présidence du groupe de travail «Développement» au sein du BIAC, le délégué général du SEFI participe aussi, avec l'accord du MEDEF, aux comités du BIAC sur l'Investissement et la Conduite Responsable des Entreprises, ainsi que sur la Gouvernance.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Europe / International

European International Contractors (EIC)

Le Service International/SEFI participe aux différents groupes de travail des EIC, à ses assemblées générales et aux réunions périodiques des représentants permanents des fédérations membres (PO meeting).

Surtout, il a organisé les 12 et 13 octobre 2017 à Paris l'Assemblée Générale d'automne des EIC (la précédente édition remontait à 2011). Dans ce cadre, une conférence sur le thème "The Global Infrastructure Funding Gap – Why it exists and how it can be overcome" a été programmée, permettant de rassembler un large auditoire d'entrepreneurs européens et des intervenants de haute qualité.

Les analyses et propositions les plus importantes menées dans les différents groupes de travail sont en ligne avec les démarches entreprises auprès des agences bilatérales d'Aide au développement, des banques de Développement, des directions générales de la Commission européenne en charge de l'action extérieure et de l'aide au développement de l'Union européenne.

Les sujets les plus importants traités en 2017 par les groupes de travail des EIC ont été :

- Groupe de travail Afrique : le travail d'influence se poursuit auprès de la Commission Européenne (DEVCO), essentiellement sur les cahiers des charges («Design and Build» et «Design, Build, Operate»), qui ne sont pas aujourd'hui considérés comme satisfaisants, et sur les modalités de financement d'un «plan Juncker» pour l'Afrique;
- Groupe de travail «Conditions contractuelles» : 2017 a vu la poursuite des discussions avec FIDIC sur la refonte de leurs cahiers des charges («yellow book», mais aussi «red book» et «silver book»). Ces nouveaux cahiers des charges ont été publiés en décembre 2017, non sans qu'un intense lobbying conjoint d'organisations professionnelles internationales n'ait finalement conduit FIDIC à amender certaines clauses particulièrement défavorables aux entreprises;
- Groupe de travail «Local costs» : participation aux discussions à l'OCDE sur l'assouplissement des règles de couverture des coûts locaux dans les crédits-export;
- Groupe de travail « Corporate responsibility » : ce groupe de travail a quasiment finalisé en 2017 la brochure «EIC Corporate Responsibility Report», publiée au tout début de l'année 2018.

Publications :

- Principaux enseignements à tirer du Top 250 d'ENR (parution annuelle)
- Panorama de l'industrie mondiale de la construction à l'international en 2016 (parution annuelle)
- Liste des principaux contrats remportés en 2016 (version française et anglaise)
- Plaquette des résultats internationaux des entreprises françaises en 2016
- Note sur les résultats internationaux des entreprises françaises en 2016
- Lettre d'information SEFI News (sélection de publications et d'articles de presse sur le secteur de la construction à l'international, parution mensuelle).

ACTIVITÉS EUROPÉENNES

Le volet « Europe » des activités de la Commission Europe-International/SEFI se traduit par des actions de veille et la promotion politique des positions de la Profession sur les questions relevant de la compétence de l'Union européenne. Elle coordonne également les relations de la FNTP avec la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC) et ses fédérations membres.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Europe / International

Élu Président de la FIEC en 2016, Jean-Louis Marchand a poursuivi en 2017 les actions engagées au titre de la réforme de la FIEC. Trois axes structurent cette action : l'organisation interne ; le budget et les cotisations des fédérations membres ; les actions de communication et de lobbying.

Dans cette perspective, le Président de la FIEC a notamment initié une adaptation juridique de la FIEC, association actuellement de droit français, afin de rendre ses statuts en phase avec l'action réelle de la FIEC (création d'une association de droit belge – AISBL).

La mise en œuvre du Plan d'investissement pour l'Europe (« Plan Juncker »), dont la vocation est de mobiliser 315 milliards d'euros avec l'appui du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), est entrée dans une phase d'accélération. Fort de ce succès, la Commission européenne a proposé la prolongation du Plan d'investissement pour le pérenniser jusqu'à 2020. L'accord interinstitutionnel de décembre 2017 permet de prolonger la durée et renforcer la capacité d'intervention du plan européen d'investissement.

Dans le cadre de la programmation financière pluriannuelle 2014-2020, les actions au titre des financements européens ont aussi été poursuivies. Il s'agit de financements européens dans le cadre de l'instrument financier dédié aux grandes infrastructures européennes, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, et le soutien financier apporté au titre des fonds structurels.

La Commission européenne a par ailleurs présenté le « paquet Mobilité » en 2017, incluant une proposition de révision de la Directive Eurovignette du 17 juin 1999 relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures. Cette proposition législative inclut le principe d'un fléchage permettant de contribuer au financement des infrastructures.

LA MISE EN ŒUVRE DU « PLAN JUNCKER »

Le « plan Juncker » repose en partie sur le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS), intervenant en fonds de garantie, placé sous l'égide de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Il s'agit concrètement d'une garantie, dotée de 21 milliards d'euros, mobilisable pour couvrir les premières pertes des projets soutenus par la BEI. Les infrastructures de transport et d'énergie figurent parmi les secteurs éligibles.

Au 1^{er} janvier 2018, le plan d'investissement pour l'Europe a permis de mobiliser des investissements pour un montant de 257 milliards d'euros au sein de l'Union européenne. Ce chiffre représente 82 % de l'objectif de 315 milliards d'euros, à atteindre d'ici juillet 2018. Cependant, seulement 9 % des projets approuvés couvrent le secteur des transports.

Au regard du succès du Plan Juncker, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont entériné en décembre 2017 la prolongation du Plan d'investissement pour l'Europe. La durée du fonds de garantie est prolongée jusqu'en 2020, couvrant ainsi la période de l'actuel cadre financier pluriannuel. Il devrait permettre la mobilisation d'au moins 500 milliards d'euros d'investissements.

La mise en œuvre du Plan d'investissement en France a fait l'objet, par ailleurs, d'une attention particulière (liens étroits avec les services de la BEI en France, avec le Commissariat général à l'investissement et la représentation de la Commission européenne en France).

Un des points d'amélioration du « nouveau » Plan Juncker est le renforcement du lien avec les acteurs locaux, qui pourrait ainsi permettre une meilleure connaissance des dispositifs en amont, et une assistance technique pour les porteurs de projets. Cette démarche fait écho à l'action de la FNTP et de la FIEC menée en 2017, qui ont mis en exergue l'importance du deuxième pilier du Plan Juncker dont la vocation est d'accroître la visibilité des projets d'investissement, notamment à l'échelle régionale. À cet égard, la FNTP a été active sur la promotion du Portail européen de projets lancé par la Commission en 2016, dont la vocation est de mettre en ligne des projets d'investissement sur un site internet dédié. L'objectif est de favoriser, à l'échelle européenne et mondiale, le rapprochement entre porteurs de projets et investisseurs.

Sous l'impulsion du Président de la FIEC, la FNTP et la FIEC ont sensibilisé les services de la Commission européenne et de la BEI sur la nécessité de développer la dimension régionale de ce portail de projets. Une démarche spécifique a par ailleurs été menée en coopération avec le MEDEF sur ce sujet (événement à Bruxelles en mai 2017, rencontres avec des acteurs régionaux).

La promotion d'outils tels que les portails de projets a également fait l'objet d'une action de promotion dans le cadre du B20, émanation du G20 pour le secteur des entreprises, dont les Recommandations publiées sous la présidence allemande en mai 2017, ont souligné leur pertinence pour répondre au défi de la visibilité des projets d'investissement.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Europe / International

DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR SOUTENIR LES INFRASTRUCTURES

Le « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe »

La Commission européenne a lancé un nouvel appel à propositions, au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), instrument financier dédié aux grandes infrastructures européennes, en novembre 2015. 152 projets d'infrastructures de transport ont été retenus dans le cadre de cet appel à propositions pour un montant de 2,1 milliards d'euros, la plus grande partie du financement étant consacrée au développement du réseau ferroviaire européen dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Entre 2014 et 2016, 39 appels à propositions ont déjà été lancés, dont 11 pour le seul secteur des transports et un dédié aux synergies entre le transport et énergie. À la suite de ces appels, 23,1 milliards d'euros, soit 81% du budget total du MIE, est actuellement alloué à la mise en œuvre de projets d'infrastructures dans les domaines du transport, de l'énergie et du numérique.

La révision de la directive Eurovignette

En mai 2017, la Commission européenne a présenté son « paquet routier », soit un ensemble de propositions législatives dédiées au transport routier. Afin de promouvoir le principe du « pollueur-payeur » et de l'« utilisateur-payeur », la Commission européenne engage une révision de la directive Eurovignette et propose l'abandon progressif du système de vignettes basé sur le temps parcouru au profit d'un péage dont les tarifs seraient fixés selon la distance parcourue. La Commission propose également de moduler les tarifs des péages en fonction des émissions de CO₂ de chaque véhicule, quelle que soit leur catégorie.

Les recettes issues des redevances liées aux congestions permettraient de contribuer directement au financement des infrastructures de transport. La FIEC et la FNTP sont mobilisées sur la révision de cette directive, en cours d'examen au Conseil et au Parlement européen, notamment sur le principe de flécher les recettes issues des redevances.

LA POLITIQUE DE COHÉSION

La politique de cohésion, dédiée au développement régional, est dotée de 325,1 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Les infrastructures de transport occupent désormais une place relativement minime, conformément au principe de concentration thématique qui met l'accent sur quelques objectifs ciblés (la recherche et l'innovation, les PME, les TIC et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables).

Les conseils régionaux assurent désormais la gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER), couvrant plus spécifiquement des actions concernant le Secteur. Une assistance spécifique est apportée aux FRTP et aux Spécialités dans ce contexte par le Service Europe de la FNTP.

Par ailleurs, le démarrage des réflexions sur l'avenir de la politique de cohésion après 2020 fait d'ores et déjà l'objet d'une mobilisation de la FNTP pour promouvoir la place des infrastructures de transport dans la future enveloppe budgétaire.

Sur ces sujets d'accès aux financements, la FNTP occupe une place privilégiée au sein de la FIEC. En effet, elle anime un groupe de travail dans le cadre de la commission Economique et juridique, intitulé « Infrastructure and Financing », présidé par Jean-François Ravix, et coprésidé par Vincent Piron et Daniel Boscarri.

Par ailleurs, le groupe de travail « Financements européens des infrastructures », sous l'égide de la Commission Europe-International/SEFI, a poursuivi ses travaux afin de nourrir les réflexions de la FNTP sur ces thématiques et a associé ponctuellement à ses réunions des acteurs institutionnels et experts dans le domaine du financement des infrastructures.

Enfin, la FNTP a poursuivi le travail de suivi et de contribution concernant la politique de cohésion pour la période 2014-2020, en intervenant régulièrement auprès des FRTP.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Europe / International

LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES SUR LA « COMMANDE PUBLIQUE »

Après une mobilisation active de la FNTP et la FIEC lors de l'adoption des directives « marchés publics » (directive « secteurs classiques » et directive « secteurs spéciaux », soit l'eau, l'énergie et les transports) et concessions, définitivement adoptées le 26 février 2014, la Fédération a poursuivi sa concertation avec les autres Fédérations nationales pour leur transposition en droit national.

La FNTP a poursuivi son action en coordination directe avec la Commission européenne pour l'élaboration d'un « document unique de marché européen » (DUME), formulaire commun qui doit se substituer aux formulaires de candidatures actuels utilisés notamment en France (DC 1, DC2) et les autres aspects de dématérialisation des marchés.

L'ARTICULATION DE LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR LE DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS ET CELLE DES RÈGLEMENTS DE COORDINATION DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le 8 mars 2016, la Commission européenne a présenté une proposition de révision de la directive sur le détachement de 1996. Ayant pour objectif de renforcer les moyens de lutte contre les abus de détachement, le projet de révision de la directive prévoit de limiter la durée du détachement à 24 mois et vise à garantir des conditions de rémunération équitables des salariés dans le pays d'intervention entre les entreprises étrangères et locales. Pour cela, il prévoit le relèvement des conditions de rémunération ainsi que la possibilité, pour les États membres, d'imposer aux sous-traitants les mêmes conditions de travail et de rémunération que l'entreprise principale.

La révision de la directive Détachement et celle des règlements de coordination des régimes de sécurité sociale sont intimement liées, pour un encadrement efficace du détachement. D'ailleurs, le Conseil de l'Union européenne « Emploi et Affaires sociales » a examiné ces deux dossiers en parallèle le 23 octobre 2017.

L'accord trouvé à cette occasion sur la révision de la directive Détachement prévoit notamment :

- comme dans le texte de la Commission, l'obligation de respecter le montant de la « rémunération » obligatoire dans l'État d'accueil (et non plus le seul « taux de salaire minimum »). Celui-ci devra d'ailleurs en publier les éléments sur un site Internet. En complément, le Conseil a ajouté les dispositions applicables en matière de remboursement des frais de voyage, de logement et de nourriture ;
- une durée maximale de détachement de douze mois, toutefois susceptible d'être prolongée de six mois, au lieu de la durée de vingt-quatre mois initialement prévue.

Un compromis doit encore être trouvé dans le cadre du « trilogue », qui réunit les représentants du Parlement, de la présidence du Conseil et de la Commission européenne.

Quant à la coordination des régimes de sécurité sociale, le social-démocrate français Guillaume Balas pilote un rapport au Parlement européen sur ce dossier. Son projet comporte des propositions fortes en matière de lutte contre les fraudes et de protection des salariés détachés.

Principalement axés sur l'accès aux prestations de chômage, de soins longue durée et de sécurité sociale pour les résidents européens non actifs, les règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale régissent également la situation des travailleurs détachés au regard de leur affiliation en matière de sécurité sociale. La révision de ces règlements complète donc celle relative à la directive sur le détachement.

Selon la proposition, les travailleurs détachés devraient donc continuer à relever du système de sécurité sociale de leur État membre d'origine, pour autant que le détachement ne dure pas plus de 24 mois – à l'instar de ce que prévoit la révision actuelle de la directive sur le détachement – et qu'ils ne remplacent pas un autre travailleur détaché. Le projet présenté par la Commission prévoit également une obligation de vérification des informations avant la délivrance d'un formulaire A1 par l'État d'origine et la possibilité pour l'État d'accueil de demander son retrait.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Europe / International

DES CRAINTES CONFIRMÉES AU SUJET DE LA CARTE ÉLECTRONIQUE EUROPÉENNE DE SERVICES

Malgré l'opposition des partenaires sociaux européens de la construction, la FIEC et la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB), exprimées à de nombreuses reprises en 2016, la Commission européenne a présenté le 10 janvier 2017 un paquet de propositions pour la libéralisation des services au sein du marché intérieur.

La « carte électronique européenne de services », prévue dans ce paquet, a pour vocation de permettre aux entreprises de prester des services transfrontaliers ou de s'établir dans un autre pays européen avec des formalités limitées, entièrement informatisées. Dans la continuité de la directive « services » de 2006, la délivrance de la carte repose sur une coopération étroite et une confiance nécessaire entre le pays d'origine du prestataire et le pays d'intervention sur les vérifications à accomplir.

Les effets de la proposition relative à la carte électronique européenne de services suscitent de fortes inquiétudes en favorisant potentiellement les pratiques frauduleuses et l'émergence de sociétés boîtes aux lettres plutôt que l'instauration d'un marché intérieur équitable.

La France et l'Allemagne, opposées à cette initiative, sont isolées au sein du Conseil, où la majorité des États membres est favorable au « paquet services ». Pour plusieurs pays, une plus grande libéralisation des services dans le marché intracommunautaire est considérée comme la contrepartie des garanties que doivent offrir la révision de la directive détachement et des règlements de sécurité sociale en vue d'une plus grande convergence en matière de droits sociaux au sein du marché intérieur.

Ce dossier, en phase d'examen législatif, a donc été suivi avec la plus grande attention en 2017.

POURSUITE DES MISSIONS ET DES ÉCHANGES AVEC LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Le service Europe de la FNTP a poursuivi en 2017 l'organisation de missions à Bruxelles afin d'informer les FRTP et Syndicats de spécialités sur les activités législatives des institutions européennes intéressant le Secteur.

Des réunions ciblées ont été organisées pour le syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures (STRRES) en juillet 2017 et pour le syndicat des Canalisateurs en octobre 2017.

L'IMPACT DU « BREXIT »

Le Royaume-Uni a choisi de mettre fin à quarante-trois années d'appartenance à l'Union européenne (UE), à l'issue du referendum organisé le 23 juin 2016. Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a notifié au Conseil européen son intention de se retirer de l'Union européenne, actant le déclenchement de l'article 50 du Traité. Les négociations officielles sur les conditions de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ont débuté le 19 juin 2017. Le 29 mars 2019 est la date-limite du processus de négociation sur la sortie de du Royaume-Uni de l'UE avec 3 scénarios possibles : une sortie effective (après l'approbation du Parlement européen et le vote du Conseil de l'UE à la majorité qualifiée) ; un délai de deux ans prorogé après un vote du Conseil européen à l'unanimité ; aucun accord (le Royaume-Uni devenant alors de facto un Etat tiers).

Le secteur de la construction représente, au Royaume-Uni, un volume annuel d'environ 200 milliards de livres sterling (environ 234 milliards d'euros). L'impact du « Brexit » à long terme sur le marché britannique de la construction, et notamment pour les entreprises françaises installées au Royaume-Uni, est cependant encore difficile à évaluer. Un travail est mené afin d'avoir des informations plus précises sur les conséquences dans les domaines de l'investissement, de l'accès aux marchés publics et privés et de la circulation des salariés.

'EUROPE LE POINT SUR' ET 'CAHIERS REGIONAUX'

- Lettre européenne bimestrielle du BTP : « Europe, le point sur... »
- Contributions aux « Cahiers Régionaux » et aux « Dossiers économiques »

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Développement durable

Président : Jean-Christophe LOUVET

Rapporteur : Stéphane RUTARD

Au cours de l'année 2017, la commission a réuni ses membres à 3 reprises : le 9 février, le 11 mai et le 10 octobre.

La commission développement durable a pris une part active aux temps forts de la fédération. Cette année a été marquée sur le plan politique par les élections présidentielles et législatives et sur le plan économique par des résultats dessinant une reprise pour la filière.

Le Forum des Travaux Publics du 24 février 2017, a offert une vitrine aux savoir-faire et aux réalisations des adhérents en matière d'infrastructures et d'aménagements à haute performance environnementale. Ils ont été valorisés sous forme de conférences, d'expositions, de démonstrations et d'un village de start-ups. Biodiversité, efficacité énergétique, économie circulaire et autre adaptation des territoires au changement climatique ont été abordées au prisme des Travaux Publics.

La campagne de l'élection présidentielle a été l'occasion de défendre la plateforme de proposition de la FNTP et d'écouter les propositions des divers candidats, en particulier dans leurs projets en matière de développement d'une mobilité propre ou d'un mix énergétique décarbonné. Dans ce contexte, la commission a, par exemple, reçu M. Bertrand PANCHER porteur du projet « environnement » du parti les Républicains.

En fin d'année, le Salon des Maires et des Collectivités Locales a été l'occasion de partager avec les élus locaux les résultats de 2 des grandes actions de la commission.

- La publication du guide des financements des infrastructures pour la transition écologique, rédigé avec les Eco Maires et à destination des élus locaux.
- La première remise des Trophées « infrastructures et croissance verte », grand prix national des Trophées départementaux organisés par les fédérations régionales avec les associations départementales de Maires.

En 2017, la commission développement durable a également été porteuse de l'élaboration d'une nouvelle offre de services. Une offre inédite d'accès à l'information, avec le centre de ressources sur l'économie circulaire pour la filière Travaux Publics, le site internet www.MaTerrio.construction.

La FNTP est un acteur mobilisé du dialogue environnemental. Elle participe à la gouvernance du Conseil National de l'Industrie, du Conseil National du Bruit ou de la nouvelle Agence Française de la Biodiversité.

Le président de la commission, M. Jean-Christophe LOUVET a défendu les enjeux et la doctrine de la FNTP à l'occasion des Assises des déchets ainsi que des Assises de la Mobilité dans le groupe dédié à la mobilité propre. La FNTP a présenté une contribution ambitieuse à l'occasion des débats de la Feuille de route Economie Circulaire portée par le ministère de la transition écologique et solidaire dont les résultats sont attendus en 2018.

I - ACTION DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

La commission développement durable dispose d'un groupe de travail « traitement des déchets et recyclage », d'un groupe de travail « biodiversité » et d'un comité des « pratiques de la RSE ». Ils réunissent des représentants des fédérations régionales, des syndicats de spécialités ainsi que des experts, collaborateurs d'entreprises. Leur implication fait le succès des actions de la commission.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Développement durable

1.1. COMITÉ « PRATIQUES DE LA RSE »

présidé par Daniel SOLDINI

Simplifier les dispositifs de pré-qualification RSE. Sur les marchés des gestionnaires de grandes infrastructures linéaires tels que SNCF infrastructures, RTE, EDF ou encore pour les grands aménageurs, les entreprises de Travaux Publics rencontrent des questionnaires dits de « pré-qualification RSE ». Ces questionnaires sont jugés inadaptés, complexes et peu ergonomiques. C'est pourquoi, le comité des pratiques de la RSE a été l'occasion de discuter avec les principaux fournisseurs de plateformes d'évaluation afin d'obtenir des adaptations des questionnaires adressés aux entreprises de TP.

Performance RSE, les priorités et les pratiques des entreprises. Une des missions du comité est de rendre accessible et de promouvoir auprès du plus grand nombre d'adhérents possible les dispositifs que la FNTP met à leur disposition en matière de RSE. Cette action s'inscrit dans un exercice d'écoute et de partage avec les fédérations régionales et les syndicats de spécialités qui s'est concrétisé par une enquête électronique. Elle met en évidence les enjeux prioritaires et les meilleures pratiques que développent les entreprises en matière de management RSE. Cette démarche se traduira par des publications en 2018.

1.2. GROUPE DE TRAVAIL TRAITEMENT DES DÉCHETS & RECYCLAGE

présidé par Gwénaél GROIZELEAU

Elimination des agrégats amiantés, une vigilance constante autour d'un modèle économique raisonnable. Le cadre réglementaire d'élimination des agrégats d'enrobés contenant de l'amiante a été stabilisé début 2016. Courant 2017, les services des douanes ont rendu public un projet d'arrêté proposant d'appliquer une fiscalité additionnelle au titre de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à la mise en décharge des agrégats d'enrobés contenant de l'amiante. Grâce à une intervention importante de la FNTP et à une stratégie d'alliance avec les autres fédérations professionnelles concernées, nous avons eu gain de cause et le régime fiscal de ces déchets a été maintenu.

Traçabilité des terres : la victoire de la vision TP. Depuis plus de 3 ans, le BRGM porte les travaux d'un guide qui engagerait la généralisation des processus de suivi des terres polluées pour l'ensemble des matériaux excavés. Le guide a été publié en novembre 2017 avec un champ d'application clarifié et conforme à nos attentes. Il ne concerne pas les activités de Travaux Publics conventionnelles.

ICPE, la nécessaire simplification. Dans le cadre des cycles réguliers de réforme de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la FNTP a obtenu la simplification du transit de matériaux minéraux (rubrique 2517) avec la disparition du régime le plus contraignant, le régime de l'autorisation.

TGAP sur les déblais-remblais, continuons le combat. La FNTP dénonce de longue date de dévoiement de la TGAP relative aux « granulats » sur les activités de terrassement. C'est une charge inacceptable et non-répercutable pour les entreprises ainsi qu'un non-sens environnementale. Parlementaires et pouvoirs publics ont été saisis sur la base des consultations juridiques qui ont été établies.

1.3. GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ

présidé par Philippe RAVACHE

Une année de bilan et de transition. Après 3 années du plan d'actions labellisé par le ministère de l'écologie, la FNTP a mis à profit l'année 2017 pour diffuser ses outils et accompagner son réseau dans l'intégration de la biodiversité dans les bonnes pratiques et dans les nouveaux marchés des entreprises. Cette année a également été l'occasion de travaux collaboratifs avec ce même réseau pour construire les bases d'un nouveau plan d'actions triennal qui sera présenté début 2018.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Développement durable

Centre de ressources génie écologique, une vitrine des savoir-faire des Travaux Publics. Désormais administré par l'Agence Française de la Biodiversité, le centre de ressources fondé par la FNTP avec la mission économie et biodiversité et l'UNPG, constitue toujours la référence privilégiée des donneurs d'ordre, de l'administration et des entreprises en matière de procédés d'aménagement écologique. <http://www.genieecologique.fr/>

II - DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Partenariat avec l'AITF – La FNTP poursuit le partenariat avec l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France autour des chantiers urbains. A noter, le lancement de travaux sur un règlement général de voirie de portée nationale et la préparation d'un MOOC (un cours gratuit en ligne).

Partenariat avec les Eco Maires – La FNTP poursuit également son partenariat avec l'association les Eco Maires. Il s'agit en particulier de déployer auprès des 2000 adhérents le dispositif Ecochantier.

INFORMATIONS

Développement durable

9 mars

- Autorisation environnementale : un permis unique pour toutes les procédures d'autorisation ICPE et IOTA.

6 avril

- Déchets des entreprises de travaux publics : les statistiques 2014.

3 août

- Zones humides : de nouveaux critères de caractérisation.

3 septembre

- Rapport de gestion : vérification des données sociales et environnementales.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

TECHNIQUE ET INNOVATION

Président : Xavier NEUSCHWANDER

Rapporteur : Pascal LEMOINE

En 2017, lors de ces cinq réunions de bureau, la commission technique et innovation a poursuivi ses actions globalement dans le cadre de ses cinq axes de travail pour contribuer à la compétitivité des entreprises et la visibilité du secteur :

- Anticiper les changements et continuer de développer une stratégie de réseaux.
- Promouvoir et fédérer les actions de recherche collective pour la profession.
- Mutualiser les moyens et déployer des actions interprofessionnelles.
- Communiquer, rassembler, fédérer et améliorer notre visibilité.
- Valoriser l'innovation et la technique.

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes en collaboration avec l'institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil (IREX) et dans le contexte de financement et de maintien de la recherche collective dans nos activités, l'année 2017 a été le point d'aboutissement de la création de la fondation d'entreprise FEREC par quatre entreprises du secteur, Vinci construction, Eurovia, Colas, Eiffage infrastructures et un maître d'ouvrage SNCF réseaux. Cette fondation sera dotée d'un montant de 350K€ par an pendant cinq ans. Cette annonce a été faite lors du conseil d'administration de la FNTP le 6 juillet 2017. Ce fut aussi l'occasion pour le président X. Neuschwander de présenter au conseil l'évolution de la commission technique et innovation.

La commission a évolué et a simplifié sa gouvernance de la commission pour s'adapter au contexte d'évolution de nos activités et pour faciliter la prise en compte des sujets nouveaux. Les niveaux de délégation du matériel et de délégation technique ont été supprimés pour rapprocher les comités thématiques et la commission. Cette dernière jouant pleinement son rôle d'orientations, de priorités et de financement des actions proposées. La commission sera composée des présidents ou représentants des comités matériels, techniques et transverses, de représentants des FRTP, de représentants issus des syndicats de spécialités. Un siège permanent est attribué à une représentation collective des quatre clusters, INDURA, ECO Chantier, NOVAbuid et CREAHD. La commission est restée très présente dans l'orientation et la gouvernance de l'IREX.

L'évolution du BIM (Building information modeling) dans le milieu des infrastructures s'accélère. Ce sujet a fait l'objet d'une attention particulière de la commission tout au long de l'année. Des échanges réguliers ont continué entre les présidents des commissions, développement durable et formation. Les experts FNTP et la direction technique et recherche ont contribué activement aux actions liées au projet national MIMnD, à la participation au niveau européen dans le groupe BIM de la FIEC, au sein de différentes instances normatives nationales PPBIM, européenne CEN TC442 et international au niveau ISO. Ils se sont impliqués très activement dans la mise en place du service au adhérents sur la sensibilisation au BIM, formation dénommée « Passeport BIM ».

Dans le cadre de la promotion et de la reconnaissance du BIM pour les infrastructures, la FNTP est entrée au conseil d'administration de Médiaconstruct. Les équipes de la direction technique, les experts de la commission ont participé chaque fois que nécessaire, à la promotion et à la sensibilisation du BIM pour les infrastructures, au travers de réunions, de journée d'informations, de prise de paroles en régions, pour informer et sensibiliser les différentes parties prenantes des enjeux du BIM.

Dans le cadre sa stratégie de réseaux, les liens territoriaux actuels ont été poursuivis, avec les clusters INDURA en Rhône-Alpes, ECO-CHANTIER en Franche Comté, NOVABUILT en pays de Loire et le CREAHD en Aquitaine en collaboration avec les fédérations régionales.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation

La commission a continué de développer une synergie d'actions avec d'autres commissions de la FNTF. En particulier avec la commission développement durable, plusieurs rencontres ont eu lieu. Elle accentue sa collaboration sur des sujets de recherche, sur des actions de lobbying réglementaires vis-à-vis de l'administration. Avec la commission santé sécurité, elle continue de contribuer au programme d'actions de prévention liées aux matériels et aux recommandations ou évolutions normatives qui en découlent. Des échanges réguliers ont lieu avec la commission juridique des marchés dans le cadre du comité numérique.

Au niveau européen, en lien avec le service Europe, la commission a contribué au groupe de travail des commissions techniques de la FIEC réglementation et normalisation TEC1 et recherche et innovation TEC2. La commission a été tenue informée des échanges avec les autres fédérations, avec des représentants de la commission européenne, ou d'organismes européens comme ECCREDI.

EN collaboration avec les autres commissions de la FNTF, et la direction de la communication elle a contribué à promouvoir l'image des travaux publics et à la réussite du Forum des TP en février 2017, ainsi que la réalisation des trophées des Travaux Publics. L'innovation était au cœur des différents domaines, social, développement durable, marchés, et technique.

Pour la première fois, elle a organisé une journée de l'innovation des travaux publics fin novembre. Cette journée ouverte à l'ensemble de la FNTF, au clusters, aux partenaires extérieurs fut rythmée par des présentations dans quatre grands domaines, l'homme au cœur de l'innovation matériel, les travaux publics à énergie positive, la data un nouveau challenge, innovons pour préserver les ressources et pour conclure une table ronde sur innovation et performance globale. Ce fut l'occasion de mettre en exposition des innovations. Cette journée a permis de mettre en perspective tous les champs d'actions de la commission et de mobiliser un public large et pleinement satisfait de cette journée de partage.

Dans la continuité des années précédentes, dans ses services aux entreprises, la FNTF assure aussi un travail régulier et des échanges au quotidien dans le domaine de la normalisation, de la réglementation, de la sécurité des matériels, de la valorisation économique. Sur le plan national, européen et international, la FNTF joue son rôle de veille, de conseil, d'information dans la normalisation, sur les produits, sur les matériaux, sur les techniques, les matériels et la logistique - transport.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation

ACTIONS DANS LE DOMAINE TECHNIQUE

Rapporteur : Philippe GOTTELAND

Au cours de l'année 2017, les trois comités techniques fédèrent environ soixante experts répartis dans trois domaines; matériaux, sols et techniques routières et environ 12 groupes de travail. Ces experts représentent l'ensemble des activités des travaux publics.

Ils ont poursuivi en continuité des années précédentes leurs actions de recherche et de valorisation mais ont également amorcé de nouveaux axes de travail. Ils se sont réunis, chacun de deux à trois fois durant 2017, pour coordonner les groupes de travail comités de pilotage des nombreuses actions en cours, définir les nouveaux champs et les actions à investiguer, notamment pour anticiper, consolider les montages de projets et le suivi direct des actions, dont les travaux de doctorat.

Un important partage et le retour d'expérience des experts techniques de la commission ont permis d'orienter les sujets prioritaires pour l'ensemble de la profession, de partager les pratiques, de statuer sur des problématiques réglementaires, de construire les positions consensuelles interprofessionnelles relayées par la CTI.

Les trois comités travaillent en démultipliant leurs moyens pour des actions en partenariat avec les acteurs de la recherche dans des finalités opérationnelles.

Le lien avec les organismes animant la recherche nationale est maintenu en positionnant un expert FNTP au sein de plusieurs comités d'évaluation et de sélection des projets. Le lien avec les clusters régionaux accompagnés par la CTI est ciblé.

RECHERCHE - RECHERCHE APPLIQUEE

Les projets nationaux gérés par l'IRES restent les partenariats prioritaires pour la FNTP.

Ces projets sont exemplaires pour l'implication et l'interaction opérationnelle entre les différents acteurs de la construction : les maîtres d'ouvrages, l'administration, les laboratoires universitaires et les entreprises.

Les projets SOLCYP, ERINOH, CEOS.FR se sont terminés. La valorisation des recommandations s'est effectuée au travers de différentes manifestations.

Le projet EMACOP, démarré début 2012, reste dans sa dernière tranche regroupant les tranches initiales 3 et 4.

Le projet RECYBETON (labellisé mi 2012), sur le recyclage à 100% du béton, s'est finalisé. La rédaction des recommandations est en cours avec la phase de valorisation prévue en 2018.

Le projet Ville 10D (labellisé fin 2012), n'a pas trouvé l'équilibre économique qui lui permet d'entrer dans sa troisième tranche.

Le projet MURE (labellisé fin 2013), est entré en phase 3, le projet fonctionne bien. Des expérimentations sont en cours.

Le projet MINnD (labellisé fin 2013), est également entré en phase 3 et travaille sur sa tranche 4. De nombreux partenaires ont intégré le projet. Des discussions sont en cours pour planifier une suite au projet.

Le projet PERFDUB, (labellisé fin 2014), travaille sur sa seconde tranche. Le projet fonctionne bien avec de nombreux partenaires.

Le projet C2ROP, (labellisé fin 2014) travaille sur sa seconde tranche également. Le projet fonctionne bien ; de nombreux partenaires contribuent. Une communauté scientifique active et productive agit auprès de la maîtrise d'ouvrage.

Le projet DVDC (labellisé début 2016) a initié son travail, il est en tranche 1.

Le projet ARSCOP (également labellisé PN par le comité d'orientation RAGC début 2016), est en tranche 1.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation - Matériel

Le projet Barrages et séismes, a travaillé sur son étude de montage pour une labellisation par le Codor RAGC reportée en 2018.

Le projet ASIRI plus, suite du projet ASIRI, a validé son étude d'opportunité, et travaille son étude de montage pour une labellisation par le comité d'orientation RAGC ciblée 2018.

DVDC a été labellisé PN par le comité d'orientation RAGC début 2016.

Le projet GEDI semble être abandonné, en attente d'un nouveau souffle.

COMITÉ MATÉRIAUX

Le comité a poursuivi son travail portant sur le comportement au feu des bétons d'infrastructure souterraine (thèse soutenue fin 2015) avec de nouvelles campagnes d'essais sur le comportement au feu en partenariat avec le CERIB. Engagée en 2016, la campagne se poursuit en 2017, pour aboutir en 2018.

La contribution au guide sur la RSI (réaction sulfatique interne) des différents bétons s'est finalisée par la sortie des Recommandations IFSTTAR « Recommandations pour la prévention des désordres dus à la Réaction Sulfatique Interne ».

En association avec le comité sols, il poursuit l'action de recherche sur le ressuage des matériaux cimentaires initiée en 2014, en ciblant les bétons de fondations profondes (thèse en partenariat initiée 2014 et qui s'est finalisée fin 2017). Ce travail est porté vers l'EFFC par le comité sols.

Le comité poursuit en 2017 l'encadrement des travaux de deux nouveaux doctorats initiés en 2016 en collaboration pour l'un avec l'Université de La Rochelle, et pour l'autre l'INSA de Toulouse pour une durée de 3 ans.

Le comité a renouvelé son soutien fort au projet PN PERFDUB.

COMITÉ SOLS

La thèse (initiée en 2012, soutenue en Décembre 2015) sur le comportement à l'érosion des sols traités à la chaux s'est poursuivie en post-doc en 2016-2017 pour compléter les essais et valoriser le travail. Le travail a été valorisé par une publication dans la revue Travaux en 2017.

Les travaux portant : sur le comportement des bétons de fondations profondes (deux thèses en partenariat initiées en 2013) ont été soutenues en Juillet 2017. La valorisation des résultats est portée auprès de l'EFFC. L'année 2017 a consolidé l'accompagnement des travaux de l'EFFC sur le comportement rhéologique des bétons de fondations profondes. Un relai des travaux auprès d'un groupe de travail européen doit permettre de faire évoluer les recommandations en termes d'essais de caractérisation des matériaux frais à réception sur chantier.

La thèse sur la caractérisation des sols urbains (thèse en partenariat initiée 2014) s'est également finalisée en 2017.

Les travaux d'accompagnement du développement de capteurs immergés en milieux de sols complexes (initiés 2014) ont pris beaucoup de retard. Ils ont été reconfigurés et discutés en 2017 afin de pouvoir être rendu exploitables en 2018. Un transfert vers une « startup » émanant du laboratoire de recherche semble la solution envisageable.

La recherche partenariale engagée en 2015 sur l'interaction eau poussières visant à optimiser la consommation d'eau dans les techniques de terrassements se poursuit en 2017 et doit aboutir en 2018 par la soutenance de la thèse.

La recherche partenariale sur le comportement des pieux géothermiques se poursuit en 2017. Soutenance de thèse prévue en 2018.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation - Matériel

Les travaux portant sur le comportement des bétons de sols (thèse en partenariat initiée en 2013) ont été soutenues en 2017. En continuité, un doctorat (initié en 2017), portant sur le sol mixing ou « bétons de sols » avec l'étude de sa durabilité consolidera les travaux effectués.

Une collaboration sur l'étude des sédiments marins et fluviaux pour le TRAMAF s'est mise en place avec comme un objectif un cadrage pour 2018.

COMITÉ ROUTES

Au travers de ses deux spécialités (USIRF et SPECBEA) le comité a poursuivi en 2017 ses actions de coordination de travaux de recherche, sur les enrobés à froid et leur propriétés mécaniques, sur des mesures de densité en place, sur les chaussées et les barrières de sécurité en béton, sur un catalogue de caractéristiques photométriques des revêtements urbains.

Le comité contribue à l'accompagnement de deux travaux de doctorats (initiés par l'USIRF en 2015), l'une sur la thématique des enrobés à froid et la modélisation de l'évolution du module, l'autre sur la mise en place d'une méthode de mesure de la densité en remplacement des méthodes utilisant les sources radioactives. Ces travaux doivent être soutenus en 2018

Les réalisations du projet MURE et du projet DVDC mobilisent fortement le comité.

Les acteurs du comité ont contribué aux JTR 2017 à Nantes.

VALORISATION

De façon générale, les travaux de recherche effectués dans le cadre de doctorats ont tous fait l'objet de publications dans des revues à comité de lectures et dans des conférences nationales et internationales.

La publication des principaux résultats dans les revues Techniques telles que Revue Travaux et RGRA est programmée.

En novembre 2017 une demi-journée FNTP-UMTM-SYNTEC-CFMS de retour d'expérience sur l'utilisation de la Norme 94-500 s'est déroulée à la FNTP. La position des entreprises de l'UMTM a pu être exprimée.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation - Matériel

NORMALISATION ET REGLEMENTATION

Rapporteur : Jeanne NGP BIBINBE

Les experts FNTF et la direction technique et recherche de la FNTF ont mené des actions spécifiques dans la normalisation liée au BIM et ce de façon transverse avec les instances interprofessionnelles nationales, européennes à minima. Une représentation régulière dans d'autres instances comme le COS construction, ou le COFRAC maintien la veille active dans nos champs d'activité. Deux sujets ont fait l'objet d'un suivi et d'une écoute en particulier.

ÉVOLUTION DU BUREAU DE NORMALISATION TRANSPORTS, ROUTES ET AMÉNAGEMENTS (BNTRA)

Le problème de pérennité et d'efficacité du BNTRA se posait depuis quelques années. Cette situation a été présentée aux différentes parties au cours d'un comité d'orientation de ce bureau de normalisation qui s'est tenu au second semestre de l'an 2016 et au terme duquel un groupe de travail a été constitué pour faire des propositions. La FNTF a participé aux différentes séances de ce groupe de travail qui s'est réuni six fois de 2016 à 2017 (3 séances de travail en 2016 et 3 séances de travail également en 2017).

Les principales conclusions de ce groupe de travail, validées au niveau du BNTRA et présentées lors de son comité d'orientation d'octobre 2017 ont été l'instauration de droits de siège et la mise en place d'un comité de pilotage stratégique (instance décisionnelle du BNTRA) constitué de deux collèges dont l'un est pour les représentants des entreprises.

Pour des raisons internes au CEREMA (établissement public dans lequel est positionné le BNTRA), le calendrier de mise en place de ce nouveau modèle économique et de gouvernance du BNTRA se décale dans le temps.

La majeure partie des syndicats de spécialités de la FNTF concernés par les activités du BNTRA, ont été à priori favorables à la mise en place de ce nouveau dispositif du BNTRA. Toutefois, pour des raisons économiques et stratégiques, certains de ces syndicats souhaiteraient déclarer et mobiliser leurs experts au nom d'une seule organisation professionnelle (FNTF) afin d'exploiter au mieux l'offre forfaitaire proposée par le BNTRA pour les organisations professionnelles. Les échanges entre ces syndicats et la FNTF se poursuivront en 2018 afin de définir une stratégie commune, qui sera présentée et discutée successivement au niveau de la Commission Technique et Innovation (CTI) puis du Bureau de la FNTF dans le cadre global des actions liées à la normalisation.

RÉFLEXIONS SUR LE RÈGLEMENT PRODUITS DE CONSTRUCTION (RPC)

La Commission Européenne a publié en 2017 un document intitulé « Inception Impact Assessment : Review of the Construction Products Regulation » qui a été soumis à consultation pour une réflexion collégiale sur de potentielles évolutions du RPC. La FNTF est présente et vigilante sur les travaux liés au RPC dans les instances de concertation que sont le Groupe de Réflexion et d'Orientation du Règlement Produits de Construction (GRORPRO) et la FIEC-TEC1.

L'incendie de la tour de Grenfell (à Londres) a été un des éléments ayant poussé les autorités françaises à s'intéresser de près sur le rôle et la capacité du RPC à assurer un minimum de sécurité (tant pour les entreprises de travaux qui mettent en œuvre les produits, que pour les usagers). Ainsi, une priorité sera donnée à la sécurité dans le RPC par les autorités françaises.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation - Matériel

ACTIONS DANS LE DOMAINE MATERIEL ET EQUIPEMENTS

Rapporteur : Catherine JAROSZ

Au cours de l'année 2017, les comités « matériel », qui fédèrent près de quatre-vingt experts répartis dans près de onze groupes de travail représentant l'ensemble des activités des travaux publics, ont poursuivi l'ensemble de leurs actions initiées les années précédentes mais ont également amorcé de nouveaux axes de travail.

Un important partage et retour d'expérience des experts matériel de la commission, issus des entreprises utilisatrices, a permis d'évoquer tout sujet technique lié au matériel, toutes spécificités des spécialités, de partager les pratiques de sécurité, statuer sur des problématiques réglementaires, trouver des solutions aux contraintes législatives et administratives, et ainsi construire les réunions interprofessionnelles.

PROMOTION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION LIEE AUX MATERIELS

Un temps fort dédié au « Matériel » a été organisée le 27 novembre 2017, avec une forte participation du milieu interprofessionnel des utilisateurs, constructeurs, distributeurs et loueurs de matériels.

Le rendez-vous était consacré à la restitution des groupes de travail matériels de la commission, représentant l'ensemble des machines utilisées dans les différentes activités des travaux publics.

Une présentation des actions de l'année, des retours d'expérience, ainsi que des préoccupations de la profession quant à l'usage des machines a été réalisée par chaque animateur de groupe de travail.

Les perspectives et les thèmes à activer pour l'année à venir ont été dévoilés.

En reflet des collaborations et travaux liés à l'organisation du prochain salon du matériel de la construction, INTERMAT 2018, une présentation de COMEXPOSIUM organisateur, a clôturé l'évènement.

Le groupe de travail « Routes », et en lien avec le comité matériel de l'USIRF a organisé une journée dédiée au « Matériel routier » le 9 novembre 2017.

Cette table-ronde a permis de réunir tous les utilisateurs de finisseurs et alimentateurs, compacteur, fraiseuses routières et balayeuses aspiratrices, membres du Comité Matériel ainsi que responsables matériel en régions, et de partager les pratiques de la profession autour de thèmes majeurs tels que la prévention, l'environnement et l'énergie, la communication entre matériels, la maintenance et le service après-vente.

Le calcul de la cote ainsi que celui des charges d'emploi, est disponible en ligne sur le site www.tpmateriel.com.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de ses missions d'échanges d'informations et de collaboration, la commission et les groupes de travail respectifs ont régulièrement rencontré les représentants des constructeurs, des organisations des constructeurs, des distributeurs et des loueurs de matériels (CISMA, SEIMAT, DLR), des transporteurs chargeurs (AUTF), des organismes partenaires (INRS, OPPBTP) pour définir des priorités d'actions communes.

Dans ce fort contexte relationnel et interprofessionnel, les quatre organismes - CISMA, SEIMAT, DLR et FNTP - se sont régulièrement associés pour travailler sur des actions à dynamique intersyndicale et collaborer sur des thématiques de préoccupation commune.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation - Matériel

Des échanges réguliers avec l'Association des Constructions Industrialisées et Modulaires (ACIM) ont permis un état des lieux des typologies d'installation, repli, raccordement et maintenance des constructions modulaires de chantiers.

Un contact a par ailleurs été initié avec la Fédération Française des Combustibles, Carburants & Chauffage FF3C sur les solutions de distribution des carburants utilisés sur les chantiers de travaux publics.

Dans le cadre des travaux liés à la grue à tour, de nombreux échanges ont également eu lieu avec le SPMDG (Syndicat Professionnel des Monteurs et Démonteurs de Grues à tour), ainsi qu'avec la COPREC (Confédération des Organismes indépendants de Prévention, de Contrôle et d'inspection).

La FNTP est représentée à la section inspection du COFRAC pour l'habilitation et la surveillance des organismes de contrôle.

ANTICIPATION ET VEILLE REGLEMENTAIRE

Dans la continuité des années précédentes, les comités « matériel » ont poursuivi leurs actions déjà engagées dans le cadre de la révision des normes harmonisées liées à la directive machine.

Ils ont, en particulier, suivi les normes sur les engins de terrassement, les grues à tour, les installations d'enrobage et les machines routières, le matériel de concassage et les machines de forages.

Une implication spécifique a été entreprise au sein des instances de normalisation européenne sur la sécurité des engins de terrassement, et particulièrement sur les normes des pelles hydrauliques, des motobasculeurs, des pelles à câbles et des pipelayers.

Grace au retour d'expérience des utilisateurs, la FNTP a participé à l'enquête publique permettant l'évaluation de la directive machine, en examinant sa performance et en fournissant des preuves et des conclusions qui pourraient servir de base à d'éventuelles initiatives législatives futures.

Tout au long de l'année, elle a eu des échanges réguliers avec la direction générale du travail (bureau CT3) sur les aspects réglementaires, et des sollicitations régulières ont été émises concernant la réglementation liée aux vérifications des tracteurs poseurs de canalisations.

Les comités « matériel » ont instauré une collaboration très étroite avec l'INRS sur les notions de sécurité des machines.

La commission participe au comité national CTN-B de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM-TS) avec la volonté d'améliorer les conditions de travail des salariés et la réduction des risques professionnels. En relation avec la direction des affaires sociales et la commission santé sécurité de la FNTP, un programme d'actions de prévention spécifique a été établi et la prévention est ainsi intégrée au travers des recommandations.

La commission, en partenariat avec EGFBT, est restée attentive aux évolutions liées aux bases vie des chantiers.

EXPLOITATION DES MATERIELS

La délégation s'est impliquée dans des groupes de travail transverses sur l'évolution des matériels routiers : finisseurs et le captage des fumées, ainsi que sur l'aspiration des poussières sur les raboteuses, ainsi que sur l'accessibilité des matériels de terrassement.

De fortes actions ont été menées auprès des constructeurs et au sein des comités de normalisation sur l'amélioration de la visibilité au poste de conduite des pelles hydrauliques.

Une étude particulière a été menée sur la visibilité au poste de conduite des motobasculeurs. Des situations de chantier et la conception de ces machines ont été analysées, avec le soutien de l'INRS.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation - Matériel

Un groupe de travail européen FIEC/FETBB/CECE, composé de représentants de fédérations européennes de la construction, ainsi que de l'ETUI (European Trade Union Institute) a collaboré sur l'ensemble des thèmes liés à la sécurité des machines : normalisation, organisation du travail et formation, ergonomie et accessibilité, visibilité et collisions engins/piétons.

Un document européen « Working safer with construction machines » a été publié et diffusé au travers de la Commission Européenne.

En collaboration avec l'INRS et grâce aux propositions techniques des constructeurs de grues à tour, elle travaille sur la conception des futures grues à tour avec la mise à jour de la norme EN 14439. Des solutions techniques d'accès motorisés ont été proposées par les constructeurs et éprouvées par les utilisateurs, avec une démarche d'amélioration continue basée sur des retours d'expérience réguliers.

Un guide d'information sur la fourniture, mise en place et mise en service d'ascenseurs monte-grutier est en réflexion entre les utilisateurs FNTP et FFB, les constructeurs de grues à tour et d'ascenseurs, ainsi que des loueurs DLR.

Par ailleurs, sous l'impulsion de la FNTP, un groupe de travail avec la FFB, le DLR et le SPMDG a été créé pour travailler à la mise à jour des conditions générales de location des grues à tour.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation - Matériel

ACTIONS DANS LE DOMAINE LOGISTIQUE – TRANSPORT

Rapporteur : Eric SORGO

L'année 2017, le comité logistique -transport a poursuivi ses actions en cours et initiés de nouveaux sujets en particulier dans le domaine de la logistique des engins, des énergies futures et des contraintes réglementaires et environnementales impactant les déplacements.

Il a renforcé les liens interprofessionnels en particulier avec l'AUTF, le ministère de l'intérieur et sa direction à la sécurité routière DSCR, la direction générale sur les infrastructures de transports et de la mer (DGITM), la fédération nationale des carrossiers (FFC), la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR), l'INRS, l'OPPBT et CARSAT.

La FNTP a suivi et participé aux travaux sur les réformes des textes réglementaires, les guides et les procédures relevant des transports exceptionnels. Les travaux initiés par le Ministère de l'intérieur portent sur l'amélioration de la sécurité du franchissement des passages à niveau par les convois exceptionnels et des instructions des dossiers de demande de transports exceptionnels.

Les échanges réguliers avec la FNTR, les acteurs terrains, entreprises et les DREAL, le comité logistique-transport contribuent à l'amélioration continue du dispositif de demande d'autorisation de transports exceptionnels. En mars 2017, est en vigueur la réforme du transport exceptionnel qui définit une nouvelle procédure de demande d'autorisation dématérialisée et des nouvelles règles de circulation des convois exceptionnels. Nous avons fait face à des difficultés de renouvellement d'autorisation du fait que cette réforme imposait des cartes des réseaux qui étaient indisponibles. Notre action reste continue auprès des services instructeurs à ce jour.

Le projet interprofessionnel porté par l'AUTF (dont la FNTP est adhérente) sur l'évolution des textes sur l'augmentation du PTAC se poursuit. Nous avons réalisé les tests expérimentaux des pesées statiques et dynamiques avec la participation des entreprises de travaux publics volontaires et sous le contrôle du CEREMA. Le retour du Ministère programmé pour 2017 est repoussé à 2018 pour avoir sur les conclusions de cette étape.

La finalité de ce projet est de définir des bases réglementaires sur les nouvelles configurations des véhicules de demain.

Les problématiques liées à la logistique urbaine restent des points importants dans l'organisation de nos activités. Cette prise de conscience de la protection de la qualité de l'air nous incite à revoir nos habitudes. Vingt-deux grandes agglomérations se sont lancées dans la constitution de zones à circulation restreinte (ZCR) pour réduire la pollution issue des véhicules les plus polluants. Nous avons lancé une campagne nationale de communication auprès des FRTP pour qu'ils informent à leur tour leurs adhérents de ces mesures qui diffèrent selon les régions. À terme, une cartographie des mesures par région sera établie et mise à disposition. Toutes ces contraintes réglementaires nous incitent à revoir la gestion des flux entrants et sortants des chantiers. Le comité transport-logistique à l'occasion de réunions a rencontré des représentants de sociétés offrant de solutions et outils de logistique. Les solutions et outils sur le marché nous donnent une idée de la réorganisation innovante des approvisionnements de nos chantiers de demain. Tout ceci s'accompagne de la prospective de l'usage de véhicules innovants, de nouvelles alternatives de carburant, tels que l'électrique et le gaz naturel liquide (GNL). Nous nous intéressons au développement des réseaux de distribution des nouvelles énergies ainsi qu'aux véhicules dits non-diésel proposés par les constructeurs.

Début 2017, plusieurs accidents constatés avec les camions bennes ont mis en lumière des problèmes de sécurité des liés à l'usage des ridelles, des bennes, des trappes etc... La FNTP, les FRTP (Poitou-Charentes et Limousin), des entreprises TP et différentes organisations professionnelles (CARSAT, OPPBT, INRS et FFC) ont constitué des groupes de travail (un groupe nationale et un groupe régional) pour faire un état des lieux et proposer des solutions de travail en sécurité pour enrayer ces accidents. Les travaux de ces groupes ont pour objectif d'établir un guide de bonne pratique et une fiche de prise de poste à l'usage bennes en sécurité dans nos activités TP pour 2018.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Technique et innovation - Matériel

INDEX

SOLCYP : sollicitations cycliques dans les fondations profondes

ERINOH : érosion interne des ouvrages hydrauliques

CEOS.FR : comportement sur l'évolution des ouvrages spéciaux vis-à-vis de la fissuration et du retrait

EMACOP : énergies marines côtières et portuaires

RECYBETON : recyclage complet des bétons

Ville 10D : différentes dimensions pour un développement urbain durable et désirable décliné dans une dynamique «dessus/dessous»

MINnD : modélisation des informations interopérables pour des infrastructures durables

MURE : multi recyclage des enrobés bitumineux

PERFDUB : approche performantielle de la durabilité des bétons

C2ROP : Chute de blocs, risques rocheux et ouvrages de protection.

DVDC : durée de vie des chaussées

ARSCOP : nouvelle approche de reconnaissance des sols et de conception des ouvrages géotechniques avec le pressiomètre

GEDI : gestion durable des infrastructures

BIM : building information modelling

INFORMATIONS

Matériel

12 janvier

- Circulation - Interdictions complémentaires hiver - Eté 2017.

19 janvier

- Remboursement partiel de la TICPE.

29 juin

- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole - Premier semestre 2017.

6 juillet

- Réforme du transport exceptionnel procédure simplifiée et règles de circulation.

6 septembre

- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole : nouveau formulaire et nouveau service en charge des demandes.

5 octobre

- Contrat Type de transports publics routiers de marchandises.

21 décembre

- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole - Second semestre 2017.

RAPPORTS DES COMMISSIONS IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Président : Jean Bergougnoux

Vice-Président : Bruno Cavagné

Co-Rapporteurs : Corine Le Sciellour, François Oger

COMITÉ SUPERIEUR DE L'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Conseil des Régions : Jean-Christophe LOUVET

Conseil des Spécialités : Olivier ALLEZ, Alain GRIZAUD

Commission Développement économique : Denis GAUTHIER, Bernard HERITIER

Commission Europe - International / SEFI : Michel LALLEMENT

Commission Marchés : Philippe ATHUYT, Jacques DOLMAZON

Commission Technique et Innovation : Christian TRIDON

INFORMATION

« IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE »

9 mars

• Identification Professionnelle.



ANNALES 2017

Edition avril 2018

www.fntp.fr

Fédération nationale des travaux publics
3, rue de Berri - 75008 PARIS

Toute utilisation, totale ou partielle de cette publication, à des fins autres qu'un usage privé, est interdite sans l'autorisation expresse et préalable de la FNTF. Toute utilisation autorisée de cette publication devra mentionner sa source.